

# L'Action NATIONALE

---

---

Volume LXXVIII, numéro 7, septembre 1988

---

## **L'école anglaise: la pénétration des valeurs québécoises**

**Guy Bouthillier**

---

## **La minorisation du français dans l'Outaouais**

**Paul-Marcel Lemaire**

---

## **L'histoire de l'éducation au Québec**

**Richard Leclerc**

---

## **Alerte au relâchement linguistique**

**La Ligue d'action nationale**

---



# L'ACTION NATIONALE

## revue d'information nationale

---

**Directeur:** Gérard Turcotte

**Secrétaire:** Monique Tremblay

**Collaborateurs:**

François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTHILLIER, André D'ALLEMAGNE, André GAULIN, Marcel LAFLAMME, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LABEL, Delmas LÉVESQUE, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Michel PLOURDE, Gilles RHÉAUME.

---

**Abonnement:**

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

---

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

---

ISSN-0001-7469  
ISBN-2-89070

Dépôt légal:  
Bibliothèque nationale

---

82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
845-8533

Courrier de la deuxième classe  
Enregistrement numéro 1162

---

# **l'Action**      **NATIONALE**

---

Volume LXXVIII, numéro 7, septembre 1988

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>GUY BOUTHILLIER:</b>	Félix Leclerc .....	554
<b>FÉLIX LECLERC:</b>	La Loi 101 .....	555
<b>YVON GROULX:</b>	Alerte au relâchement linguistique .....	557
<b>GUY BOUTHILLIER:</b>	L'école anglaise: la pénétration des valeurs québécoises .....	561
<b>PAUL-MARCEL LEMAIRE:</b>	La minorisation du français dans l'Outaouais .....	566
<b>ÉDOUARD DOUCET:</b>	Quand la botanique envahit les plates-bandes de la politique .	570
<b>GILLES RHÉAUME:</b>	La philosophie au Québec II — Fernand Seguin, une certaine vision de la science .....	573
<b>PAUL-MARCEL LEMAIRE:</b>	La communication interculturelle .....	585
<b>RICHARD LECLERC:</b>	L'histoire de l'éducation au Québec .....	607
<b>ROSAIRE MORIN:</b>	En marge de l'actualité nationale .....	616
<b>JEAN-DENIS ROBILLARD:</b>	Les affaires sociales .....	636
<b>PHILIPPE GÉLINAS, C.R.:</b>	Jean C. Lallemant raconte .....	652

---

### **SECTION ÉCONOMIQUE**

<b>ROBERT LAPLANTE:</b>	Un patrimoine forestier en péril .....	661
-----------------------------	---	-----

---

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

---

## *Félix Leclerc*

*O*n sait ce que Félix Leclerc a été pour la langue française. Tous ceux qui, comme nous et avec nous, se battent pour elle, savent ce qu'ils lui doivent: une langue sans poète n'est déjà plus tout à fait une langue, et un combat auquel ne prendraient pas part les poètes n'aurait déjà plus beaucoup de sens.

*O*n sait aussi ce qu'a été la langue française pour Félix Leclerc. Chaque fois que le français marquait des points, et notamment en 1977, il était là pour nous dire sa joie. Mais il était là aussi pour nous dire sa tristesse et son inquiétude chaque fois que le français subissait des coups. En ce mois d'août 88, c'est sans doute dans l'inquiétude pour sa langue et pour son peuple qu'il est mort.

*Cette mort nous oblige. En effet, de toutes les raisons que nous avons de lutter pour notre langue, ne voit-on pas, en ce jour de deuil, apparaître clairement celle-ci: assurer, pour la suite du monde, la pérennité de l'œuvre de Félix et de tous les poètes qui, avec lui, expriment le Québec français.*

*Aujourd'hui le Québec est unanime à rendre hommage à Félix. Mais le seul hommage, le seul monument digne de lui ne serait-il pas d'assurer la défense et le maintien de la Loi 101?*

*Guy Bouthillier*

*Montréal, le 8 août 1988*



## La Loi 101

**O**ui, je suis bilingue;  
 Ce n'est pas à l'école primaire que j'ai appris l'anglais  
 mais dans les rues d'Ottawa et à l'âge de 15 ans.

C'est une mauvaise partance pour l'enfant anglais  
 ou français,

(suffisante pour l'écœurer à tout jamais)  
 que de lui inculquer deux langues à l'école primaire.  
 Que chacun baigne dans sa langue maternelle jusqu'à  
 l'âge de 15 ans, s'il veut la bien posséder.

Une langue seconde s'apprend en six mois  
 dans une ville étrangère  
 quand on a l'âge de 17 ans et le goût de la parler.  
 C'est faux des bilingues à 8 ans,  
 ce sont des baragouineux.

La langue, c'est comme un instrument de musique,  
 celui qui les joue tous, les joue mal.  
 Celui qui n'en joue qu'un seul le joue bien.

Nous avons la **Loi 101** comme protection et survie.  
 Où est-elle rendue?

La **Loi 101** reconnaissait le français  
 la seule langue officielle au Québec,  
 comme la langue américaine est reconnue  
 la seule langue officielle aux États-Unis,  
 (ce qui ne les empêche pas d'en parler 5).

La **Loi 101** criait aux deux Amériques  
 ce qu'on leur cachait depuis des siècles,  
 qu'une Nouvelle-France existait à leur porte.

La **Loi 101** disait à l'univers que les Québécois  
 étaient l'un des deux peuples fondateurs du Canada.

*La Loi 101 me faisait marcher librement et partout  
dans le Québec, comme si j'avais été chez moi.*

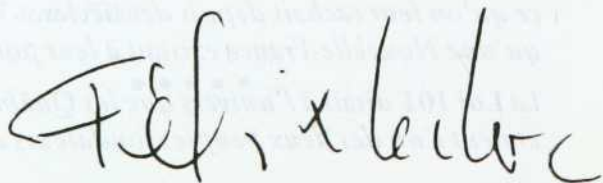
*La Loi 101 disait à l'immigrant  
arrivant ici en terre d'accueil,  
que le français était la langue du Québec  
contrairement à ce que la propagande d'Ottawa  
leur avait appris avant leur départ,  
que nous étions tous anglais.*

*Afficher et parler notre langue à l'usine, à l'école,  
à la douane, au restaurant, au forum, au magasin,  
partout,  
était une affaire entendue et acceptée par la minorité  
anglaise du Québec, qui avait fini par comprendre  
qu'enfin décolonisés, nous avons une langue maternelle,  
et surtout que nous apportions, (parce que différents)  
une richesse incalculable au Canada entier.*

*Hélas,  
il aura fallu que quelques arrivistes,  
Canadiens-français de surcroît,  
vendent pour un plat de lentilles (de votes)  
notre droit d'aïnesse en Amérique.*

*Est-ce que tout serait à recommencer  
à cause de quelques magasiniers  
qui échangent  
trafiquent  
vendent  
trois siècles d'histoire pour quelques heures de pouvoir?*

Félix Leclerc

A large, stylized handwritten signature in black ink, reading "Félix Leclerc". The signature is written in a cursive, flowing style with some loops and flourishes.

---

# Alerte au relâchement linguistique

---

par YVON GROULX

Président de la Ligue d'action nationale

---

*Prise de position de la Ligue d'action nationale, suite à l'exposé fondamental prononcé par le ministre Guy Rivard, responsable de la Loi 101, à l'Assemblée nationale, sur les grandes lignes de la politique et des principes qui guident le gouvernement du Québec, quant à la Charte de la langue française.*

**L**es propos tenus à l'Assemblée nationale le 29 avril dernier (et qui ont qualité «d'énoncé fondamental», selon le texte même du message remis aux médias) par le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Guy Rivard, ne peuvent être passés sous silence, étant donné leur importance et surtout la gravité de leurs répercussions.

Le cœur de la déclaration du ministre semble résider dans l'énoncé «des principes qui guident le gouvernement, quant à la Charte de la langue française», selon les termes toujours du communiqué de presse. Au nombre de quatre, ces principes sont formulés comme suit:

Premièrement, au Québec, le français est la langue *normale* et *habituelle* du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Deuxièmement, le territoire québécois doit conserver un visage français.

Troisièmement, l'évolution démographique du Québec, et en particulier les équilibres démographiques entre les groupes linguistiques, doivent être assurés par des politiques d'immigration et d'intégration appropriées.

Quatrièmement, la société québécoise reconnaît les droits et les institutions de sa minorité linguistique, la communauté anglophone.

Cet énoncé de principes appelle les commentaires suivants:

— La Charte proclame et consacre le français seule langue officielle du Québec, l'expression «langue normale et habituelle», malgré (ou à cause de) son caractère empirique, présumément relié à la question du nombre, ne rend pas le même son de grande solennité et surtout de réalité juridique exclusive.

— S'agit-il de conserver un usage français au territoire québécois ou plutôt de garder toute sa force à la proclamation non seulement territoriale, mais aussi juridique et politique d'un Québec français? Ne laissons pas la proie pour l'ombre, c'est-à-dire la réalité pour l'image.

— Évoquer la question des équilibres démo-linguistiques, c'est jouer avec le jeu (ou le feu?) des équivalences douteuses entre différentes communautés (*sic*) dont les attentes sont proportionnelles aux politiques du multiculturalisme du fédéral, aux pratiques invitantes de la minorité anglo-saxonne de Montréal, aux pressions insistantes de l'immense majorité anglophone continentale.

— S'agit-il de reconnaître les droits et les institutions de la minorité anglophone du Québec, avalisant du même coup la conquête britannique de la Nouvelle-France, ou s'agit-il plutôt de reconnaître le fait (avec tous les arrangements administratifs requis) de la présence sur notre sol du conquérant? Gardons-nous absolument de conférer quelque statut juridique que ce soit au fait de la conquête; autrement, c'est admettre le statut de conquis, au sens de céder nos droits à ceux du conquérant.

Le ministre croit-il vraiment à une dualité linguistique harmonieuse entre vainqueurs et vaincus?

L'énoncé des principes du ministre nous paraît flotter effectivement sur un principe sous-jacent aux quatre mentionnés, à savoir celui de la reconnaissance au sens de son acceptation, du bien-fondé de la conquête. On ne peut s'expliquer autrement son insistance à propos du dualisme anglophone-francophone. «La dualité socio-linguistique du Québec est permanente» affirme-t-il. Et pour nous enlever le moindre doute quant au sens de sa déclaration, voici que le ministre fait de cette dualité notre identité. «Cette double réalité consacre notre caractère de société distincte» tranche-t-il.

Ceux et celles (et ils et elles sont légion) qui avaient placé leur confiance dans le statut de société distincte reconnu par les accords du lac Meech en sont quittes pour l'usuelle «vessie-lanterne», «droit d'aînesse-plat de lentilles». Un marché de dupes de plus. Le train-train habituel, quoi!

Pour sortir de ces langages bon-ententistes et insidieux qui nous perdent invariablement, il faut réaffirmer avec force quelques vérités premières, à ne jamais oublier.

— Au Québec, il y a un peuple, très fortement majoritaire, quoique minoritaire au Canada, un peuple différent de tout autre de par son identité et ses droits historiques, quels que soient par ailleurs la fortune des armes et les aléas constitutionnels qu'elle a entraînés.

— Ce peuple effectivement conquis s'est vu reconnaître par son conquérant, en 1774, son existence historique, de même que ses composantes constitutives: langue, religion, droit, institutions, avec droits et privilèges liés à l'exercice de ses prérogatives comme peuple distinct, à savoir, par exemple, la disposition de son territoire.

— Comme tout peuple conquis, nous aspirons à la complète disposition de nous-mêmes, mais en attendant cette échéance nous entendons ne rien aliéner, bien au contraire, de toute la mesure d'existence que nous a reconnue le conquérant lui-même.

— La seule mesure de liberté qui nous est laissée dans l'état actuel des choses, c'est d'opposer un NON catégorique à toute tentative explicite ou implicite d'assujettissement, d'où qu'elle vienne!

Pour la nation que nous formons, coincée entre dénatalité et déstabilisation tous horizons, il n'y a pas de « dernière chance » autre qu'une vigilance de tous les instants.

Les propos ambigus et lénifiants du ministre, par ailleurs responsable de l'application de la Charte de la langue française, nous laissent songeurs à un point qui évoque les réveils brutaux de « l'ordre qui règne à Varsovie ».



---

# L'école anglaise: la pénétration des valeurs québécoises

---

par GUY BOUTHILLIER  
Porte-parole du MQF

---

## **L'école minoritaire et la cohésion nationale**

Au Québec, les pouvoirs publics assurent à la minorité anglophone l'enseignement dans sa langue. Cela, qui est inscrit dans notre Histoire, l'est aussi dans la Charte de la langue française dont l'article 73 apporte la garantie de la loi à nos écoles de langue anglaise.

Cette action menée au profit de l'enseignement minoritaire répond, au Québec comme ailleurs dans le monde, au souci de contribuer à la défense des cultures minoritaires. Elle reste soumise, toutefois, à l'impératif de la cohésion sociale, intellectuelle, nationale découlant de l'appartenance commune à une même Cité. L'État peut bien accepter d'entretenir une différence linguistique, il ne peut laisser se créer, sous couvert de diversité linguistique, deux jeunesses indifférentes, voire hostiles l'une à l'autre. Cet impératif intéresse l'ensemble de la collectivité, et chacun de ses éléments: l'enfant qui fréquente l'école anglaise n'est pas moins que celui qui fréquente l'école française un enfant, un futur citoyen du Québec, et il a le droit de recevoir de son école tout ce dont il aura besoin pour vivre, travailler et voter au Québec.

Cet impératif de cohésion nationale, ce souci de ne pas «couper» la jeunesse minoritaire de la jeunesse du pays, apparaît dans tous les pays où ces problèmes se posent et il est constant dans la pratique internationale.

Ce sont des considérations de cet ordre qui — rappelons-le ici pour mémoire — conduisirent notre Ligue des Droits de l'Homme à proposer, en 1974, devant la Commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi 22, la disparition du secteur anglophone de l'enseignement sur une période de 16 ans et son remplacement par «un seul système d'enseignement francophone à l'intérieur duquel il faudra assurer un service de l'enseignement de la langue anglaise pour permettre aux gens de cette minorité de développer leur langue pour leurs relations familiales et autres»<sup>1</sup>.

Et c'est dans le même esprit que M. Gary Caldwell, cherchant, en 1977, comment créer «une communalité de tous les Québécois à l'intérieur d'un Québec francophone», proposait «la création d'un système d'enseignement élémentaire unique et français»: «En implantant, espérait-il, l'école française pour tous au niveau élémentaire, on réussirait peut-être cette communauté souhaitée avant la formation de conceptions culturelles contestataires qui découlent de la dynamique minorité-majorité.» Et ce connaisseur du Québec et du monde anglo-saxon de nous prévenir: «C'est maintenant qu'il faut agir pour éviter que le Québec ne devienne une autre Irlande du Nord<sup>2</sup>!»

### **Arrimer l'école anglaise d'ici à la réalité d'ici**

Pour assurer la cohésion sociale, l'harmonie entre les deux jeunesses, minoritaire et majoritaire, plusieurs pays choisissent de limiter le nombre d'années d'enseignement dispensé dans la langue minoritaire, pour ainsi libérer un temps où l'enseigne-

1. *Journal des débats*, mardi, le 11 juin 1974, p. B-3256.

2. CALDWELL (Gary). «Minorités et minorité au Québec», in *Premier Mandat*, Une prospective à court terme du Gouvernement péquiste. Textes recueillis par Daniel Latouche. Tome II, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1977, 230 p. Voir p. 95 et 98.

ment est reçu, par les enfants minoritaires, dans la langue du pays: dans l'étude qu'il a menée pour le compte des Nations unies, F. Capotorti a constaté que cette formule était pratiquée par plusieurs pays. Le Québec n'a pas choisi cette voie, préférant maintenir l'enseignement minoritaire à tous les niveaux depuis la maternelle jusqu'à l'université.

Par principe, cette formule est moins que l'autre susceptible de préparer l'enfant minoritaire à prendre sa place dans la société qui est la sienne. Pour obvier à ce risque et aux conséquences qui peuvent en découler, aussi bien pour l'enfant que pour l'ensemble de la communauté, il faut alors arrimer l'école minoritaire à la réalité de la société dans laquelle elle se trouve, en assurant la pénétration, dans l'enseignement minoritaire, de la langue, de la culture et des valeurs de la société d'ensemble: c'est cette voie qu'a choisie le Québec.

Faire de nos écoles anglaises des écoles québécoises, et non pas simplement des reflets plus ou moins fidèles des écoles du Canada anglais — ou de celles des États-Unis —, cela ne va sans doute pas de soi, compte tenu du poids des habitudes et de l'attrait «du grand large» que représente, pour notre minorité anglophone, ce continent qu'elle appelle et qui l'appelle. Mais l'entreprise d'arrimage au Québec n'en doit pas moins être entreprise. Celle-ci suppose une action sur plusieurs plans à la fois. Bornons-nous ici à attirer l'attention sur les trois points suivants:

i) *Le contenu culturel de l'école anglaise.* Cela concerne notamment le régime pédagogique de disciplines comme celles de l'histoire, la géographie, les littératures, lesquelles doivent prendre en compte la réalité d'ici. Mais cela concerne aussi d'autres aspects, tels la symbolique politique, les noms donnés aux écoles, etc.

ii) *Les enseignants — et les administrateurs — de l'école anglaise.* Ceux-ci ont la mission de préparer leurs élèves à vivre au Québec: ils doivent donc être eux-mêmes imprégnés de la réalité d'ici. Or, pour s'assurer que nos enseignants anglophones présentent toutes les garanties sur ce plan, et à défaut d'exiger d'eux des conditions de nationalité ou de séjour, comme cela est de pratique courante dans plusieurs pays, n'est-on pas en droit

d'attendre de ces enseignants une solide connaissance de la langue du Québec? Certes, la connaissance de la langue n'est pas une garantie absolue d'une bonne connaissance de la culture: elle en est, du moins, une condition *sine qua non*.

iii) *L'enseignement du français*. Cet enseignement est capital, car, sans lui, nos écoles anglaises aboutiraient à un cul-de-sac: comment, en effet, celles-ci pourraient-elles prétendre sérieusement préparer leurs élèves à prendre leur place dans une société dont ils ne connaîtraient pas la langue? Certes, des choses ont été faites sur ce plan depuis que le gouvernement du Québec, en adoptant le règlement n° 6 du 12 janvier 1971, a décidé de prendre les choses en main. Mais, comme le constatait récemment Alliance Québec<sup>3</sup>, beaucoup reste à faire pour donner toute sa valeur et sa signification à l'article 84 de la Charte de la langue française, selon lequel «aucun certificat de fin d'études secondaires ne peut être délivré à l'élève qui n'a du français, parlé et écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'éducation». Contenu adapté, personnel compétent, enseignement efficace du français: tels sont les moyens à notre disposition pour faire de nos écoles anglaises des écoles du Québec. Mais, rappelons ici que la meilleure façon d'atteindre cet objectif, c'est encore de faire de ces écoles l'école de l'enracinement dans le Québec, comme le voulait l'article 73 original de la Charte de la langue française (la «clause Québec»), et non celle de la mobilité continentale des anglophones du Canada, comme encourage à le faire l'article 23 imposé au Québec par la constitution du 17 avril 1982.

### **L'école anglaise et le contrat fondamental entre la majorité et la minorité**

Placer l'étude de l'école minoritaire sous l'éclairage de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance de tous —

3. Alliance Québec, «L'Avenir de la communauté d'expression anglaise au Québec», 27 février 1988, p. 6, où l'on peut lire qu'«il n'existe aucune reconnaissance officielle de la nécessité absolue de dispenser aux élèves d'expression anglaise une formation adéquate en français langue seconde. Sans une telle reconnaissance, les jeunes d'expression anglaise affronteront un obstacle sérieux à leur participation au marché du travail québécois».

majoritaires et minoritaires — à un même ensemble aboutit à la constatation suivante: cette école doit servir l'ensemble, et elle ne se rendrait pas service à elle-même ni ne rendrait service à l'ensemble, si elle n'était marquée au coin de l'adéquation linguistique, culturelle, politique à l'ensemble qui lui a donné droit de cité! Au fond, ne voit-on pas qu'apparaît en matière scolaire, comme sur les autres plans où les peuples agissent au profit de leurs minorités linguistiques, les éléments d'un contrat, d'un engagement, entre la majorité et la minorité par lequel la première dit, en quelque sorte, à la deuxième: «Je te laisse ta langue, tu me donnes ton cœur!»? Ce *troc* entre la majorité et la minorité est de pratique générale dans la vie des peuples. Notre propre Histoire en fournit de nombreux exemples, notamment pour la période plus ancienne, Lord Elgin plaidant en 1848 la cause du rétablissement du français comme langue officielle au nom du renforcement de l'adhésion des Canadiens français aux intérêts et à la souveraineté britanniques<sup>4</sup>; ou encore, pour la période plus rapprochée, cet ancien premier ministre canadien qui a nom Pierre Elliot Trudeau, qui plaidait la cause du soutien au français comme langue administrative au nom de la défense de ce qu'il appelait l'unité nationale:

«Il existe donc pour nous tous une obligation, une sorte de contrat politique passé avec les Canadiens de langue française, en vertu duquel ces derniers rejetteraient le séparatisme et le gouvernement fédéral pour sa part garantirait aux Canadiens français le droit de communiquer dans leur langue avec l'administration fédérale et d'y travailler aussi dans leur langue<sup>5</sup>.»



4. Voici, en effet, ce qu'écrivait alors Lord Elgin à Lord Grey, le ministre des Colonies: «I am very anxious to hear that you have taken steps for the repeal of so much of the Act of Union as imposes restrictions on the use of the French language (...) I for one am deeply convinced of the impolicy of all such attempts to denationalize the French (...) Let them feel (...) that their religion, their habits, their prepossessions, their prejudices if you will, are more considered and respected here than in other portions of this vast continent which is being overrun by the most reckless, self-sufficient and dictatorial section of the Anglo-Saxon race, and who will venture to say that the last hand which waves the British flag on American ground may not be that of a French Canadian?» *Collection Elgin-Grey*, tome I, p. 147-148.

5. *Débats de la Chambre des communes*, le 2 octobre 1974, p. 47.

---

# La minorisation du français dans l'Outaouais

---

par PAUL-MARCEL LEMAIRE  
professeur à l'Université d'Ottawa

---

**L**e sort d'une langue et d'une culture, en termes de survie mais aussi de vitalité et d'expansion, dépend de facteurs volontaristes, comme l'éducation, la vigilance légale, mais aussi de facteurs économiques et politiques de fait, indépendants de la volonté des citoyens concernés. Depuis quelques années, on risque de négliger ces derniers facteurs, sous prétexte que la Loi 101 fournit suffisamment de garanties et de protection à la langue française. Mais cette loi et sa portée réelle doivent être comprises et évaluées à partir de la situation économique et politique des deux langues, à partir du rapport de forces qui caractérise nécessairement leur cohabitation sur un même territoire. Nous voulons examiner ici, brièvement, ce rapport de forces sur le territoire de l'Outaouais (québécois, il va sans dire).

Il faut d'abord se défaire d'un mythe qui a la vie dure: celui de légalité possible, économique, sociale et politique, de deux langues sur un même territoire. Ce mythe est d'autant plus pernicieux qu'il donne naissance, avec mille rationalisations sur les droits de la personne, à l'instauration du bilinguisme institutionnel. Cette égalité des langues sur un même territoire est totalement fallacieuse et illusoire: l'histoire, d'ici et d'ailleurs, n'en fournit aucun exemple. En réalité, dans un régime de cohabita-

tion, une langue domine toujours l'autre, au moins dans certains secteurs de l'existence, habituellement les plus vitaux pour l'avenir d'une collectivité. En ce domaine, il faut d'abord se méfier des apparences: une langue peut paraître majoritaire à certains égards, par exemple, parce qu'elle est la langue maternelle d'une majorité de la population, mais être menacée de devenir minoritaire dans la vie réelle. Elle est, alors, en situation ou en voie de minorisation; tel me paraît être l'état du français dans l'Outaouais. Je fournis, ici, quelques observations à l'appui de cette affirmation, que je sais provocante.

Sur le territoire même de l'Outaouais, la principale langue de travail d'une grande partie de la population est l'anglais; ce n'est pas le fait seulement des fonctionnaires fédéraux, mais d'une multitude de cadres et d'employés travaillant dans les commerces et les entreprises de services. De multiples observations révèlent que la langue qui compte, la langue de prestige, c'est l'anglais; il suffit de se promener à la Place du Centre pour le constater. Mais, outre l'usage plus ou moins intensif de l'anglais, ce qui frappe le plus, c'est l'opinion fort répandue, peut-être déjà majoritaire, que seul l'anglais est le chemin de la réussite en affaires, sinon le signe unique de l'intelligence et de la débrouillardise: c'est cela, la minorisation du français.

La principale langue des échanges commerciaux demeure l'anglais, malgré la Loi 101. Toutes les succursales de chaînes américaines ou canadiennes établies dans l'Outaouais utilisent prioritairement l'anglais dans leurs communications avec les sièges sociaux, situés à Ottawa ou Toronto. Des magasins à rayons, comme la Baie, n'utilisent même que l'anglais dans leur correspondance avec leur clientèle québécoise.

La pratique des médias, en particulier de Radio-Canada et de *Droit*, mais aussi de toutes les stations privées, de s'adresser indistinctement à tous les francophones des deux rives de la rivière des Outaouais n'a pas que des effets bénéfiques. Sans doute, ces médias, quand ils s'efforcent d'utiliser un français convenable (ce qui est loin d'être toujours le cas), rendent-ils d'indéniables services. Cependant, lorsque dans leurs écrits et leurs reportages les Québécois deviennent des francophones (canadiens), ils cessent de former une société distincte et d'être majoritaires, même sur leur propre territoire de l'Outaouais.

Leurs réalités, leurs préoccupations et leurs problèmes sont noyés dans la francophonie (canadienne) et perdent ainsi tout leur mordant et leur spécificité.

L'Outaouais n'a pas d'équipements culturels de langue française en qualité et en nombre suffisants. Cette pauvreté entraîne une migration et une dérive culturelles vers Ottawa, une acculturation très grave, constatable dans toutes les classes de la société, spécialement dans la bourgeoisie d'affaires et les classes moyennes supérieures. Plus de la moitié des jeunes Québécois d'ici ne fréquentent que des médias anglophones; l'appauvrissement du français parlé et écrit est le premier symptôme de cet asservissement. Mentionnons aussi qu'à l'exception de l'UNICEF, tous les organismes internationaux n'ont de bureau qu'à Ottawa (v.g., Amnistie internationale, etc.), ce qui oblige les volontaires à utiliser avant tout l'anglais.

C'est, en définitive, le bilinguisme institutionnel, à travers les modalités occultes, sournoises et souvent habiles qu'il revêt ici, qui entraîne la minorisation du français dans l'Outaouais, surtout depuis trois ans. Le bilinguisme institutionnel, non seulement celui de la fonction publique, mais aussi de maintes institutions, comme l'Université d'Ottawa, et de maintes corporations, qui répondent à des besoins qui seraient autrement insatisfaits pour l'heure, a pour conséquences réelles de favoriser la primauté de l'anglais, la perpétuation de l'unilinguisme anglais même en Outaouais et une bilinguisation souvent ambiguë des Québécois (français). Celle-ci mène souvent à une admiration béate de l'anglais, à une honte rentrée du français, et donc à une certaine forme de minorisation de la langue maternelle. Les Québécois, surtout ceux de l'Outaouais, ont toujours perdu au jeu du bilinguisme institutionnel, parce qu'il est faux qu'une institution ou une société puissent fonctionner, de façon égalitaire, dans deux langues différentes.

Les seules solutions qui s'offrent à cette situation sont celles de l'affirmation linguistique, culturelle et politique.

Il faut d'abord dire un non catégorique à toutes les formes de bilinguisme institutionnel, et non seulement au bilinguisme de l'affichage; l'importance symbolique de ce dernier est grande, mais ne constitue que la pointe de l'iceberg.

Seul l'unilinguisme institutionnel permettra au français non pas de vivoter, mais de s'affirmer vraiment dans l'Outaouais. L'histoire et l'expérience montrent que c'est le seul moyen de se faire respecter vraiment par les Canadiens (anglophones), afin que cesse l'humiliation qu'ils nous infligent depuis deux siècles. Il est grand temps de bien distinguer l'avenir des francophones hors Québec de celui des Québécois, car leurs problèmes sont fort différents. L'Outaouais doit se donner des médias spécifiques.

Parce qu'une langue ne vit pas dans l'abstrait, comme un ballon dans le ciel, sa force et sa vitalité s'appuient sur une véritable politique, économique et culturelle. Les défenseurs de la langue française doivent aussi s'employer à favoriser cette politique de développement régional, dont l'Outaouais a un urgent besoin. Ils doivent la réclamer à cor et à cris du gouvernement québécois.



---

# Quand la botanique envahit les plates-bandes de la politique

---

par ÉDOUARD DOUCET

---

«L'incompréhension du présent naît de l'ignorance du passé.»

## **Iris versicolore ou lis de jardin?**

Le drapeau du Québec remonte au pavillon de la marine marchande de France — d'azur à une croix d'argent — qu'arbora en 1608 le navire de Samuel de Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France. Lors de son adoption en 1948, le Législateur y ajouta aux quatre cantons une fleur de lis, attribut des rois de France auxquels nous devons notre existence collective, voire individuelle. Il sanctionna ainsi l'idéologie tripartite qui, sous forme d'entreprise commerciale, religieuse et politique, présida à l'édification de notre nation. Il symbolise aujourd'hui un fait unique survenu sur notre morceau de planète, c'est-à-dire 450 ans de vie française et catholique sur les bords du Saint-Laurent.

Pour les timorés, l'histoire véhiculée par notre drapeau sert de refuge, de fuite dans le passé; pour les lucides et les courageux, elle offre le seul moyen de relier hier à aujourd'hui, permettant ainsi de maîtriser le présent et de nous organiser un avenir qui échappe à la fatalité. Le drapeau identifie immédiatement la nation. On n'en change pas à toutes les décades, fût-ce sous la pression d'idéologies sectaires ou de caprices.

Quoi de plus anodin en apparence que les fleurs emblématiques des provinces canadiennes? Pourtant, quand j'aperçois au petit écran certains logos d'organismes ontariens, il est clair que la trillie, c'est-à-dire la liliacée qui sert d'emblème floral à nos voisins, a franchi les frontières de la botanique pour aborder les rives humaines de la sociologie et de la politique. Quand Jean Lesage fit adopter par l'Assemblée nationale une fleur emblématique pour le Québec — avions-nous vraiment besoin de céder au mimétisme? — il eut au moins le mérite d'adopter le lis de jardin, sans doute pour éviter toute ambiguïté à l'encontre du meuble héraldique qui apparaît aux quatre coins de notre drapeau. Loin de poser un geste botanique, il exprima là une volonté politique. Tout comme l'Ontario en choisissant la trillie: les botanistes — mais oui — savent que cette liliacée s'épanouit également au Québec et sans doute ailleurs sur notre continent.

«Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'un est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible: le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune.»

Cette pensée d'Ernest Renan, le drapeau du Québec l'incarne au plus haut point.

Depuis plusieurs années, des botanistes et des groupes à idéologie unipartite font des pieds et des mains dans des congrès politiques et autres pour que l'iris versicolore supplante comme fleur emblématique du Québec le lis de jardin. Or de quoi s'agit-il? L'iris versicolore exprime sa propre identité, c'est-à-dire une plante qui, depuis des millénaires, pousse ici mais également sous des cieux outre-laurentiennes. Quant au lis de jardin, universellement identifié au lis héraldique — même si celui-ci ressemble à un iris —, ce n'est pas une plante indigène. Tout comme nous, d'ailleurs. Mais il représente notre identité exprimée par 450 ans de présence laurentienne.

Que le Législateur se garde bien d'altérer la décision de Jean Lesage. Qu'il se contente de remercier de leur leçon de botanique nos amis versicoloristes. Que ceux-ci, en retour, se mettent à l'étude des sciences politiques. Certes ils corroboreront que le lis de jardin est une plante cultivée, mais, comme fleur emblématique du Québec, comme nous ils clameront:

Vive la différence!



---

# La philosophie au Québec II — Fernand Seguin, une certaine vision de la science

---

par GILLES RHÉAUME

---

## Introduction

Lorsque nous avons entrepris, dans le numéro de juin dernier de la revue, cette série d'articles que nous voulons consacrer à la vie philosophique au Québec, nous étions déterminé à écrire, dans la présente édition, un texte sur les influences intellectuelles et les fondements théoriques sur lesquels se sont appuyés les Patriotes de 1837 et de 1838 dont nous soulignons cette année le cent cinquantième anniversaire. Nous espérons toujours pouvoir respecter notre engagement, avant la fin de la présente année, car, selon nous, cet aspect de la lutte indépendantiste des Patriotes mérite que nous nous y attardions sérieusement. Toutefois, l'actualité nous impose, et le dévoué directeur de la revue partage ce point de vue, un sujet de réflexion tout indiqué. Suite au décès, en juin, de Fernand Seguin, nous croyons qu'il est légitime et essentiel de présenter, même sommairement, étant donné le peu d'espace à notre disposition, la vie et l'œuvre d'un homme de science de chez nous qui a consacré l'essentiel de ses énergies à la diffusion de la connaissance scientifique, en utilisant les

moyens modernes de communication. Sa perte, comme cela arrive hélas! trop souvent, nous interpelle au point de nous arrêter quelque peu sur sa contribution réputée exceptionnelle, non seulement dans nos milieux, mais aussi à l'étranger, où sa compétence a également rayonné.

Nous commencerons donc, comme il se doit, par une présentation sommaire des événements qui ont marqué son existence, depuis sa naissance, ses études, ainsi que les principaux faits de sa carrière. Nous pourrons ainsi faire ressortir ses intérêts de recherche, les dossiers qu'il a travaillés, le contexte de cette époque de pionnier. Les aléas de la vie scientifique universitaire apparaîtront aussi quelque peu, par le biais des différentes fonctions que Seguin a occupées au sein de la communauté universitaire. Nous verrons également comment il a été mis en contact avec la radio, cet instrument de transmission du savoir qu'il a privilégié et façonné au rythme des émissions innovatrices auxquelles il a été directement ou indirectement associé. Nous l'accompagnerons de plus à la télévision où il a, là aussi, relevé des défis intéressants, en réussissant à intéresser des générations entières à une dimension de la connaissance alors peu populaire chez nous. Bien sûr, ses nombreuses publications sont une source inestimable de données et de renseignements pour celle ou celui qui désire s'approcher de son œuvre. Nous évoquerons deux textes que nous considérons majeurs, à savoir, surtout son allocution inédite à ce jour du 3 novembre 1977, alors que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lui remettait le prix de journalisme Olivar-Asselin, ainsi que quelques considérations sur son dernier livre, paru l'année passée chez Libre Expression, intitulé *La bombe et l'orchidée*. Dans ces deux écrits, Fernand Seguin nous montre certains aspects de sa pensée, son sentiment, sa conviction, sa vision du monde, sa conception de la science et du rôle du chercheur.

Nous analyserons donc cette allocution que nous n'hésitons pas à qualifier de magistrale. Nous y retrouverons les assises sur lesquelles se sont construites ses interventions tout autant que les paramètres qui ont soutenu son évolution. Cet exposé, présenté à notre société nationale, constitue un joyau dont le sens nous rejoint avec une pertinence et une opportunité saisissantes. Les différents thèmes qui y sont abordés nous ramènent au cœur des

préoccupations des épistémologues sur la nature et les limites du savoir scientifique. Bien plus, la qualité de la langue, le rôle social et national du chercheur, la valeur et l'utilité de la vulgarisation scientifique sont réunis en quelques pages comme un trésor qui transperce le temps pour nous atteindre et nous interroger...

Dans *La Bombe et l'orchidée*, nous puiserons la sagesse d'un observateur attentif, méticuleux et tout entier au service de la connaissance. Des sujets aussi divers que nombreux sont colligés avec un soin qui rend intelligibles même les plus difficiles. Quelle capacité de communiquer dans ses pages! Quel éventail, quelle variété de domaines composent ce recueil! Les maladies, même les plus rares comme les plus communes, les inquiétudes de la population sur l'avenir de la planète, comme l'écologie et l'environnement. Tout cela, dans la perspective humaniste qui caractérise tout son effort intellectuel.

Nous devons, en plus, constater combien sa mission de communicateur le tenait à cœur et cela, jusqu'à la fin de sa vie. La recherche de l'expression la mieux appropriée, le souci du mot juste, la construction d'une stratégie pédagogique pour rejoindre un public le plus vaste possible, relèvent d'une exceptionnelle conscience professionnelle, qui doit inspirer aujourd'hui plus que jamais celles et ceux qui ont choisi de s'engager dans le chemin ouvert par le courage et la ténacité de ce Marie-Victorin des temps modernes!

### **Données biographiques**

C'est le 9 juin 1922, à Montréal, qu'est né Fernand Seguin, fils d'Émilien, et de Blanche Lahaise. Comme cela était fréquent à l'époque, cette famille comptait sept enfants, dont il était le sixième. Quand on sait le faible taux actuel de natalité de notre peuple, force est de constater combien notre situation nationale est précaire au niveau démographique! Toujours est-il que notre Fernand Seguin est un produit de son époque, le début des années vingt. La crise, la fameuse crise, dont les générations suivantes ont entendu constamment parler, a débuté en 1929 et elle durera jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale. Il fait son cours primaire de sept années d'études à l'école Louis-Hippolyte Lafontaine, qui perpétue la mémoire de celui qui,

après l'Union de 1840, où la langue française fut officiellement proscrite du parlement, mena et gagna une bataille pour la reconnaissance juridique de la langue nationale du peuple canadien-français. Mais revenons à Fernand Seguin et à ses études. De 1937 à 1940, en pleine guerre, âgé de quinze ans, il est inscrit à l'école Le Plateau où, selon les informations recueillies, il sort premier de sa promotion. Bon augure!

### Études universitaires

Le temps des études supérieures arrive. Que se passe-t-il dans la tête de Seguin? Pourquoi choisit-il les sciences? Pour l'instant, il nous serait hasardeux, pour ne pas dire impossible, d'avancer avec certitude ses motivations profondes. Sûrement qu'en consultant les entrevues qu'il a accordées, il serait intéressant non seulement de présenter les raisons de son choix, mais aussi de les analyser. Nous ne pouvons donc actuellement que nous satisfaire de savoir que de 1940 à 1945, il poursuit des études universitaires à la faculté des Sciences de l'Université de Montréal. En 1944, il y obtient une licence ès sciences chimiques ainsi que, en 1945, une maîtrise ès sciences biologiques. Son travail de maîtrise s'est fait sur une méthode de détermination de l'aminopyrine dans le sang. Nous remercions vivement le docteur Yves Deschamps, biochimiste du Centre Hospitalier de Verdun, qui nous a expliqué, au moment de la rédaction du présent article, que l'aminopyrine est une substance que l'on retrouve dans le sang et qui entre en ligne de compte, entre autres, dans la fabrication des gènes. Nous pouvons remarquer que Seguin, dès ses premières études universitaires supérieures, s'intéresse à un secteur hautement spécialisé. Cette recherche fut couronnée par la réception du Prix Casgrain-Charbonneau qui salue le meilleur travail scientifique en pharmacologie.

L'automne 1945 le voit poindre dans l'enseignement. Il devient chargé de cours à la faculté des Sciences de l'Université de Montréal. Il enseignera jusqu'en 1949 tant à l'Université qu'à l'École de Technologie médicale. C'est par un voyage en France, dans les principales institutions psychiatriques, qu'il continue ses recherches. En 1950, de retour d'Europe, il fonde le département de Recherches biochimiques à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, que les plus jeunes reconnaîtront, si on indique que cette

institution porte maintenant le nom du Centre Louis-Hyppolite Lafontaine. Jusqu'en 1954, il assumera ces fonctions et ses efforts, plus qu'audacieux à l'époque, seront consacrés aux aspects biochimiques de la schizophrénie. En 1954, il rencontre des obstacles sérieux dans le refus des autorités de subventionner ses travaux. «O felix culpa» dirait le latiniste qui doit traduire, s'il veut s'assurer d'être compris, par «Ô faute bienheureuse»...

### Carrière dans les médias

Voilà un carrefour dans sa carrière. Il opte pour l'éducation populaire télévisée. Sa première émission, «La science en pantoufles», fut diffusée à CBFT, en une série de 26 émissions d'une demi-heure, en 1954-55. Il faut dire ici que son contact avec le public à travers un médium s'est fait à la radio de la société d'État, de 1947 à 1955, où il animera plus de 121 émissions de Radio-Collège. La nomenclature des émissions tant à la radio qu'à la télévision auxquelles il a été associé, à un titre ou à un autre, serait trop longue à présenter dans le cadre du présent article. Nommons, toutefois, «La vie qui bat» de 1955 à 1957, «Le Roman de la science» de 1956 à 1960 et «Science-Réalité» commencée en 1975. Nous tenons à inscrire dans une case à part une des plus grandes émissions de l'histoire de notre télévision, «Le sel de la semaine». Cette série fut diffusée de 1965 à 1970. Une facture originale où l'animateur rencontrait, dans un climat, d'une certaine façon intimiste, plusieurs des grandes figures de notre époque, dont Han Suyin, Jean Rostand, Michel Simon, François Mauriac, Louis Aragon et Gilles Vigneault. Les Éditions de l'Homme ont publié le texte de certaines de ces émissions. Leur lecture, malgré la distance du temps, nous emporte dans une envolée où ces «grands esprits» nous transmettent leur vécu, leur questionnement, leurs peines et leurs espoirs. L'exceptionnel talent et la vivacité d'esprit de Fernand Seguin ont eu l'occasion de se manifester dans le contexte d'une émission aux soubresauts multiples. Nous renvoyons l'esprit curieux au libellé de la rencontre avec le grand comédien Michel Simon. La connaissance de ce texte illustrera mieux que toute dissertation la véracité de notre avancé. En juin dernier, afin de rendre hommage au disparu, *Le Point* de Radio-Canada a retransmis l'entrevue inoubliable du «Sel de la semaine» où Jean Rostand, l'homme des grenouilles, que Seguin considérait un peu comme

son maître, s'est livré avec honnêteté, spontanéité, tout en demeurant tout à fait accessible, à un exercice dont les leçons nous rejoignent plus que jamais. La carrière de Seguin s'est poursuivie jusqu'à sa mort. À la télévision, à la radio il a rendu la science «digestible» à tout un peuple. Des générations entières ont entendu, ont vu Seguin. Il a transmis le goût de la recherche. Il n'a pas hésité à s'adresser aux masses.

### Allocution inédite du 3 novembre 1977

Le texte dont il sera question ici paraît pour la première fois, *in extenso*, dans une version intégrale, qui comprend quelques ajouts, manuscrits à la plume, peu de temps avant que l'exposé ne soit prononcé, dans les salons de la SSJB-M, lors de la remise du prix de journalisme Olivar-Asselin 1977. C'est à monsieur Raymond David, ci-devant vice-président de Radio-Canada, qu'est revenu l'honneur de présenter le lauréat. Nous empruntons, en guise d'épigraphe, une phrase à la présentation de monsieur David. Cet extrait illustre bien, nous semble-t-il, notre dette face à celui que nous voulons honorer: «La collectivité canadienne-française est surtout redevable à Fernand Seguin d'avoir aiguisé sa curiosité pour les sciences, de l'avoir informée et éclairée d'une façon exceptionnellement vivante et claire.»<sup>1</sup>

L'allocution de Seguin comprend douze paragraphes, réunis dans six pages, et contient moins de mille mots. Malgré les dimensions physiquement restreintes de ce texte, il demeure chargé d'une profonde réflexion sur des sujets importants. Nous y trouvons quatre sections: les habituelles mais originales salutations de circonstance, un hommage particulier à Radio-Canada, une synthèse de ce qu'est la vulgarisation scientifique, un rappel de la personne d'Olivar Asselin et du message qu'il continue aujourd'hui de nous adresser.

Il entame son exposé par une réflexion empreinte du fruit d'une attentive observation du comportement humain: «La nostalgie, paraît-il, n'est plus ce qu'elle était, mais le souvenir con-

1. Allocution de Raymond David, 3 novembre 1977, lors de la remise du prix Olivar-Asselin à Fernand Seguin, Archives de la SSJB-M, 5 feuillets, feuillet 1.

serve à mes yeux des vertus de rajeunissement»<sup>2</sup>. Cette façon classique, tout au moins dans sa forme, de prendre la parole démontre, croyons-nous, combien sa formation académique lui a enseigné qu'il est bon de commencer un discours par une remarque qui suscite tout au moins l'intérêt sinon l'attention. Et c'est ainsi qu'il apprécie le travail de ses premiers camarades qui, vingt-cinq ans auparavant, s'étaient avec lui lancés à la conquête des «ondes». Il n'oublie pas celles et ceux qui sont les collègues du moment. Tous et toutes sont associés à l'hommage qui lui est rendu.

### Radio-Canada

La société d'État a été, nous le savons, une compagne fidèle à Fernand Seguin. Il profite donc de l'occasion qui lui est fournie pour reconnaître sa valeur et formuler à son égard quelques souhaits qui pourraient l'empêcher, «à l'aube de son second quart de siècle», qu'elle «ne devienne trop tôt une vieille dame indigne...»<sup>3</sup>. Selon lui, la «maison mère» du boulevard Dorchester (ce n'est qu'après la mort de son collègue journaliste et futur premier ministre que cet artère est devenue le boulevard René-Lévesque) a voulu rendre possible une action comme celle qu'il a menée tout au long de sa carrière.

### La vulgarisation scientifique

Il veut d'abord clarifier les concepts. Avant de discuter de la vulgarisation scientifique, sachons de quoi on parle! Il va au fond des choses. Lorsqu'il s'agit d'un mot, recourons au dictionnaire, à l'origine latine. *Vulgus*, «c'est la foule, c'est le peuple; le verbe *vulgare* signifie répandre»<sup>4</sup>. Il soutient, avec raison, qu'aucun sens négatif n'était accroché à ce mot. Il attribue à madame de Staël, au début des années 1800, la responsabilité de la connotation péjorative que nous connaissons. Selon

2. Allocution de Fernand Seguin, 3 novembre 1977, Archives de la SSJB-M, 12 paragraphes, paragraphe 1.

3. *Ibid.*, paragraphe 2.

4. *Ibid.*, paragraphe 4.

lui, c'est à un autre littéraire, un poète cette fois, Théophile Gautier, «qui l'appliqua à la gravure, comme moyen de faire connaître et de répandre les œuvres d'art, fidèle en cela à l'étymologie primitive»<sup>5</sup>, que l'on doit l'expression la «vulgarisation»!

Cette érudition et cette facilité de faire comprendre sont à la source de ce qu'on a appelé le talent de Seguin. Il continue son propos en assimilant la vulgarisation à la «communication des connaissances sous une forme accessible au grand nombre»<sup>6</sup>. Il ne s'arrête pas là: la vulgarisation, c'est toute l'essence, la raison d'être, «la noblesse,» ira-t-il jusqu'à dire, de la connaissance humaine. Voilà du pain sur la planche pour les apprentis philosophes! Quelle est sa conception de la communication? Quel est la nature du langage? Quelles sont ses rapports avec la réalité? Autant de sujets de méditation et de recherches pour les esprits épris de cette curiosité, de cet *admiratio* qui perpétue, contre vents et marées, la conquête de la «vérité»!

### **La double vocation du savoir scientifique**

Il fait ensuite une distinction d'ordres entre la vulgarisation scientifique et la recherche. Suivons son raisonnement: «La connaissance scientifique, issue de l'observation, de l'expérimentation et de la réflexion, nous propose un modèle de la réalité, un modèle acceptable à un moment donné et destiné à être remplacé par un modèle plus conforme aux expériences subséquentes»<sup>7</sup>. Cette succession de découvertes, comme explication du progrès des sciences, intéresse au premier chef le philosophe dont l'épistémologie est la région de prédilection. Il faudrait approfondir toute l'œuvre de Seguin, qui n'est pas encore colligée, qui n'est pas encore complétée, puisqu'un livre posthume devrait être publié sous peu, pour saisir sa pensée sur le progrès scientifique. De Karl Popper ou de Thomas S. Kuhn, lequel préfère-t-il et pourquoi?... Mais continuons notre lecture de ce texte et voyons l'essence de la distinction entre le savoir et la vulgarisation scientifiques qui, elle, de son côté, «propose un miroir de la science,

5. *Ibid.*, paragraphe 4.

6. *Ibid.*, paragraphe 6.

7. *Ibid.*, paragraphe 7.

qui est lui aussi perfectible, c'est-à-dire, un modèle au second degré de la réalité»<sup>8</sup>. Ces deux paliers de la vie scientifique se complètent dans leur nécessité.

### **La mission sociale de la vulgarisation scientifique**

La vulgarisation scientifique est utile au chercheur autant qu'au grand public. Au premier, elle ouvre les portes des autres disciplines, tandis qu'elle apporte à la population une nourriture qui ne le rassasie peut-être pas, mais qui lui assure suffisamment d'éléments pour apercevoir, sous un angle convenable, le chemin qui conduit à une vision de plus en plus claire du monde qui l'entoure. Il termine ce paragraphe en indiquant qu'il ressent désormais «le besoin d'adopter une attitude plus critique à l'égard de l'activité scientifique, en remettant en question, dans un sens constructif, ses implications sociétales. D'entreprendre, en somme, l'analyse critique de la science»<sup>9</sup>.

### **Olivar Asselin**

Dans la dernière partie de son allocution, Seguin tient à rappeler la mémoire d'Olivar Asselin qu'il n'hésite pas à qualifier de «plus grand journaliste de ce siècle»<sup>10</sup>. Il confesse avoir lu de ses textes, dès son plus jeune âge, et l'avoir apprécié au point de le prendre comme modèle, non pas à cause de ses intérêts pour la science, mais pour son attachement à la langue française, notamment à sa qualité. Chez Asselin, la recherche du mot exact, de l'expression toujours la meilleure possible, atteignait le sommet. Mais laissons les mots à Seguin: «... il m'a communiqué, par ses écrits, le goût de la liberté, le goût de l'indépendance face à tous les pouvoirs, à tous les établissements»<sup>11</sup>.

En plus, c'est la fonction, la mission des intellectuels, selon Asselin, que Seguin tient à remettre sur la table, en cette période particulièrement trépidante de notre histoire. En 1977, au

8. *Ibid.*, paragraphe 7.

9. *Ibid.*, paragraphe 9.

10. *Ibid.*, paragraphe 10.

11. *Ibid.*, paragraphe 11.

moment de la rédaction de son texte, nous sommes à moins de trois ans du référendum, le Parti québécois de René Lévesque a été porté au pouvoir, il n'y a pas encore un an, le 15 novembre 1976... De surcroît, nous sommes dans les salons de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, carrément engagée dans la lutte indépendantiste depuis 1968. Ajoutons qu'Olivar Asselin, sur lequel nous reviendrons dans l'un de nos articles sur la vie de la philosophie au Québec, fut aussi président de la Société, dans des circonstances très très particulières. Tout cela porte Seguin à préciser le rôle critique des intellectuels dans la Cité. Les journalistes, dont il a ajouté l'expression à la main, juste avant celle qui évoque les intellectuels, se doivent toujours d'être dégagés de tout pouvoir. Il ajoute une affirmation très limpide concernant les rapports des penseurs avec la collectivité: «Quels que soient les espoirs que l'on entretienne en vue d'une société québécoise désireuse d'affirmer sa personnalité collective et d'exploiter ses valeurs profondes, le premier rôle des intellectuels dans cette entreprise, ce n'est pas l'émotion, ce n'est pas la fierté, c'est l'analyse critique dans un climat de liberté»<sup>12</sup>.

Il termine son message de lauréat du prix Olivar-Asselin en citant le fameux journaliste au sujet des décorations et des médailles: «Tant d'autres les ont méritées qui ne les ont pas eues que, de toute façon, il y a lieu d'être modeste»<sup>13</sup>.

### Considérations sur ce texte

Il faudrait relire plusieurs fois le message de Fernand Seguin pour en cerner toute les nuances, tous les aspects. Cependant, la profondeur de la réflexion et la largeur de vue y sont indiscutables. En quelques pages, il a réussi à rendre «facile» la compréhension de ce qu'est la science, de ce que doit être la vulgarisation scientifique, tout en lançant au passage des signaux dans toutes les directions. Bien sûr, Seguin a une certaine vision du progrès scientifique. Il faudrait y revenir, creuser le sujet, comparer les textes, déceler l'évolution, etc. L'allocution de réception de ce prix de journalisme, en 1977, demeure une des avenues qui peuvent nous conduire au cœur de la pensée de Seguin...

12. *Ibid.*, paragraphe 12.

13. *Ibid.*, paragraphe 13.

### *La bombe et l'orchidée*

L'espace qui nous reste nous permet seulement d'inviter nos lecteurs à se procurer *La bombe et l'orchidée*, le dernier livre, jusqu'à maintenant, publié par Seguin. Ce recueil de près de soixante courts, mais combien intenses textes aborde les grandes préoccupations de l'heure. La pollution, les maladies, la nature et les limites de la science sont parmi les sujets présentés. C'est le fruit de ses lectures et de ses méditations que Seguin nous fait partager dans une langue où les mots coulent avec une facilité toujours étonnante. Au-delà de la forme, le choix de Seguin transpire: l'humanisme doit l'emporter sur tout autre aspect d'une question.

Tirons quelques phrases de ces pages: il résume en quelques expressions l'organisme humain: «... le système à digérer, le système à respirer, le système à circuler, le système à éliminer, le système à recevoir et à transmettre des messages, le système à penser, à rêver, à aimer, à créer»<sup>14</sup>. Ailleurs, il émet une réflexion sur la nature du progrès qui est une notion qui «peut-être n'est qu'une fiction commode, comme celle de l'évolution ascendante»<sup>15</sup>. Plus loin, il rapporte une conversation avec Lionel Groulx: il «m'a raconté qu'au début des années vingt, au moment où se fondait l'École des hautes études commerciales, les autorités ecclésiastique de Montréal lui avaient interdit l'accès des collèges classiques, où il voulait parler des sciences économiques, qu'on se proposait d'enseigner aux H.É.C.»<sup>16</sup>.

Cette collection de textes qui composent ce livre est un éventail très large de données sur des domaines qui sont tous aussi captivants les uns que les autres, ne serait-ce que par le style de l'auteur qui, par sa simplicité, retient constamment notre esprit dans les cadres de son sujet.

14. Seguin, Fernand, *La Bombe et l'orchidée*, Libre Expression, Montréal, 1987, 203 pages, page 99.

15. *Ibid.*, page 118.

16. *Ibid.*, page 151.

## Conclusion

Nous avons voulu, dans ces quelques pages, intéresser les lecteurs à la vie et à l'œuvre de Fernand Seguin. Nous croyons que ses efforts méritent que des chercheurs se penchent sur ses écrits, ses émissions de radio et de télévision. Toute une pensée théorique est là présente. Les philosophes de la nature, des sciences, ceux que l'on appelait encore, il y a quelques générations, les cosmologues trouveront chez cet auteur prolifique, une matière truffée d'éléments de réflexion qui leur révéleront une grande œuvre. Ses influences, son cheminement, ses rebondissements, qui sont présents aussi bien dans les nombreux articles qu'il a écrits, sont là, disponibles, qui attendent l'énergie de nos jeunes intellectuels en quête de sujet de mémoires ou de thèses.

L'action intellectuelle de Seguin est tout à l'honneur de notre peuple. Il fut reconnu internationalement. Son amour de sa langue, en particulier de la qualité de son expression, doit servir d'exemple à toute la communauté. Au nom des milliers de scientifiques qui lui doivent leur profession, au nom des centaines de milliers de personnes à qui il a rendu l'action scientifique accessible, au nom, enfin, de celles et de ceux qui consacrent leurs énergies à la recherche des différents chapitres qui constitueront l'histoire de nos idées, merci à Fernand Seguin! Souhaitons que d'autres, fidèles à sa passion, continuent une œuvre qui se doit d'être perpétuée.



---

# La communication interculturelle

---

par PAUL-MARCEL LEMAIRE  
professeur à l'Université d'Ottawa

---

«Ce n'est pas par la négation du singulier que l'on va vers  
l'universel, c'est par son approfondissement.»

Hegel

**S**'il est un terrain où les termes de culture et de communication se prêtent au débat et à la passion, c'est bien celui de la communication interculturelle. L'expression travaille comme un aimant: autour d'elle gravitent l'identité culturelle ou la culture mondiale, le tribalisme ou l'universalisme, le protectionnisme culturel ou le *free flow of information*. À travers ces vocables contradictoires, qui alimentent généreusement les médias, le discours politique et l'opinion publique, se manifestent des conceptions larvées sur les relations entre groupes humains et des attitudes idéologiques et politiques qu'il faut d'abord clarifier, si l'on veut penser et bâtir des rapports satisfaisants entre cultures différentes. Ici, plus qu'ailleurs en sciences sociales, l'identification empirique des faits est inséparable d'une position théorique claire, transparente et même critique.

Ces constats dicteront les quatre étapes de notre démarche. Dans un premier temps, nous tenterons de dépister les diverses manifestations du travail idéologique au sein de la réflexion ou des slogans portant sur la communication interculturelle. Suivra, normalement, une analyse axée sur la genèse de la perversion idéologique par excellence en ce domaine, c'est-à-dire le

racisme. De façon plus positive, la troisième étape sera réservée à l'examen des tâches nécessaires à l'élaboration d'une véritable rencontre des cultures. Comme ces tâches s'inscrivent fatalement dans l'histoire concrète, façonnée par la politique, on terminera par la description des conditions politiques indispensables à la réussite de la communication interculturelle.

### L'idéologie et l'interculturel

Dès que le terme «idéologie» est rapproché de la communication interculturelle, l'attention se porte sur certains phénomènes, simples à nommer mais plus complexes à cerner, comme l'impérialisme culturel, le néo-colonialisme exploiteur de l'information ou le nivellement des cultures sous la pression d'une culture dite mondiale, américaine de fait. Derrière ces machineries, violemment contestées ou acceptées avec un fatalisme résigné, se profilent de grandes puissances politiques et économiques qu'on a vite fait d'épingler. La conscience peut se rassurer de trouver des coupables aussi diaboliques, dont la force décourage tout effort de résistance et même de compréhension.

Pourtant, l'idéologie active de l'impérialisme culturel et la dénonciation de cette idéologie peuvent nous abuser et nous empêcher d'observer d'autres phénomènes ou attitudes sûrement moins visibles, mais peut-être largement responsables de l'expansion internationale de certains pouvoirs culturels. Nous voulons parler des tendances obscures, idéologiquement marquées mais inconscientes de leur penchant, qui se manifestent non seulement dans des opinions répandues, celles de l'homme de la rue, mais aussi dans des travaux intellectuels fort bien portés. Examinons ces tendances à travers quatre formules récapitulatives.

1- La culture, individuelle ou collective, est un système clos, emprisonnant, qui empêche la communication avec les autres cultures. Nombre de travaux américains, notamment ceux d'Edward Hall<sup>1</sup>, endossent plus ou moins complètement cette

1. Edward Hall, dans *La dimension cachée (The Hidden Dimension)*, Coll. Points, Le Seuil, 1978, considère la culture comme un prolongement de la vie organique: «... considérer l'homme comme un organisme qui a créé ses prolongements et les a portés à un tel niveau de spécialisation qu'ils ont pris la succes-

formule; ne parviennent à la communication intellectuelle que ceux qui vont au-delà de leur culture (*Beyond Culture*) et retrouvent une espèce d'humanité *naturelle* leur permettant de considérer tous les humains comme leurs semblables, et donc, dans cette optique, de communiquer vraiment avec eux. Outre que la différence culturelle, loin d'empêcher la communication d'enrichissement, peut seule la favoriser quand elle est vécue comme détermination ouverte et offerte, seuls des privilégiés de la culture, concrètement une élite intellectuelle qu'une certaine éducation scolaire a pu amener à dépasser, sinon à mépriser, les cultures collectives, peuvent se permettre de transcender les relativismes culturels et de faire du tourisme ou du missionariat culturel au nom d'un universalisme abstrait.

Inutile de dire que ces choyés se recrutent surtout dans les pays riches et qu'ils mettent souvent leur culture individuelle au service de pouvoirs peu soucieux de l'émancipation des nations pauvres; tels sont, par exemple, les pouvoirs des grandes agences de presse et des réseaux mondiaux de communication<sup>2</sup>. Verser dans la conception qui prétend que la communication interculturelle est inversement proportionnelle à l'expression des cultures particulières, c'est donc dès le départ donner des armes aux

sion de la nature et se substituent rapidement à elle» (p. 17). Pour pratiquer la communication interculturelle, il est nécessaire, outre de comprendre le caractère organique des différences culturelles, de les dépasser en redécouvrant la «nature» oubliée: «Paradoxalement, la seule possibilité pour l'homme d'échapper aux contraintes latentes d'une culture naturalisée est de s'impliquer de manière active et consciente dans les aspects de son existence qui lui semblent les plus 'naturels'» (in *Au-delà de la culture*, Éd. du Seuil, 1979, p. 12). Cependant, cette exploration exige, selon Hall, une comparaison active entre les différentes cultures.

2. Si l'on sépare complètement la culture de masse de la culture savante (ou «culture humaniste», selon certains auteurs, comme Bruno Lussato, Michel Henry, etc.), il devient très difficile de comprendre la puissance d'attraction de la culture de masse, puissance qui ne s'explique pas uniquement par des stratégies économiques. En réalité, la culture savante, en s'associant aux forces du marché, a largement façonné la culture de masse; c'est elle qui lui permet de se renouveler sans cesse, de changer de *look*. Si on n'oublie pas que la science et la pensée modernes se sont souvent bâties en se dissociant des cultures populaires, on ne s'étonnera pas de constater dans la culture de masse, ersatz de la culture populaire, un véritable déracinement culturel, associé à un dénominateur culturel peu exigeant, facilement consommable par des cultures ethnologiques fort différentes.

sociétés riches et aux puissances expansionnistes, et condamner au silence ou au folklore les cultures dont le défaut majeur est de manquer d'argent et de puissance politique.

2- La deuxième formule-programme se présente ainsi: toute culture a absolument besoin des autres cultures pour ne pas étouffer ses membres et ne pas dépérir elle-même. Comme toutes les assertions idéologiques, celle-ci est pleine d'ambiguïtés. S'il est vrai que toutes les cultures connues ont emprunté à des cultures étrangères<sup>3</sup>, il est faux que l'isolement culturel relatif signifie toujours appauvrissement. Ce préjugé connote qu'aucune culture ne porte en elle-même le principe de sa vitalité et de son renouvellement à travers la continuité. L'histoire prouve le contraire: de nombreuses cultures ont été riches et florissantes alors qu'elles étaient relativement isolées, tandis que de nombreuses autres ont commencé à décliner avec le contact extérieur envahissant.

3- Autre assertion chausse-trappe: tout individu, tout groupe social, toute institution, voire tout pays est culturellement plus riche s'ils participe organiquement à plus d'une culture, son identité dût-elle en souffrir. Ce préjugé en nourrit d'autres, qui ne souffrent pas d'excès de modestie, du genre: une personne plurilingue, encore mieux celle qui est «maternellement» bilingue, est fatalement plus cultivée qu'une personne unilingue; «un homme qui parle deux langues en vaut deux», selon un certain dicton canadien. Il y a, ici, une triple méconnaissance: de la richesse unique et «suffisante» propre à chaque langue humaine, de la culture collective transmise par une lan-

---

3. Voir, en particulier, les travaux de Colette Guillaumin. De même, Claude Lévi-Strauss, dans un petit livre indispensable, *Race et histoire*, Éd. Gonthier, 1961 (reproduction d'une brochure publiée par l'UNESCO en 1952), après avoir rappelé l'originalité endogène de chaque culture historique, dénonce l'illusion de son isolement absolu: «La chance qu'a une culture de totaliser cet ensemble complexe d'inventions de tous ordres que nous appelons une civilisation est fonction du nombre et de la diversité des cultures avec lesquelles elle participe à l'élaboration — le plus souvent involontaire — d'une commune stratégie» (p. 71-72). «Et à côté des différences, dues à l'isolement, il y a celles, tout aussi importantes, dues à la proximité: désir de s'opposer, de se distinguer, d'être soi» (p. 17, et *passim*).

gue mais qui la déborde, enfin des processus d'accès à la culture humaine.

Cette méconnaissance a des conséquences désastreuses lorsque, au-delà des aménagements pratiques soucieux des réalités, elle préside à des constructions proprement angéliques qui désirent mettre les cultures en contact permanent, avec la conviction qu'elles s'enrichiront réciproquement. Nombre de discours, mais aussi de politiques sur le bilinguisme, le biculturalisme ou le multiculturalisme tombent dans ce travers, dont les groupes minoritaires font toujours les frais. Alors que la force des choses a obligé des pays comme la Suisse, la Belgique, le Liban et d'autres pays à renoncer au bilinguisme institutionnel (un organisme unique fonctionnant dans deux langues), la formule fait encore fortune au Canada et cherche sa justification dans les vertus de la communication interculturelle. Mais, est-il vrai, pour prendre l'exemple précis d'une université officiellement bilingue comme celle d'Ottawa, que les institutions bilingues offrent toujours «aux étudiants et au personnel un environnement exceptionnel, propice à la compréhension des cultures et à l'épanouissement de relations interculturelles»<sup>4</sup>? L'oblitération totale des conditions politiques de la pratique culturelle rend semblables prétentions particulièrement fragiles.

4- Enfin, une dernière formule fait mouche aujourd'hui: l'avenir appartient à la communication interculturelle, car il n'y a plus de frontières. Les humains ne seront vraiment humains que par cette communication, pratiquée de façon massive et habituelle; tout individu qui n'appartient qu'à une seule culture collective est un demi-civilisé. Toute mesure, éducative ou législative, qui empêcherait de quelque façon la libre communication

---

4. *Énoncé de mandat*, approuvé par le Sénat de l'Université d'Ottawa et publié dans la *Gazette*, vol. XXII, 10, 1987. En matière de relations interculturelles, la réalité est la suivante: en dix ans, les effectifs étudiants francophones sont passés de 60% à 40%; la plupart des étudiants étrangers et nombre de Franco-Ontariens optent pour les programmes anglais; un nombre infime de professeurs et d'étudiants anglophones utilisent sérieusement la langue française et les cultures francophones; à part quelques notoires exceptions, les relations entre les deux groupes ne dépassent guère le champ des affaires courantes.

interculturelle ou qui viserait à protéger et à stimuler l'identité culturelle d'un groupe ou d'une nation signalerait un crime contre l'humanité. Et vive le métissage culturel qui nous ouvre à tout l'univers, nous rend tous frères et tous pareils... surtout parce qu'il se fait fatalement dans le seul *esperanto* qui réussisse, l'anglais.

### Généalogie du racisme

L'inventaire de quelques préjugés et stéréotypes fort répandus dans notre monde serait insuffisant, s'il ne conduisait pas à interroger un peu sérieusement les mécanismes du racisme, cette perversion idéologique qui bloque les relations interculturelles et qui n'affecte pas seulement les autres; comme la maladie contagieuse ou l'épidémie, il menace tous et chacun, comme aimait à le rappeler, dans une formule sans doute un peu brutale, le psychologue juif américain Zilboorg: «Chacun naît raciste, il peut travailler à cesser de l'être.» Pour les besoins de la cause, nous définissons le racisme, de façon provisoire et empirique, comme un ensemble d'attitudes de défense, de mépris et de domination qu'un groupe humain, dont la conscience de groupe est suffisamment éveillée, entretient à l'égard d'autres groupes.

Une opinion assez répandue, qui confond volontiers les termes et les concepts, prétend que le racisme dérive toujours, comme une fatalité, d'une idéologie raciale ou même simplement nationaliste; l'empressement avec lequel certains qualifient de fanatisme ou de *bigotry* certaines formes d'affirmation collective, chez les Kurdes, les Arméniens, les Amérindiens et autres Québécois, illustre cette opinion. Dans cette optique, pour se défaire ou se prémunir du racisme, il faudrait se comporter comme la majorité, ou devenir universaliste, citoyen du monde; en face des racismes contemporains, toute une mythologie de la fraternité universelle se présente comme la panacée.

Peut-on poser une question? Est-il si évident que les attitudes et les comportements racistes *suivent* le travail idéologique? Notre hypothèse, c'est que les idéologies racistes, qu'elles soient à prétention biologique, historique ou culturelle, servent de rationalisation, de justification à des pratiques qui les précèdent, plus spécifiquement à des pratiques *communicationnelles*, au sens large que Habermas donne à ce mot. Le racisme serait lié à

des blocages de la communication humaine, soit au niveau interpersonnel, soit au niveau proprement social. C'est donc à une recherche sur la généalogie du racisme qu'il faut procéder.

Voyons ce qu'il en est au niveau interpersonnel. Les concepts hégéliens de la reconnaissance et du développement du savoir phénoménal peuvent être utiles à notre examen. Si l'on joint le mouvement indéfini que l'esprit doit assumer pour suivre le chemin de la vérité à la dialectique inhérente à la reconnaissance mutuelle des consciences, on peut dire que la conscience n'échappe à la domination ou à l'esclavage que si elle dépasse sans cesse la prétention d'avoir atteint l'essence propre, de soi-même ou de l'autre.

Il n'y a de communication non dominatrice avec l'autre que si les consciences abandonnent leur quant-à-soi, leurs certitudes sur elles-mêmes, et se reçoivent mutuellement l'une l'autre pour s'établir dans l'interdépendance: le «bon Samaritain» s'ouvre vraiment à l'étranger blessé rencontré sur sa route, parce qu'il met entre parenthèses ses opinions et attitudes apprises, à l'égard de cet étranger et de lui-même. Dans le mouvement de la communication, le propre ou l'essence de chacun n'est pas actualisé, au sens de «rendu présent»; il est là comme horizon, comme différencié, par rapport à une fin, un achèvement inconnaissable et imprévisible; si, à l'inverse, apparaît le sentiment d'avoir «saisi» l'autre, d'avoir barre sur lui, il n'y a pas vraie communication, mais réitération, redondance, car je n'ai plus rien à apprendre de l'autre, je ne l'accueille plus dans sa différence<sup>5</sup>.

Communiquer, c'est parcourir inlassablement un circuit entre quatre pôles: l'actualité du moi, l'actualité de l'autre, et

---

5. Hegel, *La phénoménologie de l'esprit*. Trad. Hyppolite, Aubier, 1939, spéc. t. I., p. 155 ss. «Indépendance et dépendance de la conscience de soi: domination et servitude.» L'usage fait ici de certaines notions hégéliennes n'implique pas que Hegel élabore une philosophie de la communication comme interdépendance indépassable et fondatrice. Les postulats de l'«intérieurité de la conscience de soi» et de la rencontre des consciences comme pur «moyen terme» dans la constitution de l'Esprit objectif (de l'État parfait) rendent cette philosophie impossible chez Hegel; c'est pourquoi sa pensée a pu alimenter des mouvements aussi divergents que le fascisme nazi et le néo-marxisme libertaire de l'École de Francfort.

leur devenir respectif. Dès que cette difficile pratique est grippée, il y a identification illusoire de soi ou de l'autre; l'autre, notamment, est classé, campé une fois pour toutes dans une image figée, qui a la dureté et l'immuabilité de la pierre.

De la même façon, si je décrète que l'autre forme avec moi une unité, non pas symbolique mais ontologique, que nous sommes identiques ou même très semblables, que nos différences ne font pas le poids ou sont illusoires, c'est moi qui déjà domine l'autre. Cette domination, issue de l'illusion d'un savoir total sur soi-même et sur l'autre et qui prend ici la forme d'une assimilation de l'autre à soi-même, constituerait le sol nourricier du racisme. Paul Ricœur, commentant Kant, dira: «La soi-disant science de la pratique est la cause du fanatisme<sup>6</sup>.»

L'assimilation peut prendre différentes formes: discrimination, ségrégation, déni ou mépris des différences, mais elle est toujours en son fond xénophobie (au sens originel), peur de l'étranger qui dérange et insécurise. Quand cette peur incontrôlée et cette conduite assimilatrice, souvent incroyablement aveugle et bien intentionnée, se heurtent à une résistance silencieuse et décidée, elles engendrent le racisme.

La source du racisme serait l'illusion d'un savoir sans fissure, totalitaire, ou la frustration de ce savoir fabulateur, illusion ou frustration toujours vécues comme refus des risques de la communication avec l'autre dissemblable; l'autre est insaisissable, il m'échappe, donc il est dangereux, il faut le mettre au ban de la société. Par une curieuse contamination, celui qui est dominé et qu'on veut assimiler, l'esclave, risque, dans le premier temps de mon émancipation, de reconnaître faussement son maître, de le réduire à la relation de domination, produisant ainsi une autre forme de racisme, issue, cette fois, du ressentiment.

Le racisme trouve dans les blocages ou les perversions de la communication proprement sociale, celle qui constitue le groupe

---

6. Paul Ricœur, «La raison pratique» in *La rationalité aujourd'hui*, Coll. Philosophica n° 13, Éd. de l'Un. d'Ottawa, 1979, p. 225 ss. Notre analyse du racisme s'inspire en partie de la distinction, faite par Ricœur, entre raisons d'agir, inhérentes à l'action, et rationalisations idéologiques ultérieures.

en communauté, un autre bouillon de culture. La véritable communication sociale opère un trajet incessant de l'intérieur de la communauté vers son extérieur, et vice versa: passer par le groupe pour aller au monde, et passer par le monde pour aller à son groupe. Comment cette idéale dynamique peut-elle se détraquer? Ici, les observations psycho-thérapeutiques apportent un éclairage intéressant.

Dans le groupe thérapeutique, «... tout changement est vécu comme inopportun et le signe d'une volonté mauvaise. On sait que ce désir de ne rien changer à l'environnement est l'un des traits de l'autisme. Mais point n'est besoin d'être autistique pour l'éprouver. Parallèlement se développe le mythe du monde extérieur, méchant, dangereux, mortifère, en éclatement perpétuel. Le groupe est le seul abri contre un tel monde. Groupe et société sont deux images mythiques complémentaires: la bonne et la mauvaise mère en langage kleinien. La fiction qui soutient le plus efficacement ce mythe, c'est évidemment le *je* perçu comme construction permanente. Tout aussi permanent, identique à lui-même, continu et autonome, le groupe est l'île d'identité au milieu de l'océan de la mort... La bonne et la mauvaise mère que le malade projette sur le groupe thérapeutique et le monde sont par ailleurs vécues à l'échelle nationale et même mondiale. Ce sont ces mythes qui soutiennent les idéologies et les guerres<sup>7</sup>.»

Le racisme n'apparaît-il pas lorsqu'un groupe humain, au lieu de pratiquer une communication sociale ouverte au monde et qui l'expose au changement, se replie jalousement sur lui-même dans une attitude d'infériorité ou de supériorité à l'égard d'autres groupes ou sociétés humaines? Plus spécifiquement, de quelle peur s'agit-il? Nous croyons qu'en elle transpirent une méconnaissance et un refus, portant sur le rôle du conflit et de l'action politique.

La peur du conflit, à l'extérieur comme à l'intérieur, et le recours à un «bonne-ententisme» superficiel, tout comme l'absence de véritable pratique politique, qui consiste à bâtir indéfi-

7. Genni Luccioni, «L'Arche de Noé», in revue *Esprit*, n° 4 (avril 1971), p. 776.

niment la société en nouant, notamment, des relations avec l'extérieur, prédisposent un groupe humain au racisme. Dès que s'instaure une relation réelle entre groupes, et déjà entre individus, elle est ambivalente, guerrière et/ou amoureuse, tandis que la véritable haine est là où il n'y a pas de conflit. Faute de reconnaître cette fonction indispensable du conflit dans les relations entre groupes, l'un ou l'autre peut se replier frileusement dans la domination ou l'esclavage. Il en est de même de l'action politique. Elle seule permet d'apprécier les possibilités réelles d'un groupe, ses forces comme ses faiblesses, d'acquérir aussi ce «sens du possible» qui ne peut résulter que de la confrontation, et parfois de l'affrontement, avec d'autres groupes.

Si les considérations qui précèdent ne sont pas totalement fausses, on peut estimer que le remède au racisme se trouve non dans l'adhésion à un universalisme abstrait, mais dans une humble instauration ou restauration de la communication humaine interpersonnelle ou sociale; rien d'ailleurs n'est plus suspect que l'empressement à dénoncer le racisme des autres. Dans le réapprentissage de la communication et dans la prophylaxie du racisme, la reconnaissance du conflit et de l'action politique joue un rôle capital.

### Entre tribalisme et universalisme

Comment instaurer concrètement cette communication entre personnes ou groupes de culture différente, telle est la question qui nous préoccupe maintenant, après maints chercheurs, et dont nous n'aborderons ici que certains aspects trop souvent oubliés, même s'ils apparaissent comme les préalables ou les conditions de possibilité de toute communication interculturelle. Auparavant, il importe de faire écho aux descriptions empiriques et comportementales, dans lesquelles les auteurs américains sont passés maîtres. Dans une immense littérature, une seule œuvre retient notre attention<sup>8</sup>.

---

8. Carl Couch & Robert A. Hintz, *Constructing Social Life*. Stypes Publishers, Champaign, Ill. 1975. Outre les nombreuses publications de l'UNESCO, de SIETA international (International Society for Intercultural Education, Training and Research), les *Proceedings* de l'USIA Intercultural Communication Course, on consultera avec profit les travaux de Prosser, Sarrough, Samovar, R. Breton, parmi beaucoup d'autres.

Selon Cough et Hintz, quatre étapes caractérisent le processus dynamique et interminable de la communication interculturelle. Dans un premier temps se manifeste l'intérêt réciproque des partenaires l'un pour l'autre; vient ensuite l'édification de la communication comme une séquence de libres «réponses» réciproques aux interventions des partenaires; l'étape suivante est remplie par l'élaboration de la communication comme reconnaissance réciproque des «intentionnalités» communicatives des partenaires (qu'est-ce qu'il veut dire? qu'est-ce qu'il recherche?); enfin, c'est la poursuite de la communication comme quête et construction d'un «espace de partage»: chacun ayant sa façon propre de construire cet espace, le partage est à son meilleur lorsque les différences culturelles accèdent à leur pleine liberté à travers une véritable collaboration.

Bien que fort intéressants, ces classements dérivés de l'observation empirique soulèvent quantité de questions: ces étapes sont-elles successives ou récursives? quel contenu d'action faut-il leur attribuer? sur quelles orientations générales sont-elles fondées? Il nous suffira d'essayer de donner corps à la première étape en nous en remettant uniquement à l'observation et à l'expérience qui sont les nôtres, pour constater qu'ici encore la description empirique est tributaire de catégories culturelles et ne répond pas à toutes les questions.

Comment se manifeste l'intérêt réciproque dans une rencontre interculturelle? En d'autres termes, comment se fait (ou doit se faire) le premier contact entre personnes de culture différente? Contentons-nous d'une énumération rapide de comportements qui *nous* semblent indispensables:

Savoir identifier, à tout le moins pressentir, les rituels de rencontre propres au partenaire<sup>9</sup>; toute rencontre humaine est toujours ritualisée, quel que soit le monde de cette ritualisation (v.g., place et signification de la poignée de main dans les différentes cultures), car l'être humain est corporel et symbolisateur: il ne se rend présent à l'autre qu'à travers des ensembles stables de signes à la fois verbaux et gestuels.

9. Irving Goffmann, *Les rites d'interaction*. Éd. de Minuit, Paris, 1974. Relire, également, le petit livre merveilleux de R. Barthes, *L'empire des signes*. Coll. Champs, Flammarion, 1970.

Respecter les bonnes manières de sa propre culture, tout en cherchant à les dépasser pour découvrir que l'autre a son propre savoir-vivre.

Temporiser, prendre son temps, ne pas vouloir brûler les étapes. Ne pas abuser de l'interrogation (personne n'aime être soumis à un interrogatoire); retrouver les gestes et les rythmes de la communication archaïque, ne pas tout attendre de l'échange verbal, même quand la communauté linguistique le rend possible.

Retrouver la place et le rôle du silence dans la communication.

Ne pas discuter (encore moins juger) les propos de l'autre, mais y faire discrètement écho dans ses propres propos; l'intérêt n'est perçu par l'autre comme véritable intérêt que s'il s'exprime discrètement; éviter les superlatifs, autant que les étonnements scandalisés, devant les paroles ou les comportements de l'autre (corollaire: éviter de dénigrer sa propre culture collective).

Un premier contact doit être vécu comme premier contact: on ne peut ni tout ni trop en attendre. Il n'aura d'avenir que s'il est une véritable ouverture, c'est-à-dire une pierre d'attente, un commencement qui ouvre sur un horizon. Les humains vivent dans le temps et avec le temps; lorsqu'ils veulent en sortir ou le violenter, ils gâchent tout. On ne peut tout saisir de l'autre instantanément ou magiquement; il y a des choses qu'on ne peut comprendre qu'avec les années, d'autres jamais.

Cette description, même fort incomplète, appelle une première observation générale. Dans toute communication interculturelle s'effectue une espèce de mise entre parenthèses des dispositions culturelles particulières à chaque partenaire; plus précisément, ce sont les cristallisations culturelles, si l'on appelle ainsi les niveaux culturels repérés par l'intervention anthropologique dans le «mou» de la culture<sup>10</sup>, c'est-à-dire la culture collective

---

10. Michel de Certeau, in *La culture au pluriel*, Coll. 10/18, 1974, explore cette image suggestive en opposant les «manières de vivre» et les institutions qui les colonisent en partie (p. 283 ss.). Tel est le cheminement que propose aussi, à sa manière, l'une des œuvres interdisciplinaires les plus profondes de cette décennie, *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, de Fernand Dumont (PUF,

d'origine, la culture humaniste, la culture scientifique et la culture de masse, ce sont ces cristallisations qui se trouvent pour ainsi dire momentanément dissoutes dans le brassage de la communication. Il est évident, par exemple, que si un voyageur veut vraiment rencontrer et connaître un Polynésien, il lui faut d'abord remiser les stéréotypes susurrés par la culture de masse, dans la publicité et un certain cinéma de consommation. La culture polymorphe des interlocuteurs consent à se laisser mettre en question et refaçonner par les diverses pratiques communicatives, d'ordre archaïque, d'ordre informatif ou d'ordre créatif.

Se laisse-t-elle complètement museler par celles-ci ou cherche-t-elle en elles une nouvelle confirmation? Veut-elle disparaître dans la communication interculturelle ou renaître en elle? À partir de l'observation qui déjà signale que, dans cette communication, chaque culture tout à la fois se cherche et se perd pour trouver l'autre, l'effort de compréhension peut identifier deux mouvements dialectiques, qui se superposent par intensification; chaque mouvement va de la culture propre à la culture étrangère, pour les rendre présentes et les actualiser de quelque manière.

Il n'y a de communication interculturelle que si chaque intervenant se situe, s'insère dans sa propre culture, tout en s'ouvrant à l'autre culture: c'est le premier mouvement dialectique. Si l'un des intervenants n'avait aucune consistance ou identité culturelle, s'il était incapable de la reconnaître et de l'habiter davantage, s'il s'abandonnait sans boussole aux illusions de l'exode ou de l'exotisme, il ne pourrait pas rencontrer vraiment l'autre. On ne part à la découverte d'îles étrangères que sur un esquif qui peut prendre la mer; on ne peut s'encombrer d'inutiles bagages culturels, mais il faut savoir naviguer, fort de ces connaissances pratiques et théoriques qui permettent d'habiter des espaces et des temps précis, pour connaître d'autres lieux et

1981). Si tout savoir sur l'homme et la culture éloigne fatalement du milieu culturel, aujourd'hui incertain et éclaté, de la vie quotidienne, il doit pourtant y ramener de quelque façon et s'y laisser juger, sous peine de devenir évasion et prestidigitation arbitraire: «Qu'est-il possible à l'homme de faire du savoir de l'homme?» (p. 12).

d'autres temps. D'avoir baigné de façon largement inconsciente dans une culture collective et de pouvoir progressivement prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses constituent une condition nécessaire à toute communication interculturelle; il serait donc aberrant de s'engager en elle sous le signe du masochisme ou du mépris de sa propre collectivité. Une suffisante estime de soi est indispensable à la découverte de l'autre.

L'ouverture aux autres cultures, à commencer par celles des voisins immédiats, territorialement ou culturellement, n'est pas chose simple; elle commande des tâches difficiles, qui ne peuvent être éludées. La première, et sans doute la plus ardue, consiste à découvrir et à accepter le point de vue de l'autre, l'optique qui dérive de sa vision du monde (*Weltanschauung*). Cette vision n'est jamais purement intellectuelle; elle a aussi une coloration affective, car elle porte la mémoire d'un long et pénible travail historique pour domestiquer le monde.

Cette acceptation est-elle favorisée, lorsque l'un des interlocuteurs est aussi à l'aise dans la langue et la culture de l'autre que dans les siennes, lorsqu'il est «parfaitement» bilingue? Ce qui risque alors de se produire, si l'autre occupe une position socio-culturelle privilégiée, c'est que le bilingue se glisse dans la peau de l'autre et en oublie totalement d'exprimer sa différence; il y a apparemment entente parfaite, mais au prix du bâillonnement d'une culture. Le cas du Québec est éclairant à cet égard: traditionnellement, une portion de la population franco-québécoise, se recrutant surtout (mais pas exclusivement) dans les milieux d'affaires, est tellement soucieuse de se rapprocher des milieux anglophones qu'elle s'éloigne beaucoup de la culture franco-québécoise, jusqu'à «lever le nez» sur elle; cette anglomanie, couplée à une francophobie bon teint, mène dans certains cas à l'anglicisation pure et simple. Pour comprendre l'autre et le respecter dans sa culture, sans abdiquer la sienne, il n'est nullement nécessaire de devenir comme lui; au contraire, un apparemment trop grand peut rendre aveugle aux différences: il faut prendre une certaine distance pour percevoir les reliefs d'un paysage.

L'ouverture à l'autre consiste aussi à découvrir les processus «d'entrée en culture» (Paul Ricœur), d'enculturation, propres à chaque culture: comment la vie y est-elle expliquée? Com-

ment la mort est-elle apprivoisée? Comment la communication humaine est-elle réglée et ritualisée? Ces questions, et d'autres semblables, permettent de rejoindre non pas quelque *no man's land* culturel, mais le lieu de naissance des diverses cultures. Merleau-Ponty a pressenti que le dépassement de l'ethnocentrisme ne pouvait emprunter que cette voie: «... pour traduire d'une culture à l'autre, il faut sans doute dépasser et les langues et les cultures... l'espace ou le temps de la culture ne se survolent pas, et... la communication d'une culture constituée à l'autre se fait par la région sauvage où elles ont toutes pris naissance<sup>11</sup>.

Il ne suffit donc pas de considérer les cultures seulement dans leur état d'achèvement contemporain, ni de comparer des structures culturelles, comme le fait Lévi-Strauss, pour y discerner soit des éléments universels et des formes particulières d'organisation, soit des éléments universels et des formes particulières d'organisation, soit des éléments aléatoires et des formes universelles. Pour mettre au jour et accueillir, dans la communication, «l'attache qui relie secrètement une expérience à ses variantes<sup>12</sup>», le point de vue propre à l'observateur apparaît non pas tant comme un système de référence fatalement déformant que comme un passage obligé pour prendre conscience des processus d'enculturation.

C'est en creusant sa propre culture en même temps qu'une autre que l'acteur communicant pourra aller au-delà d'elles, pour deviner et palper les grandes questions qui ont toujours occupé les hommes. En saisissant ensemble deux particularités culturelles, en les comparant sous un certain paradigme commun, comme la valeur ou la beauté, il aborde la singularité de chaque culture, la sienne et celle de l'autre. En comparant, par exemple, les attitudes et les rites qui entourent la mort en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique et en Océanie, il entrevoit les distances culturelles qui peuvent séparer ces quatre continents, malgré la possible communauté linguistique. Il comprend que chaque façon de vivre la mort se défend, a du sens, alors que

11. M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, Éd. Gallimard, 1964, p. 154.

12. *Ibid.*, p. 155.

l'ignorance pressée proclame facilement que la manière des autres est insensée. Au moment où il trouve du sens aux actions et aux coutumes des autres, le sens des siennes s'en trouve, non pas ruiné, mais relativisé.

En aucun cas, cette prise de conscience ne peut mener à un quelconque sentiment d'infériorité ou à son contraire. S'il est une dimension obligée de toute véritable ouverture, c'est bien la recherche de l'égalitarisme communicationnel. Une certaine position de pouvoir et même une certaine recherche de pouvoir ne sont jamais totalement absentes de la communication. Cependant, bien qu'horizon utopique, l'égalité des personnes, dans l'estime et le comportement réciproques, doit être recherchée comme finalité propre à la communication interculturelle libératrice; sans cette finalité égalitaire, la communication, comme l'a bien vu Habermas, redevient instrumentale ou stratégique, c'est-à-dire subordonnée aux pouvoirs des individus ou à la pesanteur des choses.

Tel est le premier mouvement dialectique, entre soi et l'autre, qu'engendre la communication interculturelle. Le deuxième lui ressemble, tout en incorporant d'autres soucis et d'autres perspectives. La recherche de soi devient intérêt actif pour la vitalité culturelle du groupe d'origine. Autrefois, la collaboration à cette vitalité s'appuyait presque exclusivement sur la solidarité ethnique (les liens du sang), sur un fort sentiment d'identité culturelle, nourri dans le partage des mêmes traditions, notamment religieuses. Il n'en va plus ainsi aujourd'hui: si une certaine participation culturelle à la communauté d'origine, notamment à la connaissance de son histoire, demeure indispensable, les défis de l'affirmation embrassent désormais toutes les actions sur le monde, immédiat et lointain, la construction de la société politique (médiation nécessaire de l'État), afin qu'elle reflète démocratiquement la composition pluriculturelle de la société civile, les communications, enfin, avec toutes les communautés culturelles associées à la communauté la plus importante, historiquement et politiquement.

L'existence culturelle d'une collectivité s'exprime soit en termes de traditionnalisme, lorsque le poids des traditions et des structures sociales empêche le rajeunissement et le renouvellement, soit en termes de vitalité culturelle, lorsque les traditions

permettent d'absorber et de façonner de façon spécifique le donné brut de l'expérience, par exemple les innovations technologiques. Concrètement, presque toujours les deux tendances coexistent et se heurtent dans la même communauté, mais la vitalité (ou la créativité), en principe inséparable d'une suffisante autonomie économique et politique, est devenue aujourd'hui une question de vie ou de mort.

Elle dépend de multiples facteurs, comme l'expressivité du tempérament national, une certaine tradition de recherche et d'aventure, la reconnaissance accordée aux initiatives individuelles. La communication interculturelle peut y contribuer aussi, de façon nouvelle, dans la mesure où elle entraîne une saine compétition, fournit de nouveaux exemples de développement, stimule l'esprit et la sensibilité de mille façons. Cependant, pour que ces apports profitent finalement à toute la communauté culturelle, il faut que les bénéficiaires reviennent lui raconter, lui communiquer, les découvertes faites auprès des autres, voisins ou étrangers.

Sans une certaine volonté d'appartenance et la fierté qui l'accompagne, cet échange est impossible. La communication interculturelle doit devenir intraculturelle pour développer la culture, individuelle et collective, dans l'harmonie. Il y a plus de cinquante ans, l'anthropologue Edward Sapir abordait en pionnier ce problème qui apparaît aujourd'hui primordial. Après avoir constaté qu'il n'existait plus de «corrélation nécessaire entre le développement d'une civilisation et l'authenticité de la culture<sup>13</sup>», il n'hésitait pas à plaider pour le rétablissement des liens entre les acquis individuels et les traditions collectives, selon une dialectique d'enrichissement réciproque: «L'assimilation de l'idéal cultivé par l'individu ne peut être organique et vigoureuse que sur le terrain d'une culture collective authentique; or la culture d'une communauté ne peut être authentique que si elle est soumise aux transformations énergiques qu'exercent sur elle des personnalités à la fois robustes et saturées des valeurs culturelles de leur époque et de leurs pays<sup>14</sup>.»

13. Edward Sapir, *Anthropologie*. Éd. de Minuit, 1969, t. 2, p. 145.

14. *Ibid.*, p. 153-4.

Cette continuité profonde, qui n'exclut pas certaines ruptures, car toute culture porte en elle des germes d'aliénation et de mort, commande un discernement critique. En s'arrimant au devenir concret d'une culture précise, la communication interculturelle cesse d'être naïve et devient sélective. Elle ne réserve pas d'accueil inconditionnel à tout ce qui vient de l'étranger, des U.S.A., par exemple. Elle n'hésite pas à dénoncer les agissements et les productions qui maquillent ou menacent les cultures, lorsque la puissance économique et l'arrogance se substituent à l'échange bilatéral et favorisent l'acculturation.

Enfin, la dialectique interculturelle trouve son couronnement normal et nécessaire dans la coopération active: faire œuvre commune avec les autres cultures (*commune facere*). La légitime préoccupation de soi ne doit pas tourner au nombrilisme: «Il ne faut pas s'enliser dans notre différence» (Aimé Césaire). Des interlocuteurs de culture différente n'iront pas loin, s'ils ne s'intéressent qu'à eux-mêmes, de façon égocentrique ou altruiste. Une fois passé le moment de surprise et de découverte, qu'adorent les touristes et qui déclenche tant d'exclamations («It is so typical!»), l'intérêt mutuel risque fort de s'émousser s'il ne peut pas se porter sur quelque projet commun à réaliser.

La folklorisation des cultures, même celles des groupes majoritaires, résulte précisément de ce fait qu'elles ne servent qu'à aiguillonner le plaisir temporaire de la curiosité, sans contribuer à bâtir la société actuelle et la culture vivante (celle dont on vit quotidiennement, la culture ambiante), qui façonne l'économie, la politique, la vie sociale, l'environnement et les loisirs populaires.

Une telle pratique interculturelle est évidemment fonction d'une longue éducation éthique, sans cesse à recommencer, ce qu'oublie trop facilement les apôtres de l'internationalisme. Or cette éducation rencontre fatalement sur son chemin le politique et devient elle-même politique, au sens noble du terme.

### **Les conditions politiques**

Alain Touraine pose clairement le dilemme politique où semble acculée la communication intellectuelle: «Faut-il défendre l'universalisme de la raison et du progrès, mais alors ne

risque-t-on pas de s'identifier aux intérêts des pays dominants? Faut-il au contraire justifier la défense des spécificités culturelles, mais ne risque-t-on pas alors d'appuyer des régimes autoritaires, voire des théocraties qui n'en appellent à des croyances que pour mieux maintenir un pouvoir de terreur rétrograde et corrompu?»<sup>15</sup>

La présence et la conscience de ce dilemme peuvent facilement devenir intolérables et susciter la tentation des esquives simplificatrices refusant l'un des termes de la contradiction; l'histoire et la pensée politique fournissent de nombreux exemples d'une telle solution paresseuse au problème de la rencontre des cultures<sup>16</sup>. Celle-ci réclame, plus que de nobles idées appuyées sur certaines références philosophiques, un examen attentif et laborieux des conditions politiques particulières où elle s'élabore toujours péniblement.

C'est d'abord le poids relatif et l'équilibre des forces politiques en présence qui retiennent l'attention. Les cultures sont concrètement associées à ces forces, façonnées elles-mêmes par divers facteurs comme le pouvoir économique, l'audace des individus, la cohésion des organisations communautaires et... la vitalité culturelle. La force politique d'un groupe culturel implique, évidemment, un certain contrôle des institutions politiques, économiques et sociales<sup>17</sup>, mais elle est indissociable d'une certaine conscience collective qui fait émerger des pouvoirs symboliques. Le pouvoir politique a toujours une dimensions

---

15. Alain Touraine, «La sociologie est-elle encore l'étude des sociétés?» in *Les scientifiques parlent...* (dir. Albert Jacquard), Hachette, Paris, 1987, p. 224.

16. Parmi beaucoup d'autres, Alain Finkielkraut, dans son récent essai *La défaite de la pensée*, Gallimard, 1987, p. 65 ss., verse dans ce simplisme, sous prétexte de défendre des valeurs universelles.

17. Dans ses travaux, le sociologue torontois Raymond Breton insiste beaucoup, presque trop exclusivement, sur ce contrôle; voir, par exemple, R. Breton, J.G. Reitz et V. Valentine, *Les frontières culturelles et la cohésion du Canada*, L'Institut de recherches politiques, Montréal, 1981; ici, la communication interculturelle est et doit être subordonnée aux exigences de la cohésion de la société canadienne. Cette cohésion appelle, entre autres choses, «la priorité de l'identité canadienne sur l'identité régionale». Or, si cette primauté fait référence à quelque chose, ce ne peut être qu'à une certaine culture anglo-canadienne, quels que soient les discours sur la dualité linguistique et le multiculturalisme.

symbolique<sup>18</sup>, parce qu'il présuppose et favorise, tout à la fois, une certaine maîtrise des discours, des savoirs et des arts au sein d'une communauté qui les attend et les accueille.

C'est à mesurer la force politique des divers groupes culturels au sein d'une société politique plus ou moins hétérogène qu'il faut d'abord s'employer. Or il arrive, comme c'est le cas dans la société québécoise, que la force politique ne soit pas équivalente au poids démographique et que des groupes minoritaires, pour des raisons historiques (comme la Conquête de 1760) ou économiques, possèdent des pouvoirs sans aucune proportion avec leur population. Il en résulte un déséquilibre politique, au point de vue régime démocratique, des groupes en présence, déséquilibre qui affecte fatalement les relations interculturelles. Au Québec, le groupe minoritaire d'origine anglaise a depuis longtemps joui d'un pouvoir politique et d'un prestige social qui lui permettent non seulement d'échapper à l'intégration à la langue française, mais même d'assimiler la majorité des immigrants<sup>19</sup>. Le jeu des relations interculturelles entre anglophones et francophones, entre francophones et allophones, s'en trouve fatalement faussé. Il est impossible d'instaurer des communications viables et durables entre les cultures sans rétablir, au moins conjointement, un équilibre vraiment démocratique entre les forces politiques.

La reconnaissance légale et officielle (étatique) des divers groupes culturels se fait en fonction de cet équilibre démocratique et de la nécessaire unification (bien différente de l'uniformisation) culturelle de toute société politique. Dans toute société politique territorialement identifiée, il y a nécessairement une langue et une culture majoritaires, celles de la majorité démocratique<sup>20</sup>. L'harmonie politique dans une société «pluricultu-

---

18. Même une sociologie d'allégeance marxiste, comme celle de Pierre Bourdieu, peut reconnaître la place et le rôle de ces pouvoirs symboliques; voir, en particulier, *Choses dites*, Éd. de Minuit, Paris, 1987.

19. Par exemple, 70% des écoliers d'origine italienne étudient dans le réseau scolaire anglophone, à Montréal.

20. Le concept de majorité démocratique est délicat à manier. Il intègre l'histoire et l'origine ethnique sans s'y réduire. Il présuppose une philosophie de l'histoire qui refuse le fatalisme, et une philosophie du droit qui ne se limite pas aux droits de l'individu.

relle» de fait est impossible sans la reconnaissance de cette langue et de cette culture majoritaires, et sans les mécanismes d'intégration démocratique des groupes minoritaires au groupe majoritaire. La place et le rôle des diverses cultures dans une telle société ne peuvent pas être identiques. La clarification et l'acceptation de cette situation sont indispensables à une saine pratique de la communication interculturelle.

La croyance en l'égalité politique et factuelle des langues et des cultures sur un même territoire politique engendre illusions et duperies, dans la mesure où cette pseudo-égalité conduit à accepter des mesures et à bâtir des institutions où la culture démographiquement ou socialement faible est soumise au même régime que la culture dominante et confrontée quotidiennement avec elle. Au sein de cet égalitarisme fictif, il y a nécessairement un vainqueur et un vaincu; en d'autres termes, la culture minoritaire ne peut qu'y perdre en affirmation de soi et en vitalité. Les Franco-Ontariens, après avoir cru que leur langue et leur culture seraient préservées et affermies dans des écoles (primaires et secondaires) bilingues où leurs enfants apprenaient très tôt l'anglais, ont fini par se rendre compte que ces institutions étaient des machines d'anglicisation: l'égalité juridique et institutionnelle des cultures ne profitait qu'à la culture anglaise, parce que tout le contexte socio-économique favorisait l'anglais.

Dans le cas précis d'une culture démocratiquement majoritaire sur un territoire donné, mais minoritaire et fragile dans le contexte d'une fédération dont elle est une partie, ou d'un continent dont elle est une fraction, ou même d'un univers où toute culture particulière est menacée par la massification et l'uniformisation culturelles, il est indispensable que des mesures politiques, novatrices et audacieuses, viennent favoriser cette culture, pour corriger le poids des puissances dominantes et assurer la vitalité culturelle des petits pays ou petites communautés.

La promotion politique du multiculturalisme est donc foncièrement ambiguë. Elle présuppose, en effet, que l'équilibre démocratique des forces politiques est déjà assuré et que le projet politique ne fait qu'entériner une situation sociologique satisfaisante. Or, précisément, il y a souvent, sinon toujours, un profond hiatus entre les faits sociaux et les propositions politiques. Des intentions pieuses ou aveugles peuvent cacher des des-

seins moins avouables; la critique politique ne peut guère en décider.

Elle doit avant tout révéler au grand jour les stratégies concrètes, notamment économiques, des pouvoirs culturels en présence, et les effets réels des mesures politiques, au-delà des discours politiques, simplificateurs à force de générosité naïve ou d'altruisme angélique. Ces discours et les actes qu'ils justifient peuvent favoriser la véritable communication interculturelle, mais à certaines conditions politiques, examinées ici brièvement; ils doivent s'appuyer sur un compte rendu honnête des forces et des faiblesses des cultures en présence, et sur une conception clairement affichée de la portée et de la valeur accordées aux différences culturelles.

La critique ne peut que dénoncer les législations pseudo-généreuses et les discours mystificateurs qui veulent promouvoir la communication interculturelle au nom de l'humanisme abstrait ou de la culture internationale. Comme le répètent à satiété Lévi-Strauss et tous ceux qui connaissent le prix des cultures particulières, il n'y a de culture internationale ou mondiale que dans la collaboration des cultures: «La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité<sup>21</sup>.»

Le seul universalisme viable, qui ne soit pas répressif pour les cultures économiquement ou démographiquement faibles, c'est la coalition culturelle, pratiquée sous le signe de l'égalitarisme communicationnel, de la reconnaissance des réalités politiques concrètes, du respect des droits individuels et collectifs.



21. Lévi-Strauss, *op. cit.*, p. 77.

---

# L'histoire de l'éducation au Québec

---

par RICHARD LECLERC

---

## **Introduction**

Le présent écrit sur l'histoire de l'éducation au Québec se veut une synthèse du développement qu'a connu ce secteur angulaire de l'évolution nationale du peuple québécois depuis plus de quatre siècles. Il vise à doter les étudiants, les personnes œuvrant dans le secteur de l'éducation et les citoyens s'intéressant au sujet d'un instrument de référence qui tout en étant modeste permet l'acquisition de connaissances de base sur le système scolaire du Québec depuis ses premiers balbutiements jusqu'à aujourd'hui.

Le travail se divise en six sections où l'on exposera, section par section, une période de cette merveilleuse histoire. Chacune de ces parties cherchera à éclairer le lecteur face aux acteurs et aux structures scolaires qui ont marqué l'édification du secteur de l'éducation au Québec.

Il est à noter que les données statistiques que l'on retrouve dans le texte émanent des annuaires et rapports publiés par le Bureau de la statistique du Québec, par Statistique Canada, par le département de l'Instruction publique, ainsi que par le ministère de l'Éducation.

## I. Quelques arpents de neige: la Nouvelle-France (1608-1759)

Attirés par cette terre promise et sous l'impulsion du Roi de France qui favorise le peuplement rapide de la Nouvelle-France, les premiers colons français ont immigré dans ces territoires nouveaux dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'espérance de jours meilleurs.

La première famille de colons à venir s'installer en Nouvelle-France, Louis Hébert (1575-1627) et son épouse Marie Rollet (1590-1649), arriva à Québec en juin 1617. Néanmoins, ce n'est qu'à partir de 1630 qu'a débuté sérieusement ce mouvement de colonisation qui donnera naissance à la civilisation française en Amérique. Rapidement la vallée du Saint-Laurent se peupla d'habitants. De 3 215 individus qu'ils étaient en 1665, la population coloniale augmente à 12 263 personnes en 1685, à 16 417 en 1706, à 37 716 en 1734 et à 55 009 à la veille de la Conquête par l'Empire britannique.

La plupart de ses arrivants étaient issus des classes populaires et moyennes de la société française; ainsi, on y retrouvait nombre de menuisiers, de maçons, de soldats, d'agriculteurs et de marchands. Même si certains de ces citoyens ne savaient ni lire, ni écrire, ni calculer, en contrepartie une majorité avait reçu dans la métropole une éducation élémentaire qui leur avait fourni une formation de base en langue et en arithmétique.

Les récollets avaient bien tenté, dès 1615, d'établir en Nouvelle-France une institution d'enseignement pour instruire et convertir à la foi chrétienne les filles et fils d'Amérindiens, mais cette expérience se révéla un échec lamentable. Ce résultat peut s'expliquer par les différences culturelles qui existaient entre ces peuples et les Européens, ainsi que par le nomadisme des autochtones qui empêchait toute stabilisation des effectifs scolaires.

Tout au cours du régime français, l'enseignement s'est développé autour de quatre grandes institutions: les petites écoles (niveau élémentaire), les écoles secondaires, les maisons d'éducation spécialisées et finalement, les écoles supérieures.

Bien avant que la colonie ne puisse s'offrir des écoles, faute d'un bassin de population assez considérable, c'est aux mères de famille que revenait la charge de retransmettre à leurs rejetons

les connaissances fondamentales qu'ils auraient reçues en France dans les maisons dévouées à cette œuvre.

Malheureusement, ce n'est pas avant l'automne 1635 qu'est instituée à Québec par les jésuites (Compagnie de Jésus) la première école élémentaire et par le fait même l'ancêtre des institutions d'enseignement nord-américaines (en effet, le collège Harvard n'est créé aux États-Unis qu'un an plus tard). L'objectif premier de l'institution était de pourvoir à l'instruction des enfants d'habitants qui se faisaient de plus en plus nombreux en Nouvelle-France. Par ailleurs, elle constituait une force d'attraction pour amener et établir dans la colonie de nouvelles familles pionnières.

Une vingtaine de garçons assistent aux premières leçons dispensées dans cette école réclamée tant par les religieux que par les parents soucieux de voir leurs enfants recevoir une instruction similaire à celle qui était alors dispensée dans la métropole. De telles initiatives furent reprises à Montréal, où les sulpiciens et les frères Charon fondèrent, en 1666 puis en 1694, des institutions de niveau primaire.

Dans les décennies qui ont suivi, pas moins d'une trentaine de petites écoles sont ouvertes, sous la bienveillance de communautés religieuses qui venaient en Nouvelle-France prêcher la Bonne Nouvelle. Il y a également des laïques, comme le notaire Séverin Ameau (1620-1715), qui participent à cette aventure en terre d'Amérique par l'établissement, en 1652, du premier cours destiné aux garçons de Trois-Rivières.

Parallèlement à l'œuvre des membres de la Compagnie de Jésus, les religieuses ursulines mettent sur pied à Québec, en 1639, une institution d'enseignement destinée aux jeunes filles. Cette initiative est suivie par la sœur Marguerite Bourgeois (1620-1700), fondatrice de la congrégation Notre-Dame, qui a établi des écoles similaires à Montréal dès 1657 (en raison du peu d'enfants qui y résidaient on y a admis des garçons jusqu'à la fondation en 1666 d'une institution pour ceux-ci) et à Trois-Rivières vers 1664.

L'éducation des jeunes filles se limite généralement à ces petites écoles, ces filles n'ayant pas accès aux maisons d'enseignement supérieures dédiées aux garçons. Toutefois, elles peu-

vent poursuivre dans certaines écoles ménagères localisées dans les municipalités de Montréal, Québec et à l'île d'Orléans, des études qui les initient aux travaux de la maison.

Signalons que tout au long du régime français, la Vieille capitale a été pourvue avant Montréal d'institutions scolaires. Ainsi, elle occupa pendant plusieurs décennies le rôle de centre intellectuel de la colonie, en raison de son poids démographique plus important et de la fonction qui lui fut attribuée en tant que capitale politique, économique et religieuse de la Nouvelle-France.

De par sa situation géographique et son accessibilité, par voie tant terrestre que fluviale, le site de Québec fut plusieurs années, avant l'arrivée sur les rives du Saint-Laurent des premiers explorateurs européens, le lieu de contact et de troc des autochtones. À l'aube de l'établissement de la colonie française, Québec deviendra une plaque tournante des échanges entre l'ancien et le nouveau continent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la ville devient le centre de distribution des produits, ainsi que le point d'embarquement des fourrures destinées à l'Europe.

Par ailleurs, une raison additionnelle explique l'importance que prend la Vieille capitale face à Montréal. En amont de Québec, le lit du fleuve Saint-Laurent se rétrécit d'une façon appréciable. Dans la région du lac Saint-Pierre, l'on note la présence de nombreuses petites îles, d'alluvions sableuses et de fonds marins peu profonds. Faute de dragages (ce qui fut réalisé à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), ces parages demeurèrent inaccessibles aux navires à fort tirant d'eau.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les campagnes périphériques aux centres urbains, l'on dispense des services quasi équivalents à ce qui se fait dans les trois principaux centres urbains. Malheureusement, en milieu rural éloigné, faute d'écoles, les enfants ne peuvent pas tous recevoir un savoir élémentaire. En raison de chemins mal entretenus, de la dispersion des populations sur le territoire et des rigueurs hivernales qui empêchent le déplacement des élèves vers l'école, les autorités ne jugent pas bon de construire d'institutions dans ces localités. À ces barrières physiques s'ajoute l'indifférence des parents face à l'instruction de leurs rejetons et à la volonté du clergé de ne pas détour-

ner les braves fils d'agriculteurs des vertus de la terre. Pour les autorités religieuses et royales, la fréquentation scolaire en zone rurale est perçue comme un dangereux instrument qui détourne la progéniture campagnarde des travaux agricoles et aurait pour effet de susciter chez eux un rejet des valeurs terriennes, base du développement de la Nouvelle-France. Malgré tout, ces régions isolées sont visitées occasionnellement par des maîtres ambulants qui dispensent d'une paroisse à une autre des enseignements élémentaires et superficiels à la jeune population.

Dans les petites écoles, les programmes scolaires sont plutôt dépouillés. Généralement, les instituteurs se contentent d'inculquer aux écoliers des rudiments d'arithmétique, de lecture et d'écriture, sans plus. Quant aux jeunes filles, elles sont soumises aux mêmes apprentissages, en plus de devoir suivre certains cours d'arts ménagers où on les initie aux travaux familiaux et domestiques.

Dans ces écoles, aucun cours d'histoire ou de géographie n'est dispensé et les leçons de religion occupent une partie importante de l'horaire quotidien de ces élèves. L'objectif premier du cours primaire est bien plus de former de bons citoyens catholiques aux mœurs exemplaires que de les préparer aux études avancées. Dans un tel contexte, toutes les matières servent à transmettre les valeurs chrétiennes aux enfants, par exemple l'apprentissage de la lecture se faisant au moyen de textes dévots. Les connaissances acquises y sont plutôt sommaires, étant donné la durée réduite des études, qui se limitent généralement à deux ans pour les hommes et à quelques années supplémentaires pour les femmes, qui doivent assimiler les travaux ménagers.

Pour la plupart des enfants, la petite école est la phase terminale de leurs études. Cependant, dans le dessein de former une élite autochtone, on inaugure en 1655 à Québec le collège des jésuites, qui est une école secondaire où l'on dispense le cours classique. Institution de prestige, elle se compare aux meilleures écoles supérieures de France. Pour les plus talentueux des moins fortunés on institue un programme de bourses, le premier d'ailleurs en Amérique du Nord. Ce plan a pour fonction d'assurer la subsistance et la pension de ces écoliers afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures.

Le cours secondaire permet aux élèves de s'orienter soit vers les classes de lettres, soit vers les sciences. Le jeune qui se dirige vers la première option est soumis à l'apprentissage de la grammaire, du latin, du grec, de la rhétorique et des sciences humaines, comme la géographie et l'histoire. On y étudie les grands classiques, tels Virgile et Cicéron. Quant à ceux qui ont opté pour les sciences, on les initie à la philosophie, à la physique et aux mathématiques.

Fait intéressant à noter, l'usage du français était interdit dans les classes de lettres, car les cours s'y donnaient uniquement en latin, tandis que les cours de sciences pures étaient dispensés dans la langue de Molière. À une certaine époque, afin d'y attirer les autochtones, des cours furent donnés en langues huronne et algonquine.

Destiné uniquement aux garçons, le collège des jésuites fut la seule institution de Nouvelle-France à dispenser un cours classique complet durant tout le régime français. Ses diplômés, fort peu nombreux, se dirigeaient généralement après leurs études vers les professions libérales, militaires ou devenaient marchands dans la colonie.

Afin d'assurer l'organisation d'une communauté ecclésiastique locale, monseigneur François de Montmorency-Laval (1623-1708), premier évêque de Québec, travaille ardemment, avec la bienveillance du pape et du roi de France, à la création du séminaire de Québec dont la vocation est de former des ministres du culte. Institué à Paris par acte le 26 mars 1663, la nouvelle institution à but vocationnel accueillit ses treize premiers novices en octobre 1668 (à cette époque, en raison des travaux agricoles, les vacances estivales s'échelonnaient de la mi-août au début d'octobre). Différent du cours classique, l'enseignement dispensé par le séminaire permet la formation d'aspirants à la prêtrise. Ils y sont généralement admis dès l'âge de dix ans, afin d'être initiés aux valeurs religieuses, spirituelles, ainsi qu'au chant et à la prière.

Soucieux dans un premier temps de fournir une formule de rechange à ceux qui n'ont pas les aptitudes pour accéder à la carrière ecclésiastique ou aux professions libérales, et dans un second temps en vue de former des artisans et des hommes de

métiers locaux, on fonde des institutions spécialisées, véritables ancêtres des instituts techniques contemporains. S'insérant entre les niveaux élémentaire et secondaire, de telles maisons d'enseignement sont ouvertes à Montréal, à Québec et dans le village de Saint-Joachim, petite communauté située à environ 40 kilomètres à l'est de Québec.

Ainsi, on assiste à la création de trois écoles des arts et métiers, une à Québec et une à Saint-Joachim, créées toutes deux en 1668 à l'initiative du séminaire de Québec, et une à Montréal sous la direction des frères Charon, qui entra en fonction dès 1694. Ces maisons étaient des institutions prédestinées pour ceux qui désiraient acquérir des connaissances en sculpture, en menuiserie, en maçonnerie, en coordonnerie ou dans d'autres emplois manuels.

À ces écoles s'ajoute au Cap Tourmente (près de Saint-Joachim) une ferme modèle exploitée par et sur les terres du séminaire de Québec, qui offre aux fils d'agriculteurs une initiation aux métiers de la terre.

Quant à la première école coloniale supérieure, elle est inaugurée à Québec en 1671, à l'instigation de la Compagnie de Jésus. Appelée l'école de Mathématiques et d'Hydrographie, elle sera suivie, deux décennies plus tard, par la naissance dans la future métropole du Québec et sous la direction des frères Charon d'une académie poursuivant des buts identiques.

Les écoles de mathématiques et d'hydrographie sises à Québec et à Montréal dispensent, comme leur nom l'indique, des cours d'hydrographie et de mathématiques dans le dessein d'instruire dans les techniques des hommes, dont la Nouvelle-France a besoin pour assurer son développement économique et territorial. Arpenteurs, cartographes, explorateurs et officiers de marine étaient des hommes aux carrières prometteuses et stratégiques pour la colonie que l'on formait dans ces maisons spécialisées. Excellentes pour le savoir qu'elles propagent et par les maîtres qui y tiennent chaire, ces institutions firent marques, leurs œuvres étant même reconnues outre-Atlantique.

Il est à noter que seuls les jeunes qui se dirigeaient vers la prêtrise pouvaient effectuer l'ensemble de leurs études supérieures en Nouvelle-France. Cette situation n'était point le cas

pour ceux qui désiraient poursuivre un cours en notariat ou en médecine. En effet, ils devaient soit aller dans la mère-patrie pour approfondir ces matières, soit devenir apprentis avec un membre de la profession et apprendre le métier sur le tas.

Tout au long du Régime français, le secteur scolaire a relevé essentiellement des instances ecclésiastiques qui exerçait un contrôle total sur les orientations et le fonctionnement des premières institutions scolaires en terre américaine. Marqué par une inexistence de structures administratives et organisationnelles, c'est à l'évêque de la colonie que revenait la pleine souveraineté en matière d'éducation. En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par l'autorité papale, il approuvait la construction de nouvelles écoles, embauchait les instituteurs et définissait les programmes d'enseignement.

Les seules interventions étatiques de l'époque concernent les subsides en numéraire ou en lopins de terre que le roi de France octroie de façon irrégulière au clergé afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations envers la population. Le rôle du gouverneur de Nouvelle-France, qui est le représentant politique de la royauté sur ces possessions nouvelles, en est un avant tout de support et de conseil auprès de l'Église pour les questions scolaires. Il intervient uniquement pour s'assurer que les maîtres disposent des permis nécessaires pour pratiquer leur profession et que ceux-ci n'enseignent qu'à des personnes du même sexe.

Ce non-interventionnisme, pratique conforme à ce qui prévaut alors dans la mère-patrie et dans les nations de foi catholique, coïncide avec l'émergence du pouvoir religieux en Europe. Affaire strictement de ressort privé, l'éducation relève de la famille et des autorités ecclésiastiques qui reçoivent le support moral et financier de l'État pour mener à ses fins cette tâche. Fait intéressant à souligner, l'accès à l'ensemble des institutions d'enseignement est gratuit: seuls les coûts inhérents au pensionnat sont à la charge des parents.

L'enseignement qui fut dispensé dans ces institutions se comparait admirablement à ce qui se faisait en France à la même époque. Tout comme les maîtres, les programmes, manuels scolaires et méthodes pédagogiques étaient importés d'outre-Atlantique. Les éducateurs avaient à leur disposition un petit

ouvrage intitulé *L'école paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants des petites écoles*, rédigé à Paris en 1654 par le pédagogue Pierre Targa. Fort complet, ce recueil pédagogique, le premier sûrement à avoir été utilisé en Amérique du Nord, renseigne le maître sur les qualités qu'il doit posséder pour pratiquer sa profession, sur les notions religieuses qu'il est nécessaire de transmettre dans ses classes et sur les méthodes qu'il doit employer pour rétrocéder son savoir aux jeunes écoliers.

Tout au cours du régime français, c'est aux membres des communautés religieuses que revient la tâche de transmettre les connaissances élémentaires aux jeunes coloniaux. À ceux-ci s'ajoutent certains érudits laïques, tels les notaires et les maîtres ambulants, qui exercent surtout leur profession dans les régions reculées de la colonie en allant d'une paroisse à une autre pour dispenser leur savoir. Pour exercer le métier, ces derniers devaient détenir une autorisation du gouverneur certifiant leurs compétences en matière d'enseignement et ainsi faire preuve de leur moralité exemplaire.

Cette période, nonobstant les doutes soulevés par certains historiens quant à la réelle volonté des autorités religieuses et royales de favoriser une éducation de qualité pour tous les Néo-français, fut malgré tout l'occasion de jeter les premières bases qui menèrent à l'édification du système scolaire québécois. Ainsi, à la fin du Régime français, la moitié des hommes et plus du tiers des femmes de Québec et de Montréal, qui sont alors les deux principaux centres urbains de la colonie, sont réputés alphabétisés, tandis que ces niveaux ne dépassent guère quinze pour cent dans les régions rurales.

En dépit des humbles ressources pédagogiques dont disposait la colonie, on a su établir des institutions spécialisées et supérieures dotées de qualités comparables à celles qui existaient dans la mère-patrie. L'école de Mathématiques et d'Hydrographie de Québec en est à elle seule un excellent exemple.



---

# En marge de l'actualité nationale

---

par ROSAIRE MORIN

---

## Le peuple sans nom

Dans *La Presse* du 25 juin, Lysiane Gagnon parle des idéologies «fondues comme neige au soleil». Elle termine son article en posant plusieurs questions. Nous les reproduisons à l'intention de nos lecteurs et nous publierons dans cette chronique les réponses que nous recevrons.

Voici les questions de madame Gagnon:

«Dites-moi: quel est au juste le nom du peuple que l'on célèbre, le 24 juin?»

«Québécois? Un Québécois est un résidant du Québec. Point. Le terme inclut tous ceux qui y habitent, immigrants de fraîche date ou anglophones de vieille 'souche'.»

«Canadiens français? L'expression est tombée en désuétude, sauf si elle est appliquée aux minorités françaises hors Québec. Elle pourrait d'ailleurs désigner les Canadiens immigrés de France.»

«Canadiens-Français avec un trait d'union? L'ambiguïté est moindre, mais laisse tomber la référence du Québec, foyer principal de la francophonie canadienne.»

«Québécois francophone? L'expression désigne ceux qui parlent français, et inclut donc les gens d'origine libanaise, wal-

lone ou haïtienne, et même, si l'on respecte l'étymologie, ceux pour qui le français n'est pas une langue seconde. La Reine d'Angleterre est francophone.»

«Franco-Québécois? Ça sonne 'minoritaire', comme Franco-Manitobain, Franco-Américain...»

«Faudrait-il dire Québécois de langue française de vieille souche? Un peu longuet, non? Et que fait-on alors des 100 000 Ontariens qui viennent de la même souche, même s'ils achètent leur vin à la OLB plutôt qu'à la SAQ? On va les appeler comment, ceux-là? Y a-t-il une culture québécoise qui inclurait les Turcs et les Tamouls, mais exclurait d'office la francophonie ontarienne et acadienne qui a les mêmes racines et vit en français? Et si le Québec n'est pas une mosaïque, s'il y a ici une culture dominante, n'est-ce pas celle qui vient de la vieille souche française? Si oui, comment doit-on désigner ses descendants?»

«D'où venons-nous? De Nouvelle-France. Où allons-nous? Dans toutes les directions, c'est-à-dire nulle part. Qui sommes-nous? Comment savoir? Ce qui n'est pas nommé existe-t-il?»

La réponse à ces questions vous appartient. J'espère vous lire sur ce sujet si important de notre identité nationale.

### **108 000 jeunes chômeurs**

Au Québec, en 1987, les jeunes de 14-25 ans représentent 33% des chômeurs et 20% de la population. Le taux de chômage de ce groupe d'âge s'élevait à 14,9%. Il est plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés.

Mais ces données ne donnent pas une image exacte de la réalité. La situation du travail chez les jeunes est plus tragique que l'indice du chômage. Le tiers des 15-24 occupent des emplois à temps partiel; un grand nombre d'entre eux sont relégués au travail au noir ou à la pige. En outre, la statistique ne tient pas compte des jeunes qui retournent aux études parce qu'ils ont été incapables de se trouver un emploi. Enfin, aux chiffres officiels, il importe d'ajouter les milliers de jeunes chômeurs désabusés qui ne cherchent plus de travail.

Cette situation persiste. Elle s'éternise. La société des adultes est incapable de réaliser l'insertion sociale et professionnelle

des jeunes. Pourtant, cette intégration serait bénéfique et profitable. Elle aboutirait à la répartition des richesses... mieux que tous les programmes de sécurité sociale. Les beaux discours n'empêchent pas les jeunes chômeurs de devenir trop souvent des assistés sociaux.

### **Le suicide chez les jeunes**

Le congrès de l'American Psychiatric Association réunissait à Montréal 6 000 médecins psychiatres. Dans le cadre de ses assises, le dr Gaston Harnois, directeur de l'hôpital Douglas, révélait que le nombre des suicides chez les adolescents du Québec se situe aux premiers rangs des pays du monde et qu'il continue d'augmenter. Le dr Harnois établit le taux de suicide à 36 par 100 000 chez les jeunes Québécois.

Il recommande l'organisation d'une campagne de prévention dans les institutions scolaires. L'expérience a démontré les effets bénéfiques d'une telle initiative. Les jeunes qui songent à s'enlever la vie ne se confient pas aux professionnels de la santé. Ils parlent plutôt de leurs desseins avec leurs camarades qui ne prennent pas au sérieux les intentions exprimées, d'où la nécessité de faire prendre conscience au milieu du phénomène dépressif.

### **Le tiers des pauvres du Canada sont québécois**

Selon le recensement de 1986, le Québec compte 285 100 familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté, soit 33,5% du total canadien, alors que nous ne comptons que pour 24% de la population. Depuis 1981, le nombre de familles québécoises qui vivent sous le seuil de la pauvreté a augmenté de 12,5%, alors qu'il baissait de 6% en Ontario.

À l'échelle nationale, le Québec est passé du cinquième rang en 1970 au huitième rang en 1985 pour le revenu familial moyen. L'Ontario se classait au premier rang, devant l'Alberta et le Yukon.

La situation des personnes seules est assez pénible; en ce groupe, le taux de pauvreté atteint la proportion de 44,6% au Québec, à comparer avec les 28,3% de l'Ontario.

Les jeunes comptent la plus forte proportion de membres qui vivent dans un milieu à très faible revenu. En 1985, un jeune sur cinq vit dans la pauvreté et ce n'est pas le libre-échange qui améliorera leurs conditions de vie.

### **Les chantiers de Montréal**

Montréal se développe sans plan, selon les intérêts financiers des grandes entreprises. Un nombre considérable d'études ont été réalisées. Cent fois, la ville s'est comparée à Toronto. On se concerte. On parle de relance. Puis, un bon matin, cinq, dix, quinze grandes entreprises décident d'élever un gratte-ciel au centre-ville. Les stratèges sont heureux et le maire aussi.

Mais, le fond des problèmes demeure. L'île de Montréal manque d'équipements industriels de qualité. Les entreprises québécoises, canadiennes et étrangères s'établissent dans la banlieue de Montréal ou dans la région de Toronto. Nous n'avons pas, nous ne pouvons donc pas offrir, d'installations et de services de qualité pour de nouvelles industries ou pour des entreprises en expansion.

Pourtant, nous comptons plusieurs emplacements susceptibles d'aménagement pour des équipements industriels. L'établissement de grands parcs industriels et la modernisation des aires existantes coûteraient quelque 250 millions\$ que personne n'investit. Aussi longtemps que ces projets ne se concrétisent pas, les entreprises s'établissent ailleurs.

Des projets culturels prioritaires traînent aussi en longueur. Une douzaine d'équipements culturels sont l'objet d'analyse, de spéculations et de tergiversation depuis des années. À titre d'exemple, les premières pelletées de terre de la salle des concerts ont même été effectuées par le maire Drapeau. Mais rien ne se décide. Les querelles de clochers, la vanité des hommes et les conflits d'intérêts retardent le début des travaux. Il se peut aussi que la volonté politique d'investir quelque 300 millions\$ en immobilisations culturelles n'existe pas... même si elle doit concéder certaines largesses à l'approche des élections. Mais, en attendant les vraies décisions, les Montréalais n'ont pas structuré de programme d'ensemble qui relie les installations, les espaces et les œuvres d'art. Les aménagements majeurs d'art

public sont compromis pour un long temps, à moins d'un réveil soudain.

D'autres interventions sont requises. Citons, entre autres, l'infrastructure routière de la région, l'amélioration et, le cas échéant, la création d'espaces publics, la démolition des taudis de certains quartiers et leur remplacement par des constructions appropriées, le réaménagement du Vieux-Port, etc. Mais, pour entreprendre de tels chantiers, il faudrait croire aux retombées des investissements et à l'avenir.

### **Les miettes au Québec**

Le Conseil de la science et de la technologie du Québec rendait récemment public un document d'une centaine de pages qui analysait les contrats adjudés par les divers ministères fédéraux dans les domaines de la science et de la technologie. Quelque 250 millions\$ sont versés chaque année aux universités et au secteur privé.

Le CSTQ révélait que le Québec reçoit une part de contrats de science et de technologie nettement inférieure à sa capacité de recherche et de développement. Lors des trois premières années du programme, de 1973 à 1976, les résultats étaient satisfaisants pour le Québec. La part des contrats obtenus par les fournisseurs québécois représentaient une moyenne de 24,4% du total canadien.

Mais de 1976 à 1985, le Québec a été oublié, plus souvent qu'à son tour. Pour cette période, la moyenne des contrats octroyés au Québec s'est chiffrée à 18,3% du total canadien. Dans les trois dernières années, la situation s'est davantage détériorée. Le Québec recevait à peine 10% des contrats scientifiques et techniques accordés par le gouvernement fédéral dans le cadre de sa politique d'impartition.

L'application de semblables politiques explique que le gouvernement fédéral ait dû dépenser 975 000\$, plus 140 000\$ venant de sept commanditaires dont quatre sont des filiales américaines, pour célébrer les festivités du 1<sup>er</sup> juillet.

## Un drôle de parlement

Pour lier le Québec à la Confédération, les premiers ministres du Canada et des provinces ne consultent pas la population. Pour établir le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le premier ministre du Canada ne consulte pas la population. La souveraineté du peuple en prend son coup.

Sur l'avortement, sujet capital qui nécessite une législation, voilà que monsieur Mulroney, avec son petit sourire habituel, marche sur la pointe des pieds et, avec grande précaution, consulte son Parlement... Il présente un projet de résolution paradoxale et insoutenable et il propose à la fois un changement important à la procédure parlementaire.

La résolution présentée préparerait un projet de loi sur l'avortement. Elle est introduite par un rappel au jugement de la Cour suprême qui décrétait que l'avortement ne devait plus être jugé comme un crime. Une partie de la résolution reconnaît le droit à l'avortement dans les premières semaines de la grossesse, à certaines conditions. Deux amendements sont aussi insérés qui se contredisent l'un l'autre. Jamais pareil projet n'a été présenté au Parlement du Canada.

Le gouvernement est incapable d'élaborer un projet de loi répondant aux circonstances et aux besoins de la société. Il soumet une résolution nébuleuse et même contradictoire en ses éléments pour obtenir, par un vote libre, l'opinion des députés. Le Parlement n'est plus le lieu de la législation. Habitué comme il est à commander des sondages, plus de 1 000 en 4 ans, le gouvernement aurait pu demander à une maison spécialisée de recueillir les idées et les tendances des députés.

On a préféré une mini-consultation, mais on abroge les règles de procédure de la Chambre des Communes. Sur la résolution, aucun amendement ne sera accepté. Dans un tel contexte, l'Opposition n'existe plus. La façon de procéder est cavalière et antiparlementaire. Elle brise la tradition établie à la Chambre des Communes. Elle constitue un précédent dangereux qui ouvre la voie à des abus d'autorité, salle d'attente des autocrates et des despotes.

## Le Lac Meech est contaminé

Le 7 décembre 1987, le gouvernement de l'Alberta ratifiait l'Accord constitutionnel que les onze premiers ministres du Canada et des provinces avaient précédemment signé. Six mois plus tard, le même gouvernement ne respecte pas sa signature. Il vient de déposer à son Assemblée législative un projet de loi diamétralement opposé à l'esprit et à la lettre de l'entente du Lac Meech. Le projet stipule que «l'anglais est la langue des lois de l'Alberta». Il nie les droits historiques de 50 000 francophones.

Le ministre James Horsman vient d'invoquer le droit à la différence culturelle pour justifier la loi linguistique que les députés s'apprêtent à voter. Edmonton entend décréter qu'aucune loi ni règlement ne seront traduits. Toutefois, douce consolation, en souvenir de l'affaire Piquette, un député pourra s'exprimer en français et le *Journal des Débats* sera publié dans les deux langues, sans traduction. Résultat: une page sur 10 000 sera publiée en français. Voilà une interprétation inique et odieuse de l'engagement pris au Lac Meech de protéger «l'existence de ses collectivités de langue française».

En route vers le multiculturalisme, le gouvernement conservateur d'Edmonton permettra l'usage d'autres langues à l'Assemblée législative. Il demandera à Ottawa de payer la note des traducteurs, lorsque des accusés exigeront de subir un procès dans leur langue. Évidemment, les Québécois paieront une partie de la note par le biais de l'impôt fédéral.

Le procureur général a aussi annoncé une nouvelle Loi scolaire. Le gouvernement offrira «aux étudiants la possibilité d'apprendre le français et un nombre sans précédent de langues, y compris les langues autochtones, l'ukrainien, l'allemand, l'italien, l'hébreu, le chinois et d'autres encore», mais les immigrants qui s'installeront en Alberta seront encouragés à apprendre l'anglais seulement. Ces orientations sont décidées, selon le ministre Horsman, «pour être à l'image du vaste patrimoine culturel de l'Alberta». Ainsi, Edmonton interprète le droit des francophones à recevoir l'enseignement dans leur langue.

L'histoire se répète. De 1905 à 1988, l'Alberta et la Saskatchewan n'ont pas respecté les droits du français. C'est la Cour suprême qui prononçait ce jugement, en février dernier. La Cour

a jugé que la loi sur les Territoires du Nord-Ouest aurait dû s'appliquer dans ces deux provinces dès leur création. Cette loi prévoyait l'utilisation du français et de l'anglais à l'Assemblée législative et devant les tribunaux de ces deux provinces.

Pour se conformer à la décision de la Cour suprême, l'Alberta qui a méconnu les droits du français pendant 83 ans exprime avec arrogance un mépris invraisemblable à l'égard des francophones. L'attitude et le comportement du gouvernement albertain démontre la fragilité, la faiblesse et la futilité de l'accord du Lac Meech. Déjà, deux provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, ont adopté des positions contraires à l'entente qu'elles avaient acceptée. Dans ces deux provinces, l'égalité juridique et pratique des francophones n'est pas reconnue, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'est au Manitoba, en Colombie britannique, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Le Canada est un pays constitutionnellement bilingue au Québec et unilingue dans la plupart des autres provinces.

Est-il encore possible de croire à la loyauté de partenaires qui ne respectent pas leur signature?

### **La loi sur les langues officielles**

Le gouvernement de monsieur Mulroney aura adopté le projet de loi C-72 sur les langues officielles, lorsque vous lirez ce commentaire. Les «dinosaures» du PC n'ont pu discuter de leurs 135 amendements.

D'ailleurs, certaines de leurs revendications frisaient le ridicule. À titre d'exemple, citons la réclamation du député de Simcoe-Sud, Ron Stewart. Ce député demandait au gouvernement de modifier le projet de loi afin d'obliger les institutions fédérales à offrir activement leurs services en anglais et en français au Québec, en dépit des dispositions de la Loi 101. Ce bonhomme n'a rien compris... et il sera certes réélu aux prochaines élections.

Pour sa part, le député de Fundy-Royal, Bob Corbett, exigeait un amendement qui ferait de l'anglais la langue de travail dans les institutions fédérales du Canada, y compris dans la région de la capitale nationale, et qui réclamait que le français devienne la langue du travail dans les institutions fédérales du

Québec. Au fond, malgré son incompréhension totale de la dualité canadienne, il est peut-être le député qui a compris le pourquoi de la Loi 101.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'appui des partis politiques, le projet demeure inacceptable pour le Québec. Il contredit l'accord constitutionnel du Lac Meech. Il représente une ingérence intolérable dans les compétences de l'Assemblée nationale du Québec.

Le projet est la négation même du caractère distinct de la société québécoise. Il prévoit que les deux langues officielles devraient être traitées de la même manière partout au pays. La position qui favorise ainsi l'égalité de statut des deux langues officielles correspond dans les faits à promouvoir la langue anglaise au Québec, sans protéger concrètement la langue française, ni au Québec, ni dans les autres provinces. Les nouvelles lois linguistiques de la Saskatchewan et de l'Alberta sont nettement significatives... Pourtant, dans la mer anglophone du Nord-Amérique, c'est la langue française qui est menacée.

Par surcroît, cette loi représente une ingérence inadmissible dans la juridiction du gouvernement du Québec. Au nom de l'unité nationale, le fédéral interviendrait désormais pour promouvoir le bilinguisme dans les services provinciaux, dans les municipalités, voire dans les entreprises. Il pourrait encourager les associations, les organisations et les organismes bénévoles à fournir leurs services en français et en anglais. De tels objectifs sont inconciliables avec les orientations du gouvernement du Québec qui a déjà décrété que le français est la langue de l'État et du travail. Naturellement, le gouvernement de monsieur Bourassa n'a pas réclamé les modifications qui s'imposaient... Il s'est satisfait d'une entente-cadre dont nous ne connaissons ni le cadre, ni le contenu. De toute façon, une telle entente reconnaît l'ingérence du Fédéral dans une compétence exclusivement provinciale. Devant une loi contraire aux aspirations du Québec français, comment se fait-il que nos sociétés nationales n'aient pas sonné l'alerte pour réveiller monsieur Bourassa?

### **La langue française au Canada**

Le recensement de 1986 situe la position du français. Notre langue agonise dans toutes les provinces, à l'exception du Qué-

bec et du Nouveau-Brunswick. Depuis le début du siècle, la proportion des francophones n'a cessé de diminuer au Canada. La décroissance s'est accentuée au cours des 30 dernières années.

Dans l'ensemble du pays, 24% de la population parle le français à la maison; en 1974, la proportion était de 25,7%. Le recul est considérable. Mais la situation hors Québec est plus tragique. Dans les autres provinces, 5% de la population déclaraient que le français était leur langue maternelle, mais 3,6% seulement affirment parler le français à la maison. À l'Ouest de l'Outaouais, le processus de l'assimilation semble irréversible. À titre d'exemple, rappelons qu'en Saskatchewan 8 980 personnes parlent le français à la maison sur 23 726 Fransaskois. Les bonnes intentions de monsieur Mulroney avec son bill C-72 sont comparables à l'action du prêtre qui donne l'Extrême-Orient à un agonisant.

Par contre, le rayonnement de la langue anglaise brille de tous ses éclats. Malgré le fait que nombre d'immigrants ne parlent ni français ni anglais, la proportion de personnes qui parlent l'anglais augmente légèrement; elle est passée de 88,2% à 88,6% en 1986.

### **La langue française au Québec**

Au Québec, la langue française progresse lentement, en dépit du fait que 70% des immigrants adoptent la langue anglaise. En 1986, 82,8% des Québécois parlent le français à la maison, même si cette proportion n'est que de 66,9% dans la grande région de Montréal. L'augmentation est légère, si elle est comparée à 1981, alors que 82,5% parlaient le français à la maison.

10% des Québécois déclarent que l'anglais est leur langue maternelle, mais plus de 12% des citoyens disent parler l'anglais à la maison. On se rend ici compte que la majorité des Néo-Québécois s'intègrent au milieu anglophone. À peine 30% d'entre eux choisissent la langue française.

Il va de soi que le Québec compte la plus forte proportion de bilingues au Canada. 34,5% des Québécois sont bilingues, un sur trois. Dans 20 ans, il n'est pas imbécile de croire que la moitié des Québécois seront bilingues. Pour l'ensemble du pays,

la proportion est de 16,2% et 4 Franco-Canadiens sur 5 se déclarent bilingues. Hors le Canada français, on retrouve un anglophone bilingue sur 22 anglophones unilingues. Monsieur Mulroney, avec son projet C-72, nous fait penser à Don Quichotte et à ses châteaux.

### **Alliance Québec, la chanceuse**

Le gouvernement du Québec défend la Loi 101 devant la Cour suprême. Il finance aussi la contestation de la même Loi devant la même Cour. Il a en effet versé la somme de 34 000\$ à Alliance Québec qui demandait récemment que le français ne soit plus obligatoire pour être engagé dans la police de Montréal. La demande est moins radicale que celle de Gurud-wara Sahib Quebec qui réclamait l'embauche de policiers ne maîtrisant pas la langue française et portant le turban, la barbe et un couteau, selon la coutume sikh.

Mais revenons à nos moutons. Le gouvernement du Québec a défrayé les honoraires de deux avocats réputés qui travaillent à 100\$ l'heure pour contester une loi démocratiquement adoptée par l'Assemblée nationale.

Le geste «est très difficilement défendable», selon une déclaration de monsieur Robert Bourassa à *La Presse*. Il est pour le moins très inaccoutumé... Mais ce qui est plus révoltant, c'est de constater que le gouvernement qui finance la défense et la contestation de la Loi n'adopte pas lui-même la Loi linguistique du Québec.

Par son indécision et son atermolement, le parlement du Québec permettra qu'une force fédérale, la Cour suprême, décide de notre avenir linguistique. Pourtant, les droits démocratiques fondamentaux appartiennent au peuple qui a élu pour légiférer des députés, et non des juges. Que ces représentants élus transfèrent leur autorité au pouvoir judiciaire est vraiment anormal et bizarre... Qu'ils financent les contestataires de la Loi 101 est troublant et inquiétant...

Mais l'aspect le plus angoissant réside dans l'attitude même du premier ministre, Robert Bourassa. Depuis des mois, cet homme répète subtilement, à mots couverts, que la Loi 101 met en péril les droits légitimes et démocratiques des anglophones du

Québec. Il regrette l'existence à Montréal d'un problème linguistique. Il veut faire disparaître les irritants. Ce discours est irritant.

### La douce France

Louis-Michel Morris est conseiller commercial de la France à Toronto. Dans *Le Devoir* du 25 juin, Michel Vastel reproduit des extraits d'un document de 21 pages que monsieur Morris a distribué à la salle de presse fournie par le gouvernement français au Canada, lors du Sommet de Toronto.

Voici quelques citations de ce document intitulé «L'Ontario, premier marché canadien et base d'implantation en Amérique du Nord»:

— «Les sociétés françaises ne tiennent pas assez compte du poids économique de l'Ontario»... (L'affirmation est recevable.)

— «L'Ontario est une base d'implantation en Amérique du Nord relativement peu coûteuse par rapport à d'autres localisations»... (Nuancez, cher monsieur Morris.)

— «L'Ontario est la base d'implantation la plus avantageuse en Amérique du Nord à cause de sa position géographique»... (Le conseiller de la France compare les coûts de main-d'œuvre, de l'énergie, de l'électricité, des terrains et des bureaux à Toronto, Chicago et New York, mais ignore totalement Montréal; quelle indifférence...)

— Le représentant de la France souligne la qualité de vie et la richesse de Toronto où

- «on vit mieux que dans la plupart des grandes villes américaines»... (Cet homme ne connaît pas Montréal.)

- «les Chinois de Hong Kong arrivent en masse»... et «plus de la moitié des immigrants au Canada s'installent» à Toronto... (L'argument est léger et méconnaît les raisons historiques.)

— Le représentant de la France déclare en son document:

- Toronto est «la première place bancaire et boursière du Canada»...

- Toronto sera «toujours la locomotive économique du Canada»...

- «la capitale fédérale, plus de 800 000 habitants, est en Ontario»... (Les frontières de l'Outaouais viennent d'être modifiées par la France qui nous abandonne une autre fois...)

- «les sociétés françaises du secteur de l'aéronautique devraient venir davantage prospecter l'Ontario, dans la perspective des compensations industrielles qui ne manqueront pas d'accompagner d'éventuels contrats d'exportation pour la France»... (M. Morris a oublié de choisir l'emplacement de l'Agence spatiale.)

L'avis le plus émouvant exprimé par monsieur Morris réside dans l'affirmation qu'à Toronto «il y a de nombreux conseils francophones, avocats, banquiers, agents de change, etc., avec lesquels il est facile de communiquer».

Pauvre monsieur Morris! Il est aveugle et sourd. Jean-Louis Roy, à Paris, doit alerter Roucard.

### **L'homme détruira sa demeure**

À Toronto, 350 scientifiques et planificateurs politiques de 48 pays se sont réunis à la fin du mois de juin dans le cadre d'une conférence mondiale sur «L'atmosphère en évolution: implication pour la sécurité du globe». Ils se sont vite mis d'accord sur la gravité du danger qui menace la planète. Après la guerre nucléaire, ils jugent que deux périls majeurs défient la race humaine: l'amincissement de la couche d'ozone et l'accélération de l'effet de serre.

Plusieurs causes contribuent à la destruction de la couche d'ozone. Citons, entre autres, les chlorofluoro-carbones, les oxydes d'azote contenues dans les pluies acides, l'utilisation massive de charbon et de combustible fossile, la hausse du méthane dégagé par les rizières et par les fumiers des animaux domestiques.

Des études magistrales qui ont été présentées, il m'apparaît valable d'en résumer brièvement quelques-unes, en citant l'auteur et le sujet principal.

— *l'alerte*: «Les humains doivent désormais changer leur conception du monde, sinon l'humanité risque de rater le plus grand défi de son histoire»... (Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre de Norvège.)

— *le climat*: L'accumulation dans la troposphère de gaz carbonique, de méthane et d'autres gaz plus rares bouleversera d'ici 50 ans l'ensemble du climat terrestre. La concentration de gaz carbonique dans la haute atmosphère devrait doubler d'ici l'an 2030, si les tendances actuelles se maintiennent (Dr Kenneth Hare, chancelier de l'Université Trent.)

— *la santé*: Les États-Unis ne verraient pas seulement leurs plaines fertiles du Mid-West transformées en contrées arides, mais la santé des Américains serait sérieusement affectée par l'effet de serre. Les cancers de la peau se développeront et les personnes qui s'exposeront aux rayons ultraviolets subiront un affaiblissement général du système immunitaire. Pour chaque degré Celsius supplémentaire, l'EPA prévoit 10 000 morts par année en raison des chaleurs torrides qui frapperaient surtout les personnes âgées. (Lester D. Grant, directeur des évaluations environnementales de l'Environnement Protection Agency.)

— *les pays en voie de développement*: L'effet de serre aurait des conséquences tragiques sur les pays en voie de développement. Le volume des pluies diminuerait de 25%. (Jaromic Nemeč, FAC.)

Toute augmentation de 2 degrés de la température du globe aura pour effet de stériliser la capacité de reproduction des plants de riz et de diminuer tragiquement la production de blé. (S.K. Sinha, spécialiste agro-alimentaire de l'Inde.)

— *les forêts canadiennes*: Les résineux seront repoussés vers le nord de 100 kilomètres pour chaque degré d'augmentation de la température du globe. Si rien ne ralentit l'effet de serre, ces essences commerciales ne pousseront plus dans les Basses Laurentides: leur distribution commencera à la hauteur de l'Abitibi et du Lac Saint-Jean. Les industries forestières seront obligées de déménager au nord et de modifier leurs techniques de coupe et d'aménagement. (J.S. Maini, sous-ministre adjoint aux Forêts du Canada.)

— *Le danger*: Le danger est si grand que la communauté internationale ne peut pas prendre le risque de ne pas s'y attaquer rapidement. (Dr Robert T. Watson, responsable de la recherche en haute atmosphère de l'Agence spatiale.)

— *Les solutions*: Les chercheurs et les experts réunis à Toronto ont rappelé l'urgence de trouver et d'appliquer des solutions immédiates et radicales à ce problème dramatique. Ils réclament notamment de la communauté internationale une réduction de 50% des émanations de gaz carbonique, d'ici une génération. Ils ont défini les principaux moyens qui devraient permettre aux pays occidentaux de réduire leurs émissions de gaz de serre de 20% au moins, d'ici l'an 2000. Ils jugent qu'il faudra reviser ou renouveler les grandes stratégies énergétiques et revoir toute l'approche de leurs effets sur la sécurité des personnes et de l'environnement.

Dans *Le Devoir* du 28 juin, Louis-Gilles Francœur écrit que «pour les experts, l'effet de serre équivaut à l'apocalypse». «Les régions les plus chaudes seront les plus frappées. Les déserts d'Afrique s'étendront. Le centre des États-Unis et les Prairies canadiennes, ces «greniers» du globe, deviendront des déserts. Les plaines côtières, qui produisent la moitié des denrées mondiales, seront en grande partie noyées parce que la fonte des pôles haussera d'un mètre le niveau des océans.»

Francœur écrit aussi que «des régions comme l'Ontario et le Québec — ou les régions nordiques — pourraient en apparence s'en tirer mieux: leur saison de culture sera allongée au détriment de la saison de ski. Mais, en réalité, elles vivront elles aussi des changements draconiens parce que leur faune, leur flore et leurs forêts n'arriveront pas à s'adapter à un changement aussi draconien»...

Évidemment... les gouvernants du Canada, des États-Unis et des autres pays industrialisés ne sont pas prêts à accepter les changements et les sacrifices nécessaires à empêcher l'apocalypse... Lorsque la planète verra les cultures ravagées et l'organisation sociale chambardée, il sera probablement trop tard pour réagir... Se peut-il que nous soyons devenus aussi imbéciles et que nos modes de vie défient l'irrésistible cataclysme?...

### 5 membres de Greenpeace en prison

Greenpeace est une organisation internationale pour la protection de l'environnement. Il y a deux ans et demi, quelques-uns de leurs membres avaient visité l'Alcan. Cette entreprise émet plus de 800 tonnes de HAP à partir de ses trois usines du Saguenay. Comme aucune action n'avait été posée depuis, cinq membres de Greenpeace ont récemment effectué une visite à l'usine de Jonquière. Juchés au sommet d'une cheminée, ils voulaient dérouler une banderole de 45 pieds portant l'inscription: «Alcan, cancer».

À la demande de la compagnie, la police est intervenue. Elle a arrêté cinq membres qui ont été mis sous verrous pendant quelques heures. Leur mise en liberté a coûté 50\$ et l'infraction sur un terrain privé leur a valu une légère amende.

L'incident est banal, mais les émissions HAP, qui contiennent des composés cancérigènes, sont dangereuses. Les bélugas du Saint-Laurent sont en voie de disparition. Nombre de personnes se demandent si le haut taux de cancer du Saguenay n'est pas rattaché à ces émissions de HAP et de BAP.

On sait aussi que les citoyens de Jonquière affichent un taux de mortalité 37% plus élevé que l'ensemble de la population québécoise. C'est la révélation faite par le Département de santé communautaire de l'hôpital de Chicoutimi. Le «Profil socio-sanitaire de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean» démontre que la surmortalité frappe tous les groupes et, indistinctement, les hommes et les femmes. À Jonquière, on meurt de maladies de l'appareil circulatoire dans une proportion de 34% plus élevée qu'ailleurs au Québec. La surmortalité est de 78% plus élevée pour les décès causés par les maladies de l'appareil respiratoire et elle est de 64% supérieure pour les maladies de l'appareil digestif.

L'étude de l'hôpital de Chicoutimi révèle aussi que la mortalité infantile à Jonquière est l'une des plus élevées de la province, avec un taux de 13,1 pour 1 000, alors que le taux au Québec est de 9,0 pour 1 000. Scientifiquement, on n'a pas relié l'indice de surmortalité à la présence à Jonquière de l'aluminerie Alcan... Il serait urgent de savoir ce qui en est.

### **Le pollueur-payé et le pollué-payeur**

Le printemps dernier, une entente tripartite intervenait entre Noranda, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sur le financement de l'usine d'acide sulfurique qui commencerait ses opérations en 1989. La formule de financement semblait raisonnable: Mines Noranda payait un tiers, Québec prêtait un tiers et Ottawa prêtait un tiers. À cette occasion, le ministre Clifford Lincoln annonçait que Mines Noranda pourrait déduire de ses remboursements certains investissements en matière de dépollution.

Mais la réalité est aussi sale que la pollution causée par Noranda. Grâce à l'insistance du *Devoir*, il a été révélé et confirmé par le ministère que les investissements de la Noranda ailleurs qu'à sa raffinerie polluante de Rouyn pourront être admis comme remboursements du prêt consenti par Québec et Ottawa, supposément à des fins de dépollution. L'entreprise pourra même récupérer une partie de son capital de 41,6 millions\$ par des économies d'impôt. Ainsi, les deux prêts gouvernementaux s'élevant à 82,3 millions\$ sont des subventions à la Noranda. Vive l'entreprise privée! C'est magnifique! Baptiste paie afin que la grande entreprise de Toronto encaisse...

C'est ainsi que le pollueur est payé et que le pollué devient le payeur. Mais il a fallu le flair de Louis-Gilles Francœur pour découvrir le dessous de cette entente confidentielle signée le 20 mars 1987. Mais les tractations demeurent encore mystérieuses, le texte intégral du contrat n'a pas été déposé à l'Assemblée nationale et les décrets de sa mise en application font partie des secrets politiques. Quelle transparence!

### **Le mouvement québécois des chantiers**

En juin, juillet et août, une vingtaine de chantiers ont permis à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de vivre intensément, de confronter leurs valeurs, d'améliorer leurs habiletés manuelles et de réaliser à la fois un projet de travail utile à la communauté. Les jeunes n'ont pas de salaire, mais ils sont logés et nourris.

À Matane, les filles et les garçons du chantier ont apporté leur collaboration à la préparation des jeux d'hiver du Québec. Ils ont aménagé un sentier de ski de fond, fabriqué des podiums

du «mérite sportif» et des panneaux de signalisation pour orienter les visiteurs. À Hérouxville, en Mauricie, les jeunes ont travaillé à la restauration d'un camp de vacances ouvert douze mois par année aux clientèles les plus démunies. Ils y ont rafraîchi la peinture, fait des réparations, aménagé des aires de jeux et réalisé un parc d'amusement avec carrés de sable, glissoires, modules d'hébertisme, etc.

À Pointe-Bleue, au pays des Montagnais, des gars et des filles ont rénové les belvédères en bordure du lac, identifié les rues de la réserve et peinturé l'école de police amérindienne. Au Lac Drolet, dans le comté de Mégantic, les jeunes ont travaillé au Village culturel de l'Estrie; ils ont installé des pancartes de signalisation, construit des estrades, monté des tentes et des kiosques d'animation pour les spectateurs. Dans la même municipalité, un autre groupe de jeunes a réalisé divers travaux pour la garderie La petite bottine: réparations, peinture, aménagement de terrain, construction d'une remise à jouets et de petites tables à pique-nique. À Pointe-Noire, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, les participant(e)s ont facilité l'accès au point d'observation des baleines: forage, pose d'ancrage, clôture, réparations de portes et de planchers, construction de boîte à fleurs, pose de tourbe, peinture du phare, etc.

À Saint-Lin des Laurentides, le Club des baladeurs équestres a vu les jeunes débroussailler un sentier équestre, fabriquer trois abris pour chevaux, construire des ponceaux au-dessus d'un marécage et restaurer le système de signalisation existant. À Saint-Raymond, à une demi-heure de Québec, les bénévoles du chantier ont réparé, sablé et peinturé des bancs et des tables qui ont servi aux Festival de la Grosse Bûche les 15, 16 et 17 juillet. Ils ont aussi rénové des kiosques et aménagé la scène extérieure, 20 x 40 pieds. Un second chantier dans la même ville a réalisé des travaux à l'aréna municipal et au centre communautaire: 42 panneaux d'insonorisation, mur de soutènement, peinture, etc.

À Trois-Pistoles, le chantier a aidé trois organismes: le Festival des Îles, l'Association de chasse et pêche des Basques et la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles. On y a rajeuni les kiosques, fabriqué et posé des affiches, installé les clôtures, la scène et les décorations et participé à l'accueil et à l'animation pendant le déroulement du Festival. Pour les mêmes

organismes, un autre groupe de jeunes a mis en valeur une maison ancestrale de 140 ans: nivellement et ensemencement de terrain, plantation d'arbres et de fleurs et préparation d'une exposition d'antiquités.

À Louiseville, porte de la Mauricie, les jeunes du chantier ont apporté un joli coup de main au Musée agricole: peinture de la maison ancestrale, réparation des fenêtres et des portes, installation de gouttières. Ils ont aussi rénové le café-théâtre et participé à la transformation de la grange en lieu d'exposition. Un second groupe de jeunes a travaillé à la rénovation des différents bâtiments: hangar à bois, hangar à grain et atelier d'outillage.

À Grand-Mère, de jeunes Belges, Français et Québécois ont aménagé l'extérieur d'une garderie: pose de gazon, piste cyclable pour tricycles, peinture et aussi spectacles pour les enfants. À Blanc-Sablon, à 2 000 kilomètres de Montréal, les jeunes du chantier ont travaillé à la mise en valeur du site historique de l'Île Verte (Greenly) et à l'organisation des structures touristiques.

À Chertsey, les jeunes du chantier ont rénové un camp de vacances pour les familles et personnes à faible revenu. Ils ont réparé des galeries, des fenêtres, des portes, des rampes d'accès. Ils ont construit une quinzaine de lits, peinturé les deux chalets et aménagé un sentier d'hébertisme et de randonnée. À Longueuil, au bénéfice des 300 bénévoles du C.B.R.S. et de leurs clientèles, un groupe de jeunes a créé trois spectacles de vingt minutes chacun, a confectionné les marionnettes-vedettes, a fabriqué les costumes, s'est occupé de la sonorisation, de l'éclairage, des décors, a produit un document audio-visuel et a aménagé l'extérieur du Centre en plantant quelques arbres.

Voilà quelques initiatives heureuses qui forment le caractère des jeunes en développant leur sens social, leur débrouillardise et leurs habiletés! Il est souhaitable que le Mouvement québécois des chantiers puisse bénéficier d'un budget correspondant aux besoins des jeunes. Des milliers de filles et de gars auraient avantage à participer à de telles activités. L'État devrait être plus généreux à l'égard d'un organisme qui permet à des jeunes d'apercevoir à l'horizon la petite flamme d'espérance dont Claudel parlait.

### La cogestion chez Ro-Na

Au centre de distribution de Québec du groupe Ro-Na, une formule de cogestion est appliquée avec des résultats éblouissants. L'organisation du travail ressemble à celle qui était naguère appliquée au centre de légumes et de fruits de Steinberg de Ville Saint-Laurent.

Les contremaîtres ne chicanent jamais. Il n'y a pas de contremaîtres. Il n'y a pas de patrons. Chaque employé établit ses horaires en fonction de ses besoins et de ceux de l'entreprise. Lorsque les commandes abondent, un grand nombre d'employés travaillent autant qu'il le faut. Il faut satisfaire les clients. Le temps ainsi accumulé leur permet de s'absenter au moment qui leur est favorable.

Le recyclage à des tâches nouvelles est facilité. Les employés suivent plusieurs cours de gestion. Ils sont initiés à diverses tâches administratives. Ils sont ainsi capables de prendre les décisions les plus appropriées. À tous les niveaux, les employés sont impliqués dans les décisions. À chaque semaine, ils se réunissent et rencontrent la direction pour discuter des relations avec la clientèle, le contrôle de la marchandise, les mouvements de main-d'œuvre, les salaires et les conditions de travail.

Ces employés sont syndiqués et leur syndicat est affilié à la section locale 109 du syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie. Leur convention collective est presque unique. Elle a pour but «de permettre aux employés de prendre les décisions qui leur permettront de vivre l'expérience d'une gestion basée sur la notion d'entrepreneurship et d'autogestion».

Les employés sont enthousiasmés par leurs conditions de travail. Ro-Na est aussi heureux de la formule appliquée. Le centre de distribution de Québec a un taux de productivité de 30% supérieur à celui de Boucherville.



---

# Les affaires sociales

---

par JEAN-DENIS ROBILLARD

---

**P**ourquoi briser ce qui marche?» Voilà l'interrogation que posait John Ciaccia, député libéral de Montréal-Mont-Royal, lors du fameux débat référendaire à l'Assemblée Nationale, le 6 mars 1980.

Pourtant, dans le secteur des affaires sociales, l'histoire nous montre que ça ne marchait pas si bien que cela entre Québec et Ottawa qui se veut intraitable dans ce domaine comme dans bien d'autres d'ailleurs. Voyons les faits.

**1963:** Le Rapport Boucher paraît au Québec. Les mois se succèdent, pour ne pas dire les années; aucune amélioration n'est apportée de la part d'Ottawa pour soulager les problèmes sociaux de notre province.

**1965:** Le ministre libéral du Bien-être, René Lévesque, écrit à Ottawa qu'il est absolument essentiel que le premier responsable de la conception et de l'application des mesures sociales soit, sur notre territoire, le gouvernement du Québec. C'est le seul moyen d'exercer une action efficace. Ottawa répond: «No.»

**1966:** René Lévesque revient à la charge: «Le caractère même des problèmes sociaux et des mesures qui les concernent, affectant le tissu le plus fondamental des relations individuelles et communautaires, explique que le Québec se sent obligé de concevoir et de diriger lui-même sa propre politique dans ce domaine.» Ottawa répond: «No.»

**1968:** Jean-Paul Cloutier, unioniste, ministre du Bien-être, écrit à son tour: «Il m'apparaît clair, sans qu'il soit besoin d'invoquer

l'argument constitutionnel, que seules les provinces ont juridiction en matière familiale et ceci est d'autant plus vrai dans le cas du Québec.» Ottawa répond: «No.»

**1969:** Jean-Paul Cloutier se reprend: «La politique sociale est une responsabilité fondamentale des provinces. La coexistence de deux gouvernements dans ce domaine empêche une planification efficace, permet la contradiction entre les divers programmes, mène au double emploi administratif et au gaspillage. L'ensemble des mesures de sécurité sociale a une relation directe avec la culture d'un peuple et lui permet de s'expliquer collectivement. La société québécoise ne peut pas plus être privée de son propre système de sécurité sociale que de son propre système de lois ou d'éducation.» Ottawa répond: «No.»

**1970:** Publication du Rapport Castonguay-Nepveu. Le Canada tout entier est impressionné par nos beaux travaux. Même que les autres provinces vont s'en inspirer! Mais en pratique, rien ne change.

**1971:** Claude Castonguay, libéral, ministre québécois des Affaires sociales, déclare que le gouvernement du Québec croit essentiel d'avoir une responsabilité prioritaire dans la conception de la politique sociale et, partant, dans celle de toutes ses composantes, de façon que cette politique soit conforme aux objectifs ou aux priorités de la société québécoise dont il doit, au premier chef, assurer l'épanouissement. Par responsabilité prioritaire, dans la conception de la politique sociale, nous entendons la primauté du pouvoir de légiférer ou même l'exclusivité d'un tel pouvoir.» Ottawa répond: «No.»

**1972, 18 mai:** Dans *Le Devoir*, on mentionne que M. Claude Castonguay critique de nouveau le gouvernement fédéral qui refuse de négocier le partage des juridictions en matière sociale.

... L'imbroglio sur les allocations familiales persiste toujours...

**1973, 4 avril:** Le ministre Robert Quenneville du ministère des Affaires sociales écrit à Robert Andras: «À l'intérieur de différents programmes fédéraux provinciaux, en particulier celui des Initiatives locales, plusieurs projets sont acceptés quant à l'implantation de garderies d'enfants sur le territoire du Québec. Ces

projets, financés temporairement par le truchement des programmes d'Initiatives locales, créent au ministère des Affaires sociales des difficultés considérables en raison du caractère permanent de ce type de service.»

«Il y aurait sûrement avantage à ce que les autorités de ce ministère québécois soient consultées.»

Une fois de plus, le gouvernement canadien fait fi des reproches que lui adresse le Québec.

**1978, 8 mai:** Denis Lazure est l'orateur invité lors d'une assemblée à Brossard. Il fait remarquer à son auditoire que le fédéral tente toujours de gruger la juridiction provinciale par souci d'électorat. Il sabote toute planification.

Ainsi, messieurs Forget et Castonguay du gouvernement provincial précédent se sont battus pour obtenir le rapatriement des points d'impôts. En décembre 1976, on réussit à en obtenir la majorité. Juin 1977, Marc Lalonde, du fédéral, propose un nouveau financement: le partage des coûts 50-50. C'était retourner 15 ans en arrière: toutes les provinces désirent le rapatriement des points d'impôt et administrer elles-mêmes. Il a dû retirer son projet de loi.

Le fédéral a créé, à la vapeur, un centre de santé au travail. Pourquoi? C'est que le Parti québécois prépare un livre blanc sur la santé au travail.

Le fédéral inonde la province de Québec de subventions finançant des projets d'une durée de 6 mois, de 3 mois, etc. Le projet terminé, il laisse une clientèle privée de services. Bref, le gouvernement central s'ingénie à créer des besoins qu'il cesse de combler par la suite, laissant au ministère provincial des Affaires sociales le soin de ramasser les pots cassés et d'en recoller du mieux qu'il le peut les morceaux, quitte à débalancer considérablement le budget.

**1979, 28 mars:** Le ministre Denis Lazure écrit dans *Le Journal de Saint-Bruno* un court texte dans le but d'éclairer le Parti libéral, section Chambly, au sujet de l'indexation des allocations familiales.

Dès 1974, il y avait entente entre le fédéral et le provincial à ce sujet, et les barèmes d'aide sociale ont été établis en conformité avec l'échelle croissante des allocations familiales.

Mais cette année, le gouvernement fédéral ne respecte pas les termes de cette entente. Non seulement il n'a pas indexé les allocations familiales comme il se devait de le faire, mais il les a diminuées de 22,1%.

Il faudra aussi se rappeler la décision du gouvernement fédéral d'apporter des modifications au régime d'assurance-chômage qui, en bref, rend plus sévères et moins généreuses les conditions à ce chapitre et occasionne pour le Québec un déboursé additionnel évalué à 40 millions\$.

Voilà un autre exemple de l'ingérence du fédéral qui semble se plaire à mêler les cartes; car c'est après de nombreux mois de consultations réciproques et de pourparlers que les gouvernements d'Ottawa et de Québec en venaient en 1974 à une entente en vertu de laquelle la province pouvait désormais répartir selon ses priorités l'enveloppe globale qui lui était versée par le gouvernement central au chapitre des allocations familiales. On voit ce qui vient de se passer!

**1979, 2 novembre:** Dans un supplément spécial du journal *La Presse*, on résume l'invasion de la politique sociale du gouvernement fédéral:

1- Ottawa refuse de rendre au Québec les impôts qu'il lui avait empruntés pour instaurer une série de programmes sociaux placés sous sa responsabilité et obéissant à des normes fédérales.

2- Seule la ténacité du gouvernement Québécois a pu permettre d'établir le Régime des rentes et la Caisse de dépôt, bien sûr, malgré la volonté fédérale.

3- «Payant des taxes et des impôts à Ottawa pour assumer leur part des programmes fédéraux, les Québécois ont encore à supporter le coût des mesures sociales dont ils ont dû se doter.»

4- Quel que soit le parti au pouvoir, le gouvernement du Québec a toujours soutenu qu'un régime intégré de sécurité sociale entièrement administré par le Québec, si jamais il pouvait rapatrier les ressources fiscales adéquates, deviendrait plus logi-

que, moins coûteux, mieux adapté et donc beaucoup plus avantageux pour les Québécois que ne le prétend le système actuel.

5- En instituant son contrôle des prix et des salaires, malgré l'opposition du Québec, le gouvernement central, avec l'appui de la Cour suprême, s'est ingéré directement dans les négociations collectives et la fixation des prix, deux domaines qui jusqu'alors étaient réservés à la province. On s'est vite rendu compte des effets créés par ces nouveaux empiètements fédéraux au Québec, notamment par la détérioration du climat social.

**1979, 13 novembre:** Dans *Le Devoir*, on titre: «Les allocations familiales: un nouveau litige Ottawa-Québec.»

1- David Crombie, ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, annonce aux Communes qu'un Comité de son cabinet étudie la possibilité de réduire le nombre de bénéficiaires du régime d'allocations familiales.

2- Le ministre québécois, Denis Lazure, lui expédie une missive dans laquelle il lui souligne que les changements envisagés remettent totalement en cause les arrangements juridiques élaborés par le Québec lors de la conférence fédérale-provinciale en avril 1973. À cette occasion, le gouvernement du Québec avait accepté les arrangements actuels du régime à une double condition: l'universalité des prestations accordées par le fédéral et l'indexation annuelle au coût de la vie.

Et après les promesses référendaires, vous croyez que les changements favorables au Québec se sont multipliés? Allons donc! Continuons plutôt la liste des faits qui démontrent le contraire.

**1983, 10 septembre:** Michel Roy écrit un éditorial dans *La Presse* sur le partage des frais dans les soins de santé.

1- Le Québec ne reçoit plus d'Ottawa depuis cette année la part totale que le gouvernement fédéral s'est engagé à défrayer.

2- Par suite des modifications apportées aux accords fiscaux, le Québec recevra du Trésor fédéral seulement environ 40% au lieu de 50%.

3- Notre province est donc indûment privée des rentrées sans lesquelles la qualité générale des soins pourrait diminuer.

4- Au cours de l'exercice 1982-83, le manque à gagner du Québec, par suite des changements apportés à la formule de partage (PNB et population), représente une baisse de 145 millions\$. Une projection de ces rentrées, de 1982 à 1987, permet d'appréhender que le Québec recevra (pour la santé) 900 millions\$ de moins qu'il n'aurait reçu, si la formule n'avait pas été modifiée en 1982.

**1984, 24 février:** Lise Bissonnette, en éditorial dans *Le Devoir*, doute des «Intentions d'Ottawa».

1- Le 26 janvier dernier, le ministre des Affaires sociales du Québec, Pierre-Marc Johnson, suggère de refondre simplement les articles des lois antérieures qui touchent directement ces pratiques (les malades ne doivent pas avoir de frais supplémentaires à payer soit aux médecins, soit aux hôpitaux). La réponse d'Ottawa ne lui est jamais parvenue.

2- Par une coïncidence bien planifiée, elle a plutôt été diffusée à Ottawa, quelques moments avant le témoignage de M. Johnson, mardi, le 21 février, devant un comité des Communes.

3- Elle ne contenait pas d'amendements précis au projet C-3: des explications et des intentions seulement.

4- En fin de journée, on faisait malgré tout reproche au ministre québécois de ne pas vouloir discuter des amendements.

5- Le texte de la réponse qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de mettre à la poste canadienne à destination de Québec ne répond pas du tout aux questions québécoises.

6- Québec a vu une agression constitutionnelle dans le projet C-3, projet qui instaure un système par lequel le gouvernement fédéral pourrait désormais décider seul des services assurés et modifier unilatéralement les règlements.

7- Mme Bégin laisse entendre d'une manière bien floue certaines intentions d'amendements.

8- «L'histoire a démontré plusieurs fois que le Québec voyait plus clair que quiconque dans des manœuvres qui cherchent à rompre l'équilibre fédéral-provincial au profit d'une centralisation toujours plus poussée.»

9- Une fois de plus, «la province éternellement récalcitrante» a vu juste.

**1984, 11 avril:** La Presse canadienne émet un communiqué dans *Le Devoir*: l'ancien ministre Claude Castonguay joint sa voix au mouvement provincial unanime contre le projet de loi fédérale C-3, projet qui a été adopté il y a deux jours, le lundi 9 avril 1984, au sujet des services de santé. L'opposition libérale du Québec promet d'appuyer le gouvernement Lévesque dans sa lutte contre la menace d'ingérence du gouvernement fédéral. Le député libéral de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, fait savoir au ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, que son parti se joindra au combat que mène le gouvernement.

**1985, 15 mars:** La coalition pour la défense des services sociaux affirme que le dialogue devient impossible avec Jake Epp, ministre fédéral de la Santé et du Bien-être (*Le Devoir*).

1- La coalition québécoise s'est formée d'une vingtaine d'organismes populaires et syndicaux en novembre 1984.

2- Au sortir d'une rencontre avec Jake Epp, six représentants de cette coalition affirment que les femmes et les retraités doivent craindre, avec toutes les raisons du monde, son projet de réforme des prestations aux enfants et aux personnes âgées.

3- Monique Simard, vice-présidente de la CSN, soutient que la relance envisagée par le gouvernement fédéral passe par un «désengagement étatique qui ne peut mener qu'à un accroissement des inégalités existantes».

4- Ottawa accorde de plus en plus d'importance aux programmes sélectifs et marginalise les programmes universels.

**1985, 19 décembre:** Tout le monde se rappelle les fameux traitements subis par des Québécois à l'Institut Allan-Memorial, à Montréal, dans les années 65.

1- La CIA avait obtenu la permission de financer et d'expérimenter des techniques de lavages de cerveau pratiqués à l'insu de ces Québécois.

2- Joe Clark voudrait bien réparer les pots cassés; il souhaite, sans succès, obtenir un règlement hors cour à cet effet; car les cobayes involontaires poursuivent l'agence d'espionnage américain pour 1 million\$ chacun (*Le Devoir*).

**1986, 26 février:** Renée Rowan, dans *Le Devoir*, titre son papier:

«Québec refuse de participer aux travaux du comité fédéral sur les garderies».

1- Déjà, les 28 et 29 septembre 1985, Marc-André Bédard, alors vice-premier ministre et leader du gouvernement, avait déclaré: «Ottawa intervient dans un secteur que le Québec estime être de sa responsabilité.»

2- Le Comité mis sur pied par Ottawa présentera des recommandations sur le rôle du gouvernement fédéral et les implications économiques de la garde d'enfants.

3- Les séances du groupe de travail débutèrent à Ottawa le 11 février.

4- Québec, pour sa part, affirme que la question du financement doit faire l'objet de négociations fédérales-provinciales; c'est à ce niveau que les choses doivent se traiter, pas ailleurs.

5- Un autre groupe d'étude ministériel dirigeant ses recherches sur la garde en milieu familial et présidé par Mme Kati Cooke avait précédé la formation de ce Comité sur les garderies.

6- Ottawa, de plus, met sur pied un troisième groupe de travail formé de fonctionnaires de chacune des provinces canadiennes.

7- Le principe sur lequel s'appuie l'administration des services de garde doit partager les coûts sur la base de 50% fédéral et 50% provincial.

8- Or, dans les faits, le Québec ne se fait rembourser que 31%.

9- L'an dernier, le Québec dut comptabiliser un manque à gagner de 11,1 millions\$ à cause des critères d'admissibilité au financement fédéral.

10- On prévoit qu'en 1985-86, le Québec aura perdu 13,8 millions\$ à ce chapitre.

**1986, 29 mars:** *Le Devoir* nous revient avec l'affaire des expérimentations faites à Montréal pour la CIA qui a défrayé 60 000\$ au défunt d'Ewen Cameron à cet effet.

1- Ottawa cherche à dissimuler sa participation.

2- M. Hadwen, officier de liaison entre le ministère des Affaires extérieures et la CIA en 1977, aujourd'hui directeur du

Service d'analyse des renseignements et de la sécurité au ministère des Affaires extérieures, s'est fait dire par son propre avocat de ne répondre à aucune question concernant la CIA.

3- On refuse à Joseph Rauh, l'avocat des neuf plaignants, l'accès à certains documents.

**1986, 8 mai:** Un rapport de l'avocat George Cooper, rapport commandé par le ministre de la Justice, John Crosbie, essaie d'innocenter le gouvernement concernant les lavages de cerveau financés par la CIA (*Le Devoir*).

1- Ce rapport nous apprend que le gouvernement canadien, par le biais du Conseil national de recherches du Canada, du Conseil de recherches pour la défense et du ministère de la Santé et du Bien-être social, a financé lui aussi les travaux du psychiatre.

2- M. Kaplan, ancien solliciteur général, estime que ce rapport est incomplet et peu judicieux.

3- Le député néo-démocrate David Orlikow affirme que le gouvernement fédéral s'est lavé les mains dans cette affaire.

4- La signature par le patient d'une formule de consentement général était considérée comme satisfaisante sur le plan moral, mentionne-t-on dans ce rapport. Or, M. Orlikow soutient que pas un seul consentement n'a jamais été demandé ni obtenu d'aucun des plaignants.

**1986, 10 mai:** Deux jours plus tard, l'éditorialiste Marcel Adam du journal *La Presse* titre son texte: «Quand l'État subventionne le lessivage des cerveaux.»

Le gouvernement canadien, moralement responsable des dommages causés, se voit lui-même mis en cause à son tour.

**1986, 15 mai:** Jean-Claude Leclerc, du *Devoir*, vient à son tour renchérir la thèse de la responsabilité du gouvernement canadien.

1- Cette fois, nous apprenons que le d<sup>r</sup> Cameron ignorait que la CIA le finançait!

2- On reste sceptique quant aux fonctionnaires des ministères de la Santé ou de la Défense nationale qui ont subventionné plusieurs travaux du d<sup>r</sup> Cameron.

3- «Il y allait non seulement des patients qu'on soumettait aux expériences, mais de la qualité même de la vie de centaines de milliers de personnes aux prises avec des difficultés mentales sérieuses.»

**1986, 16 août:** Juliet O'Neill de la Presse Canadienne écrit dans *La Presse* que le fameux rapport commandé par Ottawa depuis trois mois, «sous couvert d'aider, nuit en fait à la cause des neuf citoyens», car le tribunal américain a reporté en septembre prochain les procédures préliminaires au procès qui lui, à son tour, est remis année après année depuis cinq ans!

1- L'associé de Me Rauh, le jeune avocat Jim Turner, affirme que M. Pivnicki, beau-père du premier ministre Brian Mulroney, fervent disciple du d<sup>r</sup> Cameron et qui pratique encore à l'Institut Allan Memorial, a rejeté son invitation à s'impliquer dans cette cause.

2- Selon Me Rauh, le fameux rapport fournit de nouvelles munitions à la CIA dans ses efforts pour se disculper.

**1986, 15 novembre:** Les contributions du gouvernement fédéral ne tiennent pas compte du support des fondations privées.

1- Dans *La Presse*, on note que pour les 600 000 alcooliques du Québec, Ottawa vient de verser une subvention de 600 000\$ alors qu'en Ontario, Alcoholism and Drug Addiction Research compte sur 30 millions\$ pour diffuser, prévenir et fonctionner.

2- L'Alberta dispose de près de 20 millions\$.

3- Jean-Pierre Poulin, directeur général de la Fondation Jean Lapointe, déclare que les établissements québécois semblables à cette fondation, quand ils existent, sont sous-financés et non structurés.

4- Dans *La Presse* du 13 décembre 1986, on abonde dans le même sens sur le même sujet: les fondations nationales choient l'Ontario en lui versant 22,7 millions\$ contre 8,9 millions\$ seulement pour le Québec.

5- La Heart and Stroke Foundation de l'Ontario a versé pour la recherche sur les maladies du cœur 10,9 millions\$, alors que son pendant québécois, la Fondation du Québec pour les maladies du cœur, n'a offert que 900 000\$.

6- Globalement, les fondations privées nationales ont soutenu la recherche médicale pour 15,9 millions\$ chez nos voisins ontariens, alors que le Québec n'a reçu que 2,5\$ millions.

7- Le gouvernement fédéral néglige volontairement ces différences et continue l'injustice en ne déboursant que 48,7 millions\$ pour le Québec, alors que l'Ontario reçoit une fois de plus la grosse part de 60,8 millions\$.

**1987, 3 mars:** *Le Devoir* publie quelques extraits de la lettre du ministre québécois des finances Gérard-D. Lévesque à son homologue fédéral, M. Michael Wilson. Le ton suinte le courroux. Après tout, selon les promesses référendaires, le fédéralisme ne se devait-il pas d'être rentable pour le Québec?

1- «Vous avez décidé que les montants additionnels de 175 millions\$ par année résultant des modifications envisagées au programme de péréquation seraient réduits de moitié en 1987-88.»

2- En 1983-84, la part des revenus de transferts fédéraux dans les revenus totaux du gouvernement du Québec indiquait 29,6%, tandis que, selon les programmes de transferts fédéraux, elle ne devrait représenter que 22% en 1989-90.

3- En fait, les transferts fédéraux de 1985-86 ont diminué de 46 millions\$ par rapport à ceux de 1984-85 et une nouvelle chute de 185 millions\$ est observée en 1986-87.

4- «Je tiens à vous rappeler que lors de la mise sur pied des programmes de santé et jusqu'à la fin des années 70, le gouvernement fédéral s'était engagé à ce que sa participation soit l'équivalent de la moitié des dépenses provinciales dans ces secteurs.»

5- Depuis le début des années 80, on a assisté à un revirement de la situation, alors que le gouvernement fédéral a adopté des mesures qui se sont traduites par un manque à gagner de 1,6 milliard\$ pour le Québec sur la période de 1982 à 1987.

6- Avec l'adoption de la Loi C-3 sur la santé, Ottawa a introduit de nouvelles normes susceptibles d'entraîner des dépenses additionnelles pour la province, tout en limitant sa capacité de rationaliser ses coûts.

7- «Non satisfait de ce fédéralisme prédateur, vous avez décidé d'en rajouter en faisant adopter la Loi C-96 en juin 1986.» Pour le Québec, l'application de cette loi représente:

- a) un manque à gagner de plus de 2 milliards\$, d'ici 1991;
- b) une chute en termes réels des contributions financières fédérales au titre de la santé à compter de 1988.

8- Au total, pour la période de 1982 à 1992, l'ensemble de ces mesures devrait se traduire par un manque à gagner de plus de 6 milliards\$ pour le Québec.

9- Dans le domaine de la santé, les mesures fédérales nuisent sérieusement à la capacité du Québec de répondre adéquatement aux besoins futurs, notamment en raison du vieillissement de la population et du coût des nouvelles technologies médicales.

10- «Je suis donc forcé de constater qu'au moment même où votre gouvernement devrait accélérer la croissance de sa contribution à la santé, il décide de faire exactement l'inverse.»

11- Il est devenu évident que le niveau des services de santé ne peut être maintenu sans que le Québec ne s'endette davantage.

12- Le gouvernement fédéral devrait donc aider à maintenir le niveau actuel plutôt que d'entraîner le Québec dans de nouvelles dépenses permanentes qu'il ne peut se permettre.

13- «Au Québec, malgré les mesures de rationalisation que nous avons mises en place, il est prévu que les dépenses de santé croîtront à un rythme excédant la contribution fédérale, soit à 7,2% en moyenne sur la période 1985 à 1989, comparativement à une croissance zéro pour la contribution financière du gouvernement fédéral.»

14- Dans le domaine de la santé, la contribution fédérale totale qui était de 41,5% des dépenses en 1985 ne sera plus que de 37,5% en 1989.

15- La contribution fédérale au financement des programmes établis était de 20,3% en 1985, elle ne sera plus que de 15,3% en 1989.

16- D'ici à peine 15 ans, le Québec ne pourra plus compter sur aucune participation financière fédérale, si la tendance se maintient; ce qui signifie que le gouvernement fédéral ne contribuerait plus au financement de la santé au Québec!

**1987, 1<sup>er</sup> avril:** Mme Stella Guy, présidente de l'Office des services de garde du Québec, regrette que le comité spécial des Communes sur la garde des enfants n'ait pas retenu dans son rapport

la demande du Québec d'assouplir les règles de financement du RAPC (Régime d'assistance publique du Canada) (*Le Devoir*).

1- Le principe du fédéral qui prévaut théoriquement dans ses programmes de services de garde s'appuie sur le partage des coûts: 50% par le fédéral et 50% par le Québec.

2- Or dans les faits, Québec ne réussit à se faire rembourser que 32%.

3- Ottawa ne reconnaît pas la garde en milieu scolaire, dont il ne rembourse pas les frais. Ainsi, le Québec compte 528 garderies en milieu scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans: il est facile de constater que le manque à gagner est grand.

4- M. Jake Epp, ministre de la Santé nationale, proposera en juin prochain les termes d'un accord. Mme Gagnon-Tremblay, ministre du Québec, déléguée à la Condition féminine, rappelle une fois de plus à Ottawa la stricte juridiction provinciale des services de garde: «La compétence de planifier, de développer, d'organiser et de faire fonctionner les services de garde appartient aux provinces.»

**1987, juin:** Dans la publication *Écho*, bulletin d'information de la S.S.J.B. Centre du Québec, René Blanchard écrit que l'examen des comptes révèle que le Québec n'a reçu que 6% des 627 millions\$ dépensés par Ottawa pour les Affaires sociales. L'auteur ajoute:

«Faudrait-il devant de tels décalages qui se répètent et s'accroissent d'années en années depuis la Confédération et que même le passage d'une Québécoise, Mme Monique Vézina, quelles que soient ses compétences et sa gentillesse, ne réussira jamais à corriger, faudrait-il donc se poser des questions sur la qualité intrinsèque du fédéralisme canadien pour les Québécois?»

**1987, 21 septembre:** Dans une lettre au *Devoir*, Diane Lemieux du Regroupement des CALACS s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

1- Il y a plus d'un an, le 10 juin 1986, M. Epp déclarait:

a) que la protection des jeunes constituait une priorité;

b) que son ministère entendait consacrer 20 millions\$ au cours des cinq prochaines années à des initiatives sociales;

c) que le Secrétariat à l'enfance victime de la violence sexuelle devait voir à la coordination de toutes les activités touchant cette problématique.

2- Or, nous ne connaissons aucun projet de ce Secrétariat.

3- Nous n'avons jamais su qui a été nommé au poste de conseiller spécial en matière d'agressions sexuelles des enfants.

4- Nous n'avons jamais entendu parler de l'existence d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs quant à la protection des jeunes.

5- Jamais il ne nous a été possible de connaître la répartition et la gérance de ces 20 millions\$.

6- Enfin, nos recherches ne nous ont pas appris quel support financier Ottawa entendait donner pour l'implantation du programme Espace-Québec.

**Conclusion:** Avons-nous encore le goût de répéter avec John Ciaccia: «Pourquoi briser ce qui marche?»

Voilà un autre secteur où jamais nous ne deviendrons maîtres de notre destinée. Nos décisions majeures seront toujours bloquées par de nombreuses entraves. Le compromis ne peut plus durer. Ou nous en sortons pour vivre libres et pour prendre en main tous les postes de commande chez nous, ou nous continuons la collaboration pour disparaître lentement dans l'assimilation.

**P.S.** En toute dernière heure (*Le Devoir*, 28 octobre 1987), le Vérificateur général du Canada raconte quelques histoires d'horreur dont celle du contrôle — ou plutôt il faudrait écrire: du manque de contrôle — dans les laboratoires du ministère de la Santé: «En 1985, il fallait en moyenne deux ans pour approuver un médicament pour consommation humaine. Pour décongestionner le système, le ministère met en circulation des médicaments en vertu d'une procédure d'urgence. Mais il avoue n'avoir aucun contrôle sur leurs effets nocifs...!»

**2<sup>e</sup> P.S.** Tout juste avant l'expédition du texte pour publication, je ne puis résister à citer Marcel Gagnon, docteur en science alimentaire et directeur du Centre de recherches en sciences appliquées de l'alimentation rattaché à l'Institut Armand-Frappier.

Dans *Le Devoir* du 11 décembre 1987, le docteur Gagnon affirme que:

1- la clef dans toute cette affaire des moules se retrouve dans la méthode de détection des toxines;

2- les inspecteurs du gouvernement fédéral s'en tiennent à la méthode bactériologique, méthode qui remonte à Jules César; la seule différence entre cette époque et 1987 consiste à ce qu'on a remplacé les goûteurs de l'Empereur par des souris! Puis cela prend trois jours ou plus avant de savoir à quoi s'en tenir;

3- la méthode immunologique mise au point par les chercheurs d'Armand-Frappier n'exige qu'une demi-heure pour dépister la présence d'une toxine.

4- «Nous avons demandé des subventions à Pêches et Océan Canada afin de développer un prototype de la trousse de détection.» La demande est restée sans réponse. Ottawa boude la méthode utilisée par l'Institut montréalais. Présentement, le Québec compte un décès... trois patients aux soins intensifs et plus de soixante-quinze malades pour la seule région de Montréal.



# L'Action Nationale vous recommande

---

*Il y aura toujours des printemps en Amérique*, Louis-Martin Tard, Libre Expression, 500 pages.

*Le prochain rendez-vous*, Louis O'Neill, les Éditions La Liberté Inc.

*L'Espoir et le Défi de la Paix*, Simonne Monet-Chartrand, Guérin littérature, 204 pages.

*Le piège de la langue*, Marina Yaguello, Seuil, 159 pages.

*La mémoire de Mirabel*, Jean-Paul Raymond et Gilles Boileau, Éditions Méridien, 212 pages.

*Mythe et reflet de la France*, Sylvain Simard, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 400 pages.

*La bombe et l'orchidée*, Fernand Séguin, Libre expression.

*La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Robert Choquette, Éditions Bellarmin, 242 pages.

En collaboration, direction Maurice Lemire, DICTIONNAIRE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES DU QUÉBEC (tome I, des origines à 1900, 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et mise à jour, 40\$; tome II, 1900 à 1939, 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et mise à jour, 65\$; tome III, 1940 à 1959, 60\$; tome IV, 1960 à 1969, 60\$; tome V, 1970 à 1975, 70\$.) Éditions Fides, Montréal.

• • • • •

# Jean C. Lallemand raconte, par Bertrand Vac

(chez Louise Courteau, éditrice à Montréal)

---

par PHILIPPE GÉLINAS, C.R.

---

**L**es inventions électroniques ont du bon! Après le regretté Paul L'Anglais (*Ma belle époque*, aux éditions de l'Héritage, à Montréal, en 1977) qui raconte ses souvenirs dans une langue impeccable et avec une émotion discrète, le regretté Jean Lallemand a dicté les siens au romancier Bertrand Vac, qui intercale ses commentaires ou des remarques entre les tranches de souvenirs du mémorialiste.

Ce procédé est utile: le mécène montréalais était presque nonagénaire, quand il a dicté ses souvenirs et sa santé ne lui permettait probablement pas de rédiger ni d'ordonner tout un livre de souvenirs; et l'on peut bien supposer que le romancier a réussi par des suggestions et des encouragements à obtenir que reviennent à la mémoire du vieillard des souvenirs pittoresques ou intéressants.

Il faut accorder à Bertrand Vac que le choix de ces souvenirs alterne entre des sujets personnels ou familiaux, aide à connaître la bourgeoisie francophone très aisée de Montréal pendant les trois premiers quarts de notre siècle, et les occupations d'animateur artistique du mémorialiste, qui donne un portrait peu instructif, mais agréable, de l'activité artistique au sommet: sans doute est-ce un peu le carnet de bal d'un mondain, mais c'est un portrait aimable, à l'image du mécène civilisé qu'était le regretté Jean Lallemand.

On doit regretter toutefois et même déplorer, d'abord, l'erreur de présentation imputable à l'éditrice: depuis quand «Jean Lallemand raconte — Bertrand Vac» veut-il dire: «Jean Lallemand raconte — souvenirs recueillis et commentés par Bertrand Vac»?

De plus et surtout, l'auteur des souvenirs, que le soussigné a un peu connu, était un civilisé, un raffiné, et c'est peu respecter sa mémoire que de laisser se glisser des erreurs de frappe nombreuses (pages 156, 163, 296, 309, et autres).

Enfin, Bertrand Vac est romancier et médecin, ce qui lui impose deux fois l'obligation d'écrire le français correctement: on n'écrit pas «on a affaire», mais «on a à faire» (p. 138); on n'écrit pas «des anglais», mais «des Anglais» (p. 168); tous, même les romanciers et les médecins, savent que l'Organisation de l'Aviation civile internationale se décrit par un sigle français qui est OACI et non par le sigle anglais ICAO (p. 200), et quand on va à la place des Arts, on ne va pas à la Place-des-Arts (p. 270).

Le regretté Jean Lallemand n'a jamais fait profession de nationaliste militant, il a même été assez conformiste pour solliciter des fonds en faveur de la Russie soviétique... pour venir en aide à la démocratie, mais c'était un homme de qualité qui avait le souci de la dignité: il vivait avec raffinement et s'exprimait avec correction.

Il faut trouver bon que ses souvenirs aient été publiés, en savoir gré à l'éditrice et à celui qui les a recueillis; la vérité exige d'ajouter que ni l'éditrice ni le commentateur n'ont ainsi honoré la mémoire de celui qui, à travers son apparente futilité personnelle, fut un mécène généreux et souvent très utile. Il méritait mieux.



---

# Colloque André Laurendeau 17, 18 et 19 mars 1989 à l'Université du Québec à Montréal

---

**L**es départements d'Histoire, de Sociologie et de Science politique de l'UQAM sont heureux d'annoncer, dans le cadre de la série de colloques annuels sur les leaders politiques du Québec, la tenue du troisième colloque consacré à André Laurendeau, les 17, 18 et 19 mars 1989.

André Laurendeau, dirigeant du Bloc Populaire, a été député à Québec de 1944 à 1974. Journaliste, écrivain, il fut coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada.

Le comité organisateur souhaite recevoir des projets de communications sur ce leader politique et ses activités liées à la Ligue pour la Défense du Canada et au Bloc Populaire, mais également sur ses activités journalistiques et littéraires, particulièrement à l'*Action Nationale*, au journal *Le Devoir*, et à Radio-Canada. Nous aimerions situer André Laurendeau parmi les intellectuels québécois qui ont marqué leur époque et ont exercé une influence décisive sur la scène politique et culturelle québécoise. Nous retiendrons son implication à titre de coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le bicultu-

ralisme au Canada, son engagement nationaliste et ses préoccupations sociales; tous ces aspects devraient intéresser plusieurs chercheurs-res. En plus des contributions d'historiens-nes, de sociologues et de politologues, nous souhaitons les contributions de spécialistes d'études littéraires et des communications. Les personnes qui ont connu André Laurendeau et qui souhaiteraient participer à cet événement sont priées de nous rejoindre dans les plus brefs délais. Leur témoignage sera très apprécié.

Le comité organisateur du colloque est formé de monsieur Claude Corbo, recteur, de Madame Lucille Beaudry, professeure au département de Science politique et de messieurs Gilles Bourque, professeur au département de Sociologie, et Robert Comeau, du département d'Histoire.

Les personnes intéressées à présenter des communications devraient acheminer leur proposition avant le 15 septembre 1988 à l'adresse suivante:

Robert Comeau, professeur  
Coordonnateur du colloque André Laurendeau  
Département d'Histoire  
Université du Québec à Montréal  
C.P. 8888, Succ. «A»  
Montréal H3C 3P8

• • • • •



L'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (AFAL) organise les 7 et 8 décembre 1988, au siège de l'UNESCO à Paris, un colloque sur le thème «*Comment réaliser un espace francophone vivant de co-édition et de co-production?*». Les débats engloberont le double domaine de l'écrit et de l'audio-visuel.

L'AFAL, réunion internationale d'organisations non gouvernementales couvrant les domaines les plus divers de la francophonie, a retenu le principe de ce colloque pour traduire la volonté des associations francophones de fournir une contribution aux travaux préparatoires du prochain Sommet francophone de DAKAR en 1989.

Il s'agit de réunir des représentants des milieux professionnels, officiels et associatifs, dans l'ensemble du monde francophone, pour élaborer une douzaine de propositions concrètes à présenter aux instances de la francophonie.

D'ores et déjà, le Ministère des Affaires Étrangères, le Commissariat Général de la Langue Française et l'ACCT ont manifesté leur intérêt pour ces travaux.

Le colloque débutera par une séance plénière dans la matinée du mercredi 7 décembre, suivie de deux demi-journées de travaux en commission, et d'une séance plénière dans l'après-midi du jeudi 8.

Le Président,

X. DENIAU



# Maison nationale des Patriotes



#### Attraits et services:

- Centre d'interprétation relatant l'histoire des Patriotes de 1837-1838.
- Exposition d'artéfacts.
- Site archéologique.
- Visite auto-guidée.
- Service d'accueil.
- Boutique.

#### Horaire:

- Juin à novembre, du mardi au dimanche, de 10 h à 18 h. Lundi sur réservation. Visites commentées pour groupes, sur réservation. Décembre à mai sur réservation.

#### Frais d'admission:

- Adultes: 1,50 \$.
- Étudiants, Âge d'Or: 1,00 \$.
- Enfants: 0,50 \$.
- Moins de 6 ans: gratuit.

#### Localisation:

610, chemin des Patriotes, au coeur du village de Saint-Denis-sur-Richelieu.  
Accès par l'autoroute 30 (sortie 158, bac saisonnier de St-Antoine) et l'autoroute 20 (sortie 113, direction Sorel).  
Information ou réservation: (514) 787-3623.

# PRIX MICHEL-BRUNET

Le Prix Michel-Brunet, doté d'une bourse de 1 000\$, couronne le meilleur ouvrage traitant d'un sujet historique, produit par un(e) jeune historien(ne) québécois(e) de moins de 35 ans. Ce prix est régi par les règles suivantes:

- 1) l'auteur(e) devra être résident(e) du Québec et être âgé(e) de moins de 35 ans lors de la parution de son oeuvre;
- 2) l'oeuvre doit être publiée en langue française;
- 3) l'oeuvre peut être aussi bien un livre, un article dans une revue scientifique, un document sonore ou vidéo;
- 4) l'oeuvre doit être publiée durant les 24 mois précédant l'annonce du prix, le 24 juillet de chaque année;
- 5) toute personne ou toute maison d'édition qui désire soumettre une oeuvre doit en faire parvenir trois exemplaires au secrétariat de l'institut, en mentionnant qu'il s'agit du Prix Michel-Brunet.
- 6) le jury sélectionne une oeuvre parmi celles reçues avant le 31 août 1988.

Le jury, dont les membres sont nommés pour trois ans avec rotation annuelle, est constitué, pour cette année de René Hardy, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de Jean Blain de l'Université de Montréal, et de Philippe Sylvain, de Québec.

**institut d'histoire  
de l'amérique française (1970)**

**261, avenue Bloomfield, Montréal H2V 3R6  
Québec (Canada)  
(514) 271-4759**

*Hommage à la mémoire  
de GASTON BEAUDRY*

Un patrimoine forestier  
en péril

par ROBERT

## SECTION ÉCONOMIQUE

# La Prospérité

Le livre de Gaston Beaudry sur la forêt québécoise est un véritable trésor dans l'édition québécoise. Et à cet égard, il faut se réjouir de voir le ministère Lacelle et ses collègues prendre intérêt à ce genre de publications. Ce livre a pu contribuer à élargir la connaissance de la forêt québécoise et il n'apparaît pas que le gouvernement québécois que la publication de l'ouvrage de Donald Mackay *Le patrimoine en péril* s'imposait comme une priorité. Le livre n'est pas inutilement écrit, mais à une époque où les ressources budgétaires se rarifient, il faut se demander si le gouvernement du Québec a eu raison d'investir dans la traduction et la publication d'un ouvrage dont la pertinence est avant tout pancanadienne, alors que nous manquons cruellement de bons ouvrages demandant le portrait complet de la situation québécoise.

Certes, le livre a le mérite de faire voir que la situation forestière est catastrophique partout au Canada, mais c'est là, au mieux, une triste constatation et, au pire, un prix de conscience pour qui s'inquiète de l'avenir de la forêt québécoise. Que l'urgence soit généralisée ne nous mène guère à mieux, car ce qu'il importe de faire ici et maintenant, l'auteur, du reste, ramène à son rôle d'avertisseur par ce livre, nous dit-il. Il ne veut que relater l'histoire des hommes et des lieux, sans perdre de vue le Canada et, surtout, le patrimoine forestier. Il réussit bien à nous montrer que l'histoire forestière québécoise est



---

# Un patrimoine forestier en péril

---

par ROBERT LAPLANTE

---

**L**a parution d'un livre sur la forêt destiné au grand public est un événement rare dans l'édition québécoise. Et à cet égard, il faut se réjouir de voir le ministère Énergie et ressources prendre intérêt à susciter la publication d'ouvrages qui peuvent contribuer à élargir le débat public sur l'avenir de notre forêt. Cela dit, il n'apparaîtra cependant pas évident au lecteur québécois que la publication de l'ouvrage de Donald Mackay *Un patrimoine en péril* s'imposait comme une priorité. Le livre n'est pas inintéressant, mais à une époque où les ressources budgétaires se raréfient, il faut se demander si le gouvernement du Québec a eu raison d'investir dans la traduction et la publication d'un ouvrage dont la perspective est avant tout pancanadienne, alors que nous manquons cruellement de bons ouvrages dressant le portrait complet de la situation québécoise.

Certes, le livre a le mérite de faire voir que la situation forestière est catastrophique partout au Canada. Mais c'est là, au mieux, une triste constatation et, au pire, un prix de consolation pour qui s'inquiète de l'avenir de la forêt québécoise. Que l'urgence soit généralisée ne nous mène guère à mieux cerner ce qu'il importe de faire ici et maintenant. L'auteur, du reste, renonce d'emblée à s'aventurer sur ce terrain: son livre, nous dit-il, ne veut que relater l'histoire des bonnes occasions ratées partout au Canada de préserver le patrimoine forestier. Il réussit bien à nous montrer que l'histoire forestière canadienne est

lamentable. La cupidité, la politique à courte vue et la pratique systématique du pillage sont les constantes de l'histoire de tous les types d'exploitations forestières, à chaque époque et dans toutes les provinces. Là-dessus, l'auteur est convaincant, même s'il s'efforce lui-même d'atténuer la lourdeur du bilan et la raideur du portrait en citant quelques individus de bonne volonté et en donnant quelques exemples d'actions ponctuelles valables, mais limitées.

Malheureusement, sa description s'arrête toujours là où devrait commencer l'analyse. S'il faut s'en tenir à l'exposé de Mackay, l'histoire de l'exploitation forestière aurait été faite par deux acteurs principaux: les industriels et les ingénieurs forestiers. Il y est, bien sûr, question des gouvernements, mais leur action n'est pas vraiment contextualisée, hormis quelques vagues considérations générales. On s'étonne de voir jusqu'à quel point sont peu présents dans cette histoire des acteurs comme les syndicats et les divers coopérateurs forestiers. Cela ne tient pas seulement au fait que l'auteur doit passer vite pour couvrir l'ensemble du territoire canadien. Cela relève davantage et surtout des limites de sa perspective.

Et ces limites, elles sont très rapprochées. Il apparaît d'abord évident à l'auteur que l'avenir de la forêt repose avant tout dans les mains des ingénieurs forestiers. Pour lui, c'est d'abord une affaire d'experts. Des experts qui, comme toujours, ne sont jamais assez nombreux, n'ont jamais assez de moyens et ne sont jamais assez écoutés... La population, dans cette affaire, n'aurait de rôle à jouer que par l'intermédiaire de ses députés. Ses syndicats, ses coopératives, ses groupes de pression ne sont pas vraiment conviés au débat.

Mais, par-dessus tout, c'est sa perspective et son parti pris en faveur d'une plus grande centralisation qui irrite au plus haut point. Souhaiter plus de pouvoir à Ottawa, vouloir lui confier le leadership en matière de politique forestière, c'est d'abord souhaiter une érosion des compétences constitutionnelles des provinces. Et cela va à l'encontre des revendications traditionnelles et des droits légitimes du Québec. C'est, au surplus, souhaiter une distance encore plus grande entre les centres de décisions et le terrain «concret» où se joue l'avenir de la forêt. L'auteur a pourtant consacré une bonne partie de ses énergies à montrer

que l'éloignement des centres de décision des réalités quotidiennes de l'activité forestière a toujours eu des effets néfastes sur les réalités locales.

S'il avait porté une plus grande attention aux initiatives populaires québécoises, la contradiction lui aurait paru flagrante. Il les évoque à peine et cela réduit grandement l'intérêt et la portée de l'ouvrage. Marcel Lortie, qui signe la préface, a sans doute vu cette lacune, puisqu'il prend la peine d'insister sur l'originalité de ces expériences — sans néanmoins fournir de grandes pistes d'analyse. Et son insistance ne fait que renforcer la nécessité et l'impératif de dresser un véritable bilan exhaustif de la situation québécoise. Un bilan qui retracerait, région par région, d'époque en époque, l'évolution et le déplacement des conjonctures qui ont aujourd'hui conduit la plus grande part des paroisses agro-forestières au seuil du désastre.

Le lecteur qui aborde *Un patrimoine en péril* avec l'idée de se faire une image claire des enjeux forestiers québécois sera déçu. La perspective pancanadienne du livre ne l'éclairera pas vraiment. Mais le point de vue de l'auteur, la façon dont il conduit son exposé et, surtout, ses oublis et omissions suffiront au moins à le convaincre d'une chose: l'avenir de la forêt est une chose trop sérieuse pour qu'on la laisse aux seuls experts. Fussent-ils experts techniciens ou spécialistes de la vulgarisation!



*P.S.* — On notera une erreur absolument impardonnable à l'éditeur officiel du Québec: la carte des régions forestières du Canada, une des planches du livre, reproduit *en anglais* les désignations territoriales: voilà sans doute une autre des erreurs administratives si chères au ministre Rivard...

# Même si l'on s'entend bien avec elle, il faut savoir garder ses distances

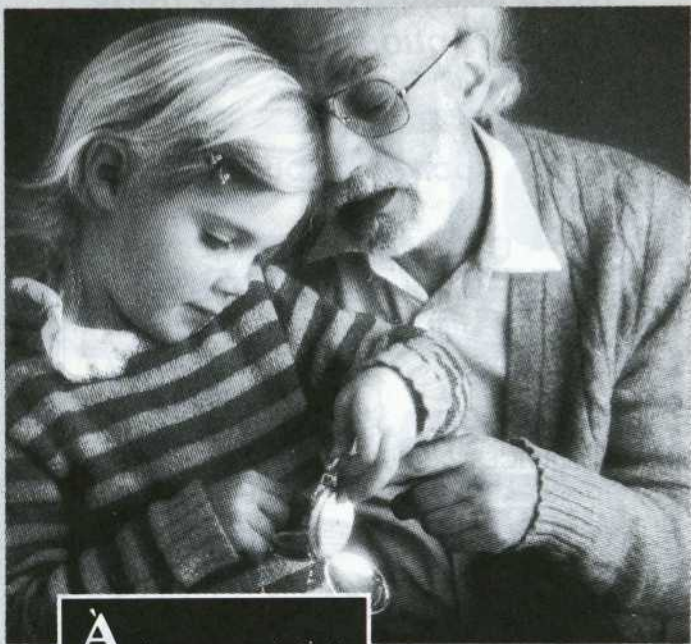


L'électricité fait tellement partie de nos vies qu'on a tendance à l'oublier. Mais l'oublier, surtout dans les travaux de bricolage, c'est s'exposer à des conséquences tragiques. Évitez de dresser une échelle sous une ligne électrique ou à proximité d'un

conducteur sous tension. Et quand vous utilisez un outil électrique, assurez-vous de ne pas avoir les mains mouillées ou les pieds sur une surface humide. Un choc électrique, ça ne prévient pas: sachez donc garder vos distances!

**L'ÉLECTRIFICACITÉ**





**À** chaque passage de la vie  
... nos besoins de protection  
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie  
Desjardins**

*à chaque  
passage  
de la vie*

*Nous souscrivons avec fierté  
à l'Action Nationale*

**LA** SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS  
**QUÉBÉCOISE**

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE  
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES  
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



**des régions suivantes :**

- La Société Nationale de l'Est du Québec**
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières**
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais**
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean**
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante**
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent**
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska**

Siège social: 134, rue Saint-Charles  
Saint-Jean-Sur-Richelieu  
J3B 2C3

---

# LE GROUPE **RONA**



...des gens  
bien de chez nous!

**CLAUDE-PIERRE VIGEANT**

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo  
London — Ontario  
N6B 2R3

**Photocomposition  
et montage:**

Atelier LHR  
514-659-9712

HOMMAGE  
de la  
**SOCIÉTÉ**  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
**de Montréal**

**DEVENEZ MEMBRE  
DE SOUTIEN  
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS  
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).  
VOTRE CARTE DE MEMBRE  
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

**LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS**  
82 rue Sherbrooke Ouest  
Montréal H2X 1X3  
tél. 845-8533

## **SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE**

425, ouest, boulevard de Maisonneuve,  
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

***Guy Bertrand***  
AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,  
Mignault et Ass.**

1195, Avenue Lavigerie, suite 200  
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3



# REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947  
par Lionel Groulx

4 forts numéros  
par année

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM .....

ADRESSE .....

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	22,00	26,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

**REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,**  
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.  
H2V 3R6  
Tél.: 271-4759

# relations

*Le magazine québécois de  
l'actualité sociale, politique et  
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait  
l'économiste Schumacher, il ne pourra  
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,  
le souci de la justice et l'expérience de  
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,  
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations  
vous invite à dépasser l'anecdote pour  
questionner notre culture, analyser  
notre société, interpeller notre Église.

## ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$  
à l'étranger: 20,00\$

## RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent  
Montréal (Québec)  
H2P 2L9

# VOLUMES ET NUMÉROS SPÉCIAUX EN VENTE À LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
<b>50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF</b> , synthèse de l'activité de la Ligue d'action nationale de 1917 à 1963, 260 pages, 5\$.		
<b>ESDRAS MINVILLE (1896-1975)</b> , par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc., 188 pages, 1976, 7\$.		
<b>LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS</b> , le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme, 1976, 160 pages, 5\$.		
<b>LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS</b> , par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, 5\$.		
<b>LE TERRITOIRE DU QUÉBEC</b> , dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole, 1977, 104 pages, 5\$.		
<b>AUJOURD'HUI L'ACADIE</b> , où en est l'Acadie et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur le futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle, 1977, 180 pages, 5\$.		
<b>L'ACADIE AUX ACADIENS</b> , 180 pages, 5\$.		
<b>BÂTISSEUR DE PAYS</b> , par John Grube, 1981, 250 pages, 10\$.		
<b>POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS</b> , par F.-A. Angers, 280 pages, 6\$.		
<b>JOSEPH-ENA GIROUARD</b> , par Jean Genest, 52 pages, 5\$.		
<b>UNE LENTE AGONIE — LE FRANÇAIS AU CANADA</b> , par Jean-D. Robillard, 1986, 192 pages, 20\$.		
<b>7<sup>e</sup> ET 8<sup>e</sup> CONFÉRENCES DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DE LANGUE FRANÇAISE</b> , 1986, 192 pages, 6\$.		
<b>L'ÉROSION DE LA SAUVEGARDE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC</b> , par Jacques-Yvan Morin, 1988, 5\$.		
<b>DOSSIER SUR LA DÉMOGRAPHIE DU QUÉBEC</b> , par Jacques Henripin et plusieurs spécialistes, 1988, 5\$.		

# La Ligue d'Action Nationale

---

**Président honoraire: François-Albert Angers**

<b>Président du Conseil:</b>	<b>Directeurs:</b>	
Yvon Gröulx	Richard ARÈS	Jacques HOULE
	Thérèse BARON	Alban JASMIN
	André BEAUCHAMP	Marcel LAFLAMME
	Paul-A. BOUCHER	Jean-Marc LÉGER
	Jacques BOULAY	Georges MEYERS
<b>Vice-présidents:</b>	Guy BOUTHILLIER	Denis MONIÈRE
Delmas Lévesque	Michel BROCHU	Jacques-Yvan MORIN
René Blanchard	Louise C.-BROCHU	Anna L-NORMAND
	Marcel CHAPUT	Jean-Marcel PAQUETTE
	Jean-Charles CLAVEAU	Roméo PAQUETTE
	Claude DUGUAY	Charles POIRIER
<b>Secrétaire-trésorier:</b>	Pierre DUPUIS	Juliette RÉMILLARD
Gérard Turcotte	Philippe GÉLINAS	Gilles RHÉAUME
	Jean GENEST	Jean-Jacques ROY
		André THIBAudeau

---

## L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

---

## Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

---

## Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

---

82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
(514) 845-8533

---

